

12^e ANNÉE. — N° 1

PREMIER TRIMESTRE 1932

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES

IMPRIMERIE J.-L. PATON

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la 12 ^{me} année.	1
— Bibliographie	2
— Les Aquarelles de L. ROUSSELOT pour le Centenaire de l'Algérie	3
— Questions et Réponses	4
— Tenues de la Cavalerie d'autrefois — par P. BENIGNI, avec une planche en couleurs hors-texte, n° 1, de P. BENIGNI	5
— Soldats d'étain et soldats de plomb — par P. MARTIN.	13
— Le 2 ^{me} Lanciers en 1831 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY, avec une planche en couleurs hors-texte, n° 2, de M. TOUSSAINT.	18
— Le 27 ^e Bataillon de Chasseurs Alpines 1888-1931 — par le Com ^{dant} E.-L. BUCQUOY, avec deux planches en couleurs hors-texte, n°s 3 et 4, de E. GIFFARD.	21
— La Livrée de La Marck et le Manuscrit de Striedbeck — par P. BENIGNI.	28
— Bulletin de la Société	28

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1932 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928, 1929, 1930 et 1931 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de quatre-vingts francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

Avant-Propos de la 12^{me} Année

Dans l'année 1931 de son bulletin, le Passepoil a tenu plus que ses promesses. Nous avons publié en couleurs toutes les planches hors texte, et dépassé de douze pages notre texte habituel. Si par contre nous n'avons encore publié que deux des numéros spéciaux annoncés, c'est que nous avons éprouvé de ce côté quelque déception. Nous avions espéré que chaque membre de la Société s'intéresserait à l'un au moins de ces quatre numéros et si nous sommes heureux d'adresser de chaleureux remerciements aux cinquante personnes qui ont souscrit aux quatre, nous avons le regret de déplorer que plus de cent membres n'aient paru s'intéresser à aucun. Nous leur adressons ici un dernier et pressant appel, persuadés que sur ces quatre sujets si variés, l'un au moins retiendra leur attention. Les numéros seront publiés de toute façon : le numéro 3 consacré à l'Armée Polonaise paraîtra fin avril ; le numéro 4 à l'Armée de Condé, en juin ; mais si notre appel n'était pas entendu, la situation financière du Passepoil s'en trouverait gravement compromise.

Nous espérons présenter une année 1932 digne de la précédente et dès le début nous avons quelques bonnes nouvelles à annoncer à nos membres : la première, c'est la reprise de la collaboration de M. P. Benigni, qui va publier la suite des intéressants articles qu'il avait consacrés dans les quatre premières années du Passepoil aux tenues de la Cavalerie de l'Ancien Régime, et qui avaient été interrompus par suite des circonstances indépendantes de notre volonté. Nos lecteurs seront certainement très heureux de revoir les hors texte du magnifique artiste qui, chez M. Benigni double l'érudit. Dès le premier numéro également nos abonnés auront le plaisir de trouver un superbe hors texte de M. M. Toussaint, qui vient aimablement augmenter le groupe des artistes collaborant à notre revue.

Enfin, nous sommes en mesure d'annoncer la mise au jour d'une collection unique de documents sur le 1^{er} Empire, établis par un contemporain dans le genre des collections alsaciennes, mais qui les laisse loin derrière elle par la variété et la précision des sujets. Le possesseur de cette collection, à peu près ignorée encore hier, a bien voulu en réserver la primeur au Passepoil qui en reproduira dès cette année quelques types. Nous ne pouvons en dire plus long aujourd'hui.

LE COMITÉ.

BIBLIOGRAPHIE

Les Cavaliers du temps jadis par le Commandant de Montergon, illustrés par Maurice Toussaint. — A tous ceux de nos abonnés qui s'intéressent aux héroïques chevauchées du temps jadis, à tous ceux qu'émeut encore le large salut d'un Dartagnan dont le feutre empanaché balaie l'espace, la charge endiablée d'un Lasalle ou d'un Murat, la juvénile élégance d'un Nemours, l'entrain téméraire d'un Frégeville, nous recommandons les belles pages que vient d'écrire le Commandant de Montergon et qu'a magnifiquement illustrées avec son talent habituel notre ami Maurice Toussaint. Vingt aquarelles soigneusement tirées au trichrome accompagnent autant de chapitres où en quelques anecdotes caractéristiques passe, dans un galop effréné, ponctué de coups de sabre ou de coups de cravache, le tourbillon étincelant des plus beaux cavaliers de France.

Une couverture brillamment enlevée, une impression soignée, un papier de choix, des vignettes bien venues, donnent à ce bel ouvrage de format 25 × 33 une présentation de luxe qui en fera le régal des bibliophiles. — 100 francs aux éditions du Prieuré, 28, rue des Petits-Champs, à Paris.

L'œuvre du Professeur Holzhausen. — Nous signalons à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux détails historiques des époques révolutionnaires et impériales l'œuvre d'un allemand de Rhénanie, le Professeur Holzhausen qui fut amené à prendre la défense du Maréchal Davout contre les calomnies de la presse allemande et de certains historiographes Hambourgeois. Ses ouvrages : Davout et Hambourg 1813-1814 ; Les Allemands en Russie avec la grande armée 1812 ; Les souvenirs de Roos (médecin-major Wurtembergeois) ; Un Allemand en France sous la Terreur, ont tous été traduits en Français, l'un préfacé d'une étude de Frédéric Masson, un autre par le Commandant Minart, un autre par le Général Buat, etc..., et on les trouve dans les librairies françaises (Fournier pour les premiers, Perrin pour les derniers). — Pour ceux de nos lecteurs que le texte allemand (longtemps interdit en Allemagne pour certains) intéresserait, M. le Professeur Holzhausen leur céderait à des prix modestes ces éditions devenues très rares. — S'adresser à l'auteur, 7, Nassestrasse — Bonn — Rhénanie.

E.-L. B.

LES AQUARELLES DU PEINTRE L. ROUSSELOT

pour le Centenaire de l'Algérie

Dans notre Numéro sur le Centenaire de la Conquête de l'Algérie (11^e année, page 9), nous avons exposé l'importante contribution apportée à la préparation du défilé par M. L. Rousselot sous la forme d'une série de magnifiques aquarelles qui font aujourd'hui l'admiration des visiteurs du Musée Maréchal Franchet d'Esperey, créé à l'occasion du Centenaire et installé à la Casbah d'Alger. Quelques-unes de ces aquarelles avaient été fort mal reproduites alors dans une brochure de propagande. Le Musée, sous l'active direction du Lieutenant-Colonel Doury, son érudit conservateur, vient de faire reproduire en cartes postales la totalité de ces aquarelles. Elles forment une série de 77 cartes, splendidement tirées en trichromie et dont l'ensemble constitue une documentation aussi artistique que précise sur les tenues du corps de débarquement de 1830 et celles des troupes d'Afrique depuis leur création.

Le Musée vient de nous faire connaître que ces cartes pourraient être cédées par lots aux conditions suivantes, franco de port :

<i>Troupes 1830</i> : Infanterie, Troupes d'administration et Marins des équipages de ligne	
La série de 11 cartes.	8 »
<i>Troupes 1830</i> : Cavalerie, artillerie, génie, gendarmerie.	
La série de 10 cartes.	7 50
Zouaves (différentes époques).	
La série de 10 cartes.	7 50
Tirailleurs (différentes époques).	
La série de 15 cartes.	11 »
Légion (différentes époques) et chasseurs d'Orléans 1845.	
La série de 10 cartes.	7 50
Chasseurs d'Afrique (différentes époques).	
La série de 9 cartes.	6 50
Spahis (différentes époques).	
La série de 12 cartes.	9 »
Prix de la collection complète des 77 cartes.	57 »

Un spécimen joint au présent numéro permettra aux membres du Passepoil de juger de la valeur artistique et documentaire de ces cartes.

Adresser les commandes à Monsieur le Conservateur du Musée Maréchal Franchet d'Esperey, à Alger (Casba).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 64^{me} question (posée par M. le Capitaine de Saint-Amand). — M. Nussbaum répond : « La plaque en question est une plaque de giberne d'infanterie prussienne ; elle fut donnée par décision royale du 26 mai 1809 aux grenadiers et aux mousquetaires des régiments d'infanterie de ligne et au *Normal-Bataillon*. Le 26 mars 1816, une ordonnance royale accorda cette plaque de giberne au *Leib-Fusilier-Bataillon* nouvellement formé, ainsi qu'aux 2 régiments de Grenadiers, Alexandre et Français, formés en 1814. Elle fut portée jusqu'au 15 nov. 1850. »

De son côté, M. Sieg, membre correspondant du Passepoil à Hambourg, nous écrit : « Dans son excellent ouvrage : *Histoire des formations et des uniformes de l'armée prussienne de 1808 à 1812*, L. Piltch reproduit une plaque semblable et l'annote ainsi « Plaque de giberne des Grenadiers et Mousquetaires des régiments d'infanterie de ligne prussienne, portée de 1808 à 1850 ». Les timbales et tambours se retrouvent dans de nombreux insignes de l'armée prussienne de l'époque. L'aigle de la plaque en question est d'une forme peu courante et rappelle en effet celle de l'aigle polonais, ce qui explique la première opinion émise. »

Réponse à la 70^{me} question (posée par M. Griesser). — Matériel d'artillerie de Valée en service en 1870. Vous trouverez les renseignements les plus complets, dans le très important ouvrage suivant, malheureusement difficile à trouver :

Etudes sur le passé et l'avenir de l'Artillerie, par le Prince Napoléon-Louis Bonaparte. — Paris 1846.

Même titre, par Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République. — Paris 1851.

Même titre, ouvrage continué à l'aide des notes de l'Empereur, par le Colonel Favé. — Paris 1862, I tome. — Paris 1863, I tome.

Même titre, par le Général Favé. — Paris 1871.

73^{me} question (posée par M. Giffard). Peut-on identifier l'ornement reproduit ci-contre en cuivre massif ?



TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 6 de la 4^e année, page 81.

Les bas Officiers, Cavaliers ou Dragons, porteront un bonnet de police façonné à la dragonne, lequel sera fait avec les économies de la coupe de l'habillement neuf et les meilleurs morceaux des débris du vieil habillement : et l'aunage des habits sera réglé en conséquence, par le devis ci-après ; ce bonnet sera doublé de toile ; sa largeur sera proportionnée à la grosseur de la tête, et il aura vingt-et-un pouces de hauteur du bas à la pointe, le tour étant relevé ; le tour aura quatre pouces de hauteur par derrière et quatre pouces neuf lignes sur le devant, qui sera échancré au haut de la couture, de quinze lignes de large et de neuf lignes de profondeur : ce même tour de bonnet sera bordé à plat d'une bande de drap de la couleur distinctive, de dix lignes de large. Le haut du bonnet sera garni d'une frange de drap, moitié de celui du fond du bonnet, et moitié de celui de la couleur distinctive ; à six pouces au-dessous de cette frange, du côté gauche, il sera cousu une porte, et à quatorze pouces plus bas une agrafe pour servir à remployer et fixer la pointe du bonnet sur le tour.

« Le haut du bonnet sera garni d'une frange de drap ». Il faut comprendre : la pointe du bonnet sera garnie d'une houpette de drap.

Les carabiniers remplaçaient cette houpette et la bordure de drap par un flot et un galon blancs.

Le bonnet de police de l'Infanterie affectait une forme différente et se nommait *pokalem*. Il portait sur le devant, en drap découpé et cousu, une grenade, un cor de chasse ou une fleur de lys de la couleur tranchante, des mêmes hauteurs et dimensions que ceux des retroussis. Les Cavaliers en faisaient certainement de même.

Nous connaissons certains portraits, de fort peu antérieurs à la date qui nous occupe, où l'on voit des bonnets à la dragonne largement décorés des armes du Prince propriétaire du régiment. C'était une tradition qui durait. Les Régiments de l'Etat-Major y figuraient parfois les drapeaux indicatifs des charges de leurs chefs. Et la Révolution, comme de juste, s'empressa d'imiter ces *ci-devant* honnis, en accumulant sur le front des volontaires de véritables arsenaux enguirlandés de devises ronflantes. De si beaux bonnets ne pouvaient appartenir qu'à des *embusqués*.

Article 3. — Des marques distinctives du grade des Adjudans, Maréchaux-des-Logis en chef, Fourriers, Maréchaux-des-Logis, Brigadiers, Appointés, Cavaliers ou Dragons-Gentilshommes et Maréchaux-ferrans. —

Les Adjudans porteront l'épaulette à fond de soie couleur de feu ; elle sera traversée, dans le milieu de sa longueur, de deux cordons de tresse d'or ou d'argent, suivant la couleur du bouton.

Les Maréchaux-des-Logis en chef, porteront sur le côté extérieur de l'avant-bras, deux galons d'argent fin de dix lignes de large, lesquels seront placés obliquement, d'une couture de la manche à l'autre, de manière que le bout du premier qui touchera à la couture intérieure, se trouve à neuf lignes plus haut que le parement, et que le bout qui joindra la couture extérieure soit à trois pouces et demi plus haut que le bord supérieur du dessous dudit parement : le second galon sera placé parallèlement au premier et à six lignes au-dessus.

Les Fourriers porteront deux bandes de galon d'argent fin, large de dix lignes, cousues en travers sur le dehors de la manche, au-dessus du pli du bras.

Les Maréchaux-des-Logis porteront un seul galon d'argent, large de dix lignes, placé comme celui d'en bas des deux qui font la distinction des Maréchaux-des-Logis en chef.

Les Brigadiers porteront sur le côté extérieur de l'avant-bras deux galons de fil blanc de dix lignes de large, placés comme ceux des Maréchaux-des-Logis en chef.

Les appointés porteront un seul galon de fil blanc large de dix lignes, placé comme celui d'en bas des deux qui font la distinction des Brigadiers.

Les Cavaliers ou Dragons qui seront Gentilshommes, porteront pour distinction, l'épaulette sans frange, en galon large de quinze lignes, d'or ou d'argent, suivant la couleur du bouton ; laquelle épaulette sera doublée et lisérée de drap de la couleur distinctive de l'uniforme.

Les Maréchaux-ferrans porteront sur le dehors de chaque manche, au-dessus du pli du bras, la figure d'un fer en galon de fil blanc large de dix lignes.

Les hommes rengagés continueront de porter le chevron ou le double chevron en galon de fil blanc de dix lignes.

Les Maréchaux-des-Logis en chef, Fourriers et Maréchaux-des-Logis des régiments de l'Etat-Major de la cavalerie et de ceux des Dragons, porteront les distinctions réglées ci-dessus, en galon d'or fin ; et des Brigadiers, Appointés et Maréchaux-ferrans, ainsi que les hommes rengagés, en galon de laine jaune.

Ces distinctions pourront être mises sur les surtouts, mais elles seront à la charge des bas Officiers, Cavaliers et Dragons.

Le double galon des fourriers était cousu *en travers* au-dessus du pli du bras, c'est-à-dire obliquement, comme la baguette dont les fourriers de notre armée faisaient usage en 1914.

Les soldats gentilshommes de l'infanterie avaient comme distinction une épaulette et une contre-épaulette en galon large de quinze lignes en or ou en argent. Il devait certainement en être de même pour les troupes à cheval et nous pensons que c'est par erreur qu'il n'est indiqué que la seule épaulette pour ces dernières.

Dans les troupes à pied « *pour rendre apparents sur le blanc les galons distinctifs des grades* » ils devaient être « *garnis d'un passepoil de la couleur des distinctions* (1) ». C'est-à-dire que ces galons, avant d'être fixés aux manches, étaient cousus sur un morceau de drap de couleur, découpé de manière à former passepoil autour des dits galons, et entre chaque galon, quand il y en avait deux.

Ces galons, dans les troupes à cheval, ressortaient suffisamment sur le fond des uniformes, pour qu'il fut besoin de les souligner, mais un tel effet décoratif devait fatalement tenter une arme dont la coquetterie, de tout temps, n'a jamais été dépassée. Cavaliers, dragons et chasseurs, à l'exclusion des hussards, durent fréquemment encadrer leurs galons de liserés tranchants.

Tous ces galons, de grade, de fonction ou d'ancienneté, en métal ou en fil, étaient de couleur jaune, non seulement pour les régiments de l'Etat-Major de la Cavalerie et des Dragons, mais aussi pour sept autres régiments de dragons qui avaient les boutons de cuivre.

Les médaillons de vétérance seront renouvelés tous les six ans aux bas Officiers, et soldats actuellement en service, qui en seront décorés (2).

Un édit du 4 avril 1771, enregistré au Parlement le 26, avait institué les chevrons. Ils furent dès le début au nombre de trois, respectivement pour 8, 16 et 24 ans de service. Ils devaient être de la couleur distinctive (3). Peu après leur couleur dut suivre celle du bouton (4) pour la cavalerie, comme on vient de le lire, et le troisième chevron fut remplacé par le médaillon de vétérance.

Il a paru sur cette décoration, dans le Carnet de la Sabretache (5), une étude remarquable qui a épuisé le sujet. Nous y renvoyons nos lecteurs, mais, comme l'année 1895 de cette Revue est pour ainsi dire introuvable, nous croyons utile de donner ci-dessous les passages de cet article qui se rapportent à notre sujet :

(1) Infanterie. Chapitre 1^{er}. Art. 3.

(2) Chapitre 1^{er}. Infanterie. Article 1^{er}, de l'Habillement.

(3) Nous indiquons cette particularité du début, car certains Colonels ont pu continuer à préférer la couleur distinctive à celle des boutons, comme plus seyante.

(4) Sous l'ancien régime, les Sous-Officiers ne portèrent jamais le chevron d'or ou d'argent.

(5) 1895, p. 265.

« Le 16 avril 1771, le marquis de Monteynard, ministre de la Guerre, faisait signer à Louis XV une ordonnance instituant une récompense pour bons et loyaux services en faveur des bas officiers et des soldats.

« Tous ceux de ces braves serviteurs pouvant attester de vingt-quatre ans de présence sous les drapeaux recevaient une haute paie et la plaque de vétérance (La haute paie fut supprimée par le règlement du 25 mars 1776).

« Le médaillon, de forme ovale et de drap rouge (1), était entouré d'un cadre de cuivre ciselé ; sur le fond rouge, il y avait deux épées de cuivre en sautoir. Le vétéran portait toute sa vie cette marque honorifique sur le côté gauche à la hauteur de la troisième boutonnière.

« Les armées du Roi comptèrent un assez grand nombre de militaires portant cette décoration : un petit nombre de vétérans eurent deux médaillons, témoignant de quarante-huit ans de service. Un seul, à notre connaissance, porta trois plaques de vétérance. L'histoire a heureusement conservé le nom de ce vieux brave. C'était un fusilier au régiment de Touraine. — aujourd'hui le 33^e régiment d'infanterie, — nommé Jean Thurel, lequel servait depuis 1716. En 1787, le chevalier de Mirabeau, mestre de camp en second du régiment de Touraine, présenta au Roi le vieux soldat, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, et adressa à cette occasion au *Journal de Paris* une lettre dans laquelle il retrace d'une façon émue les hauts faits du brave aux trois plaques... »

« Au début de la Révolution, l'Assemblée nationale édicta une loi relative à la suppression des ordres de chevalerie.

« L'article 2 de cette loi du 6 août 1791 dit : « L'Assemblée nationale se réserve de statuer s'il y aura une décoration nationale unique qui pourra être accordée aux vertus, aux talents et aux services rendus à l'Etat, et, néanmoins, en attendant qu'elle ait statué sur cet objet, les militaires pourront continuer de porter et de recevoir la décoration militaire actuellement existante.

« Le 13 septembre 1791 est passé un décret, confirmé par une loi du 16 octobre de la même année, relatif aux marques distinctives des ordres supprimés.

« Enfin, les décrets des 28 juillet, 20 août et 18 novembre 1793 ordonnent de déposer aux mairies les décorations de Saint-Louis, supprimées dès le 15 octobre 1792. Ce jour-là, le comité de constitution était consulté à l'effet de savoir « s'il convenait que dans une république on conservât quelque marque distinctive ».

« La plaque de vétérance ne semble toujours pas attaquée par tous ces décrets, et l'on ne trouve nulle part trace de sa suppression positive.

« D'ailleurs, la suppression de cette récompense pour longs services roturiers en faveur d'humbles serviteurs eût été des plus impopulaires et eût même excité parmi les troupes un très vif mécontentement.

(1) Le médaillon devait avoir pour fond la couleur tranchante de l'uniforme du destinataire. Toutefois, nous n'en avons jamais vu que de rouges.



TROMPETTE DE LAUZUN-HUSSARDS

Petite tenue de service à pied

(Dessin de P. BENIGNI)

« Suivant toute probabilité, à partir de 1791, sans être supprimé par une loi, le médaillon ne fut plus ni distribué ni renouvelé (1) ; mais, suivant nous, les titulaires continuèrent, comme par le passé et sans être inquiétés, à porter d'une manière ostensible le glorieux insigne de leurs fidèles services (2)... »

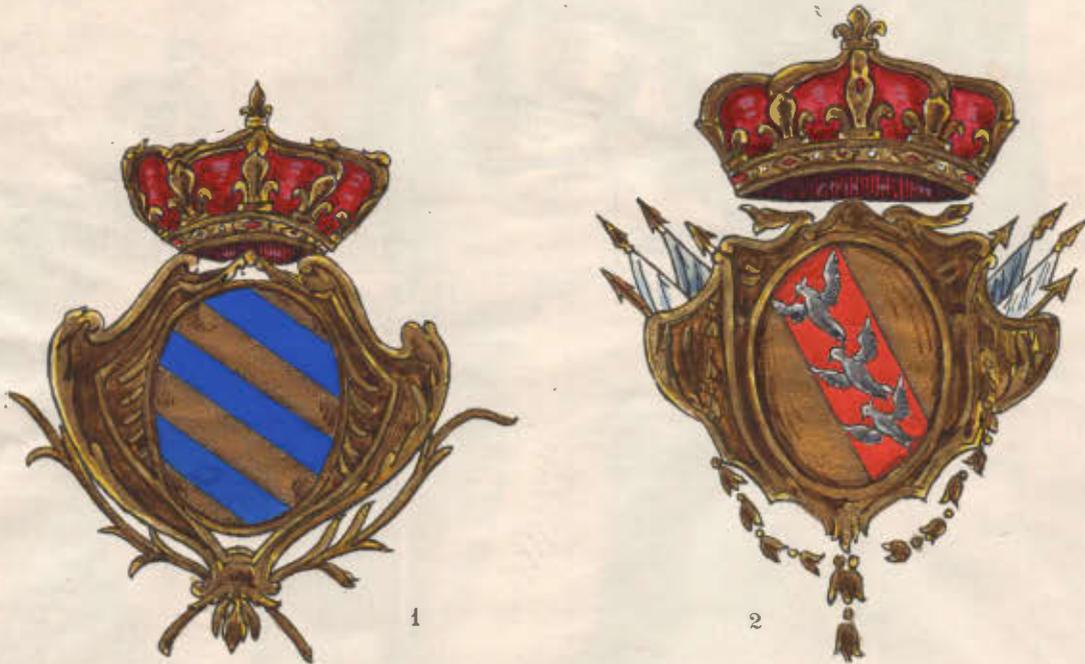
Nous dirons pour finir que ce médaillon avait 7 centimètres de hauteur, qu'il a été reproduit dans de nombreux ouvrages, notamment dans le Carnet de la Sabretache (où il est considérablement agrandi) et dans la Giberne. Aussi jugeons-nous inutile d'en donner la représentation. Et cependant le Général de Division Dupont-Chaumont, après avoir passé l'inspection du 5^e chasseurs à cheval, à Zuithen, le 19 thermidor an IV (6 août 1796), laissait l'ordre suivant : « L'Inspecteur a aperçu (*sic*) encore quelques plaques de vétérance, il observe qu'elles doivent être supprimées comme contraire à la Constitution ».

(à suivre).

P. BENIGNI.

(1) A l'origine, le commerce ne fut pas autorisé à fabriquer des plaques. Le Ministre seul les fournissait aux titulaires et ceux-ci ne pouvaient s'en faire délivrer de neuves que tous les trois ans, contre remise des anciennes. Cette mesure expliquerait suffisamment l'extrême rareté de ces décorations.

(2) Les chevrons ne devaient reparaitre qu'en l'an X. (Décision du 3 thermidor).



BLASONS

décorant les tabliers de timbales et les banderoles de trompettes

1. du Régiment Royal-Picardie-Cavalerie.
2. du Régiment Royal-Lorraine-Cavalerie.

ARMOIRIES

1. — de Picardie : d'or à trois bandes d'azur.
2. — de Lorraine : d'or à la bande de gueule chargée de trois alerions d'argent.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPTION DU BLASON DE BERRY-CAVALERIE

(3^e Année. n^o 3, p. 36)

Le régiment de Berry-Cavalerie était un régiment de gentilhomme lorsque, en 1689, il fut acheté au Marquis de Villacerf, son Colonel propriétaire, pour le compte de Charles, duc de Berry (1), petit-fils de Louis XIV, et 3^e fils du grand Dauphin (2). A la mort du duc, en 1719, Berry devint régiment royal, sans changer de nom, et eut le Roi comme Colonel propriétaire, jusqu'en 1788. A cette date, le nouveau duc de Berry (3), Charles-Ferdinand, deuxième fils de Charles X, âgé de 10 ans, prit ce régiment à son compte et le conserva jusqu'à la Révolution.

Les armoiries des deux ducs de Berry et celles de la province de ce nom étant les mêmes, ne changèrent pas pendant cette période de 72 années sur les tabliers des trompettes et de timbales du régiment. Mais pendant le temps où le Roi prit le régiment à sa charge, c'est-à-dire de 1719 à 1788, la couronne de prince surmontant le blason fut changée en couronne royale. Quant aux trompettes, ils eurent trois livrées différentes : écarlate de 1689 à 1719, bleu de roi jusqu'en 1788 et vert jusqu'en 1791.

Signalons pour terminer que les gouaches contemporaines très minutieusement exécutées, conservées au Ministère de la Guerre, donnent indifféremment à Artois comme à Berry, l'écu à bordure simple, ou crénelée, ou engrelée.

Il nous paraît difficile de mettre ces divergences, que nous ne pouvons expliquer, sur le compte d'une erreur. Nous souhaitons qu'un de nos Collègues nous en donne la raison.

NOTE RELATIVE AU HORS-TEXTE ET A LA VIGNETTE ACCOMPAGNANT CET ARTICLE

Le trompette de Lauzun-Hussards, reproduit sur la planche hors-texte N^o 1, est tiré d'une aquarelle ancienne. Ce type est à pied, sans trompette et sa chaussure est invisible. Nous l'avons complété en lui donnant des bottes à la cavalière et le harnachement de la troupe qui était alors affecté aussi aux trompettes.

Dans l'original, les galons de livrée sont blancs, soit que les dimensions du dessin n'aient pas permis d'en rendre les ornements, soit qu'on ait jugé ce détail sans importance. Nous avons pu retrouver le véritable galon de la livrée de Lauzun dans un recueil contemporain figurant les divers galons d'équipage des régiments de troupes à cheval. Il est à fond blanc, orné d'une lézarde en échelle vert moyen. On en trouvera ci-contre le dessin.

(1) 1686-1719.

(2) D'après l'Historique du 26^e Dragons (issu de Berry-Cavalerie), ce serait en 1690 que Villacerf-Cavalerie prit le nom de Berry.

(3) 1778-1820.

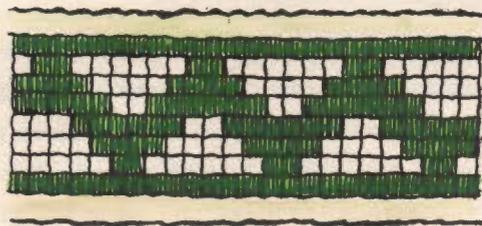
Le trompette en petite tenue de service à pied, qui fait l'objet de notre vignette, étonnera dès l'abord à cause de sa culotte et de ses souliers. Pour l'établir, nous nous sommes servi d'un dessin naïf, très détaillé et très exact, qui représente un trompette de chasseurs à cheval de la même époque, en habit galonné réglementaire, et en culotte de peau s'arrêtant à la cheville et laissant voir les bas entre l'extrémité des canons de la culotte et les souliers.

Ce modeste document offre, à nos yeux, un puissant intérêt. Il prouve indiscutablement que la botte de cavalerie a continué à être en usage pour les trompettes de chasseurs et de hussards jusqu'à la Révolution, pour un certain nombre de régiments, bien que les quelques derniers règlements de la monarchie n'aient pas mentionné cette particularité.

En effet, les chasseurs et les hussards, portant la botte à la hongroise, la conservaient pour le service à pied, tandis que les cavaliers et les dragons, embarrassés par leurs bottes montantes, prenaient alors le soulier et la guêtre. Pour la même raison, les trompettes de cavalerie légère abandonnaient aussi la grosse botte, mais ne pouvaient faire usage de la guêtre que les règlements leur refusaient. Je crois d'ailleurs qu'ils n'auraient eu aucune inclination à s'affubler de jambières qui rappelaient par trop à leurs yeux les troupes à pied, l'infanterie montée et les gros frères.

On objectera à ce qui précède que les trompettes de Chamborant-Hussards avaient la botte à la hussarde (1). C'est exact. Mais ces divergences d'un régiment à l'autre sont affaire de chic et de caprice. Il est certain que la tenue des trompettes de hussards en chapeau, habit à la française et culotte de peau demandait la botte demi-forte. Terminer une pareille tenue par des bottes à cœur devait paraître, aux yeux de certains colonels puristes en matière de tenue, une hérésie ou une faute de goût. Quant à la culotte de peau, elle est du modèle dit « en caleçon », dont nous avons parlé plus haut (2).

Voici pour finir le coloris de cette vignette : Cheveux non poudrés, surtout entièrement vert dragon — Galon de livrée au collet et aux parements — Veste de drap blanc, boutons blancs — Culotte de peau de couleur naturelle — Bas gris — Souliers à boucle blanche — Ceinturon blanc, boucle cuivre — Sabre garni en laiton ou en fer — Dragonne noire.



Galon à la livrée de Lauzun

Galons de 18 lignes et de 9 lignes
L'original a 21 millimètres entre lisières.
Velouté. Fond blanc, lézarde entre deux
chaînettes vert moyen, les lisières blanc bis.

P. BENIGNI.

(1) Les trompettes de Conflans-Hussards, donnés par E. Detaille et par Job, d'après les documents de Darmstadt, sont représentés en bottes hongroises par le premier, en grosses bottes par le second. Il est donc impossible d'en faire état avant plus ample informé.

(2) Le Passepoil, 2^e année, n° 5, p. 67.

SOLDATS D'ÉTAIN ET SOLDATS DE PLOMB

Plusieurs revues ¹⁾ spécialisées et les prospectus publiés par les différents fabricants étrangers et français nous tiennent au courant des nouveautés et des créations paraissant en grand nombre dans le monde des petits soldats. Il nous paraît pourtant intéressant de jeter un regard en arrière et de tracer en quelques lignes un résumé de l'histoire des soldats d'étain et de plomb, dont les descendants peuplent nos vitrines et enrichissent nos collections.

C'est parmi les jouets qu'il faut rechercher avant tout les ancêtres de nos soldats d'étain. Mentionnons en passant divers sujets du Moyen-Age et de la Renaissance et arrêtons-nous à l'époque de Louis XIII qui nous rapproche du cadre de cette publication.

Nous devons à l'amabilité de M. Robert Forrer, à Strasbourg, de pouvoir reproduire un curieux petit Mousquetaire ou Arquebusier de Louis XIII en plomb massif (fig. 1-2) qui fut dragué dans la Seine et finit par entrer en possession de M. Forrer. Haut de 7 cm. quoiqu'abîmé et détérioré, tous les détails de l'armement et de l'équipement d'un mousquetaire de l'époque apparaissent encore bien visiblement.

D'après le « Journal » quotidien de Jean Hérouard, le jeune Louis XIII aimait à jouer avec « ses petits hommes de plomb » qu'il montait en ordre de bataille sur une table spécialement faite pour ce jeu. Ces soldats devaient ressembler au type de la collection Forrer, de même que les soldats en argent, avec lesquels Louis XIV aimait à manœuvrer : toute une armée en miniature. Infanterie, Cavalerie sans oublier les machines de guerre » dans une foule de boîtes. Le sculpteur Georges Chassel, de Nancy, fournit les modèles, qui furent exécutés soigneusement en argent avec de la ciselure fine par l'orfèvre M. Merlin.

A en juger par les cahiers de dépenses de la Cour de France de 1650, ces travaux furent payés plus de 50.000 écus. Lors de la naissance du Dauphin en 1661, Louis XIV fit commander des jouets militaires chez les plus célèbres maîtres d'Augsbourg et de Nuremberg. Vauban lui-même fournit les dessins pour faire exécuter en argent cent soldats à pied et à cheval, qu'on montait ensuite sur un machine à manœuvrer. Ces « petites armées » furent livrées à la Cour de Paris, en 1665.



Fig. 1. - Soldat Louis XIII (Collection Robert Forrer)

Fig. 2. - Soldat Louis XIII (Strasbourg)

¹⁾ Le Bulletin mensuel de la « Société des Collectionneurs de Soldats d'Étain », « Die Zinnfigur » et « Der standhafte Zinnsoldat ».

Si l'influence française était alors prépondérante sur l'industrie du jouet militaire à Nuremberg, il n'en subsista pourtant aucune trace.

Le 18^e siècle vit alors naître l'ère des Hilpert, dont les sujets, en étain plat, représentent, parmi quantités d'autres, des militaires de l'époque du Grand Frédéric. Avec l'aimable autorisation de l'auteur, nous reproduisons un petit cavalier (fig. 3), extrait de l'excellent ouvrage de M. Th. Hampe, l'érudite spécialiste en la matière : « Der Zinn soldat » (Berlin Stubenrauch 1924). L'uniforme vert à distinctives rouges, ainsi que l'allure générale nous paraît indiquer un Dragon de l'époque Louis XVI. Le successeur de J. G. Hilpert, J. L. Stahl fabriqua également au début du 19^e siècle des séries de soldats, parmi lesquels des Français.

Quittons pour un instant la fabrication allemande pour nous occuper du curieux cavalier de la collection Ch. Spitz - Strasbourg (fig. 4 et 5), dont il n'était pas possible de déterminer l'origine exacte. Ce cavalier, haut de 12 cm., est habilement exécuté en plomb massif, faisant ressortir en relief les moindres détails de son équipement. A en juger l'uniforme, il s'agit d'un Officier supérieur de l'Artillerie à cheval de la Garde Royale, en 1815. Habit, collet et revers bleus. Culotte à la hongroise bleue avec bande or. Parements en pointe et retroussis écarlates. Epaulettes à franges, aiguillettes avec trèfle et boutons or. Bottes à la hussarde. Kolback à flamme rouge avec gland or, portant devant la cocarde blanche. Buffleteries blanches. Shabraque bleue avec galon or, dans les coins les chiffres L. entrelacés, surmontés de la couronne royale. Harnachement du cheval noir. Devant de selle en peau de Panthère.



Fig. 3. — Dragon Louis XVI
d'après l'ouvrage de Th. Hampe

Le petit cavalier est en parfait état de conservation, seule la lame du sabre a été ajoutée récemment. Il ne nous a pas été possible encore de résoudre s'il s'agit d'un produit de fabrication française ou allemande. L'allure générale élégante et l'exécution minutieuse des détails de l'Uniforme nous font plutôt pencher pour la première solution, quoique nous ne sachions à qui attribuer ce petit chef-d'œuvre.

Ce fut surtout la grande Maison E. Heinrichsen, de Nuremberg, laquelle, inspirée par les événements guerriers du Premier Empire, fit graver aux environs de 1830-40, les troupes françaises et étrangères contemporaines et de l'ère Napoléonienne. En même temps presque, la Maison Allgeier, de Furth, concurrença pendant plusieurs générations la production Heinrichsen. Le nom « Allgeier » figure d'ailleurs sur quantité de « pieds » de soldats d'étain.

Les deux types de nos dessins 6, 7, 8 et 9, sont de cette époque. On y remarque le soin qu'on commençait à apporter aux détails de l'uniforme et à l'allure générale du troupier représenté. Ces types sont tous exécutés dans la taille de 30 mm. pour le fantassin et de 40 mm. pour le cavalier, hauteur des yeux, grandeurs encore courantes de nos jours sous le nom de « taille de Nuremberg ». A titre de curiosité



Fig. 4 et 5. — Officier supérieur, Artillerie à cheval de la Garde Royale, 1815
(Coll. Charles Spitz, Strasbourg)

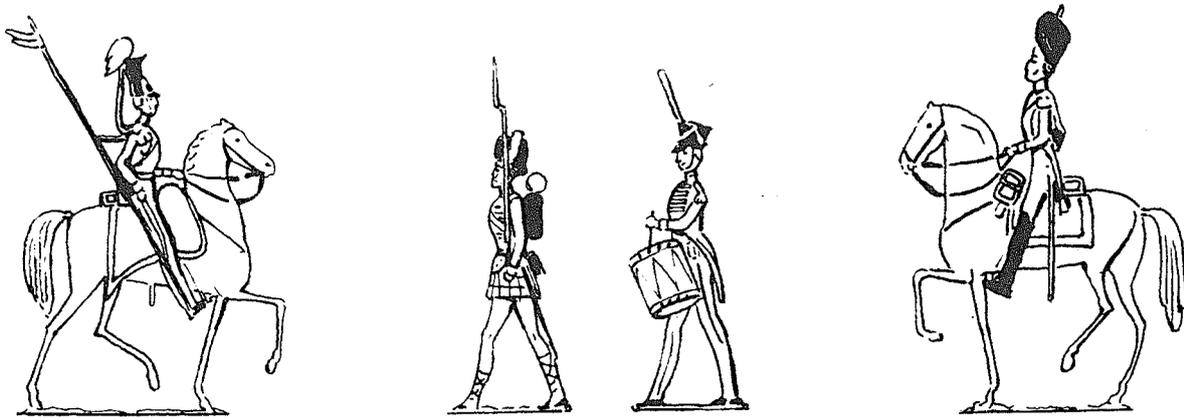


Fig. 6, 7, 8, 9. — Lancier français — Fantassins anglais — Gendarme français

(Coll. Paul Martin, Strasbourg)

amusante, le petit Officier Ecossais à cheval en « kilt » (jupe) ne manquera pas de susciter le sourire des amateurs d'uniformes anglais (fig. 10).

La Maison Haffner, de Furth (fondée en 1838), fut moins heureuse dans l'exécution de ses modèles et ne peut se comparer à Heinrichsen ou Allgeier. Malgré tout, elle obtint un prix à l'Exposition Universelle à Paris, en 1867.

N'oublions pas Martin Ruckert (né en 1785) dont l'atelier, situé à Wurtzbourg, créa quantité de moules militaires, entre autres cavaliers et fantassins du Premier Empire, dont l'allure et la taille peu élégantes (12 à 15 cm.), joint à leur solidité, en firent un vrai jouet d'enfant pour l'époque.

Bref, à partir d'environ 1830-40, le monde entier peut admirer la reconstitution en étain plus ou moins exacte, des événements militaires de l'époque, les guerres de Napoléon, la Conquête de l'Algérie, les troupes de Louis-Philippe, la guerre de Crimée et la Campagne du Mexique. Il nous reste à mentionner quelques fabriques dont le nom doit figurer à juste titre dans l'historique du soldat de plomb, tel que J. E. Du Bois (fondé en 1830), au Hanovre, Söhlke, à Berlin, son successeur Haselbach et d'autres de moindre importance.

Le grand animateur de l'industrie du soldat d'étain que fut le tzar Nicolas I^{er}, fit reconstituer en 1854, par la Maison Heinrichsen, de Nuremberg, toute l'Armée russe en étain. Ces types, d'une taille plus grande que d'habitude, sont d'une exécution remarquable et minutieuse au point de vue de l'uniforme. L'Officier des Gardes à cheval Russes, que reproduit notre dessin (fig. 11) tout en ne faisant pas partie de cette illustre collection, nous paraît appartenir à cette époque.

Il paraît que le type « massif » ou « en ronde-bosse » ne commença que plus tard (après 1870) à rivaliser avec le type « plat » en raison de l'augmentation sensible du prix de l'étain. Cette nouvelle fabrication n'obtint pas, sauf en France, le succès qu'on en attendait, bien que les marchands aient cherché à

en favoriser la vente plus rémunératrice pour eux. Les amateurs collectionneurs continuent d'ailleurs à donner la préférence aux figurines plates.

À part la Maison Heinrichsen qui se maintenait à la tête de cette industrie, la firme Gebr. Rieche, au Hanovre, créa des modèles remarquables, dont une grande partie des dessins sont dûs au peintre militaire R. Knoetel, bien connu par les amateurs d'uniformes.

Ferdinand Bac nous raconte dans ses « Souvenirs d'exil » (Plon 1919) de sa jeunesse, en 1867 : « Avec une silencieuse ivresse je m'enfermais dans ma chambre et, inlassablement, sur des boîtes de toute grandeur, je faisais manœuvrer mes soldats de plomb. Ces soldats étaient un somptueux cadeau venu de Paris et dont j'ignorais le donateur. C'était la vieille Garde Impériale avec l'Empereur et son Etat-major. Napoléon, très ressemblant, était assis sur son cheval blanc et portait l'uniforme d'Iéna. Avec grand respect je touchais cette petite statue équestre pour la poser sur les éminences afin que, proches des moulins à vent, il surveillât les phases du combat ! Certes, cette passion était naturelle et conforme au goût des enfants de mon temps ».

Malheureusement il ne nous a pas été possible encore de nous documenter d'une façon précise sur la fabrication de soldats d'étain ou de plomb en France, mais nous reviendrons sur cette question intéressante. Sauf ce qui a été dit plus haut, nous savons qu'une « importante fabrique de soldats d'étain » fut fondée à Paris, en 1825. Il s'agit de la Maison bien connue sous les chiffres C. B. G.

Pendant longtemps, les soldats de plomb massifs occupaient exclusivement la fabrication française et ce ne fut que l'heureuse initiative de MM. P. Armont, Bretegnier et Mignot, grâce aux dessins de M. Rousselot, qui fit « naître » à Paris le petit soldat d'étain plat.

De nos jours les noms de Heinrichsen (Nuremberg), Hahnemann (Kiel), Scheibert (Vienne), Biebel (Berlin), Frauendorf (Dresde) et bien d'autres ainsi que les récentes créations des Maisons Mignot et Lelong, sont connues et appréciées par tous les amateurs.

Puisse notre industrie du soldat d'étain plat rivaliser à tous points de vue avec la fabrication allemande et créer, à la joie des collectionneurs et des enfants, des petits chefs-d'œuvres dignes de l'art français.

Paul MARTIN.



Fig. 10. — Officier écossais
(Coll. Paul Martin)

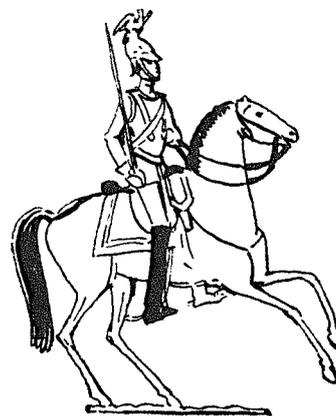


Fig. 11. — Garde à cheval russe
(Strasbourg)

LE 2^{me} LANCIERS EN 1831

(PLANCHE HORS TEXTE N° 2)

Le Passepoil a consacré en 1932 une planche (N° 12) et une étude de M. J. Rouffet aux Lanciers de la Monarchie de juillet. Nous revenons aujourd'hui sur cette arme pour en signaler quelques particularités.

La Restauration avait supprimé l'arme des Lanciers, n'en conservant le souvenir que dans le régiment des Lanciers de la Garde Royale. La Monarchie de juillet supprimant la Garde Royale, transforma ce régiment de Lanciers en Lanciers d'Orléans aux couleurs verte, jaune et rouge (août 1830). Mais, dès le début de l'année suivante, par décret du 19 février 1831, les cinq premiers régiments de Chasseurs à cheval devenaient Lanciers et le régiment des Lanciers d'Orléans prenait le N° 6. Déjà les souvenirs de l'armée du grand Empereur hantaient les esprits et ce furent les couleurs des Lanciers rouges (1) qui furent données aux 6 régiments. Leur uniforme fut déterminé par une instruction ministérielle du 6 mai 1831, modifiée par une décision du 7 juillet. Cette seconde décision modifiait simplement quelques détails dans les distinctives des régiments 4, 5 et 6. Après elle, les régiments se différenciaient entre eux par les caractéristiques suivantes :

1 ^{er} Régiment	— Collet bleu à passe-poil rouge	— Parement bleu à passe-poil rouge
2 ^{me}	— Collet bleu à passe-poil rouge	— Parement rouge à passe-poil bleu
3 ^{me}	— Collet rouge à passe-poil bleu	— Parement bleu à passe-poil rouge
4 ^{me}	— Collet bleu à patte et passe-poil rouge	— Parement bleu à passe-poil rouge
5 ^{me}	— Collet bleu à patte et passe-poil rouge	— Parement rouge à passe-poil bleu
6 ^{me}	— Collet rouge à patte et passe-poil bleu	— Parement bleu à passe-poil rouge

Sur l'élégante planche hors texte N° 2 qui accompagne cet article, M. M. Toussaint a représenté un officier en grande tenue, un officier en petite tenue, redingote et couvre-schako et un brigadier en grande tenue ; nous voudrions insister seulement sur quelques points :

(1) Le 2^e régiment de Cheval-Légers Lanciers de la Garde Impériale, créé en 1810 avec les Lanciers de la Garde Royale Hollandaise fut au début uniquement composé de Hollandais, mais, dès 1812, on y incorpora des Français qui, à la fin de l'Empire, furent en majorité. En fait, ce fut le régiment de Lanciers Français de la Garde par opposition au 1^{er} régiment essentiellement Polonais. Je viens de publier dans mes cartes sur les : « Uniformes du 1^{er} Empire » un ensemble de 32 planches en couleurs qui forment une étude complète sur les tenues de ce 2^e régiment dit des « Lanciers Rouges ».

1° *Schapska*. — Nous n'avons pu établir de façon précise à quelle date la jugulaire à chaîne du schapska, seule usitée sous le 1^{er} Empire, cesse de servir effectivement de jugulaire en restant un objet d'ornement, tandis qu'apparaît une seconde jugulaire formée d'une simple courroie de cuir noir se fixant des deux côtés à l'intérieur de la coiffure. La transformation est officiellement réalisée en 1845, et la description du nouveau schapska adopté à cette date, indique cette mentonnière en cuir verni. Mais, comme il arrive souvent en matière d'uniformes, la prescription nouvelle n'était que la réglementation d'un usage établi. Les différentes planches que nous connaissons du régiment des Lanciers de la Garde Royale sont à cet égard assez contradictoires ; si les portraits (comme ceux du Colonel de Chabannes-Lapalice et du Lieutenant-Colonel Duc d'Esclignac) parues dans « *la Sabretache* » ne font pas voir la mentonnière, en revanche on trouve cette mentonnière en cuir, en même temps que la jugulaire à chaîne métallique dans les planches de la Garde Royale de Bellangé. On la trouve dans toutes les reproductions des Lanciers d'Orléans, aussi bien dans les planches de Foussereau que dans la jolie planche anonyme, exécutée d'après nature et parue dans « *la Sabretache* » (novembre 1913). Nous la trouvons enfin dans toutes les reproductions des 6 régiments de Lanciers de 1831 ; dans les planches consacrées par Philippoteau aux Lanciers de Nemours (1^{er} Régiment 1832) dans l'ouvrage de Pascal sur l'Armée française, paru en 1850, et dans le schapska 1831 reproduit d'après nature dans l'Album Historique de l'Armée et de la Marine ; enfin dans la planche de M. Rouffet, concernant le 4^e Régiment en 1833 et parue dans le Passepoil.

De tout cela nous concluons que la jugulaire en cuir doublant la chaînette s'est introduite dans le Régiment des Lanciers de la Garde Royale, qu'elle a été en usage, sinon réglementaire aux Lanciers d'Orléans et aux six régiments de Lanciers de 1831.

2° *Ceinture*. — Les couleurs de la ceinture semblent avoir été interverties sur la planche de Rouffet, que le Passepoil a donnée en 1922. Celle-ci est en effet à 5 bandes, dont trois bleu de roi, larges de 19 mm. et deux garances larges de 10 mm. Elle est ornée de liserés garances larges de 2 mm. 1/2, ce qui donne à la ceinture une largeur totale de 82 mm. Pour les Officiers, le bleu est remplacé par de l'argent.

3° *Banderole de giberne et ceinturon*. — Les Officiers de la Garde Royale comme ceux des Lanciers du 1^{er} Empire, avaient porté en grande tenue la banderole de giberne et le ceinturon en tissu de métal avec raies de couleur. Cette buffletterie de tissu argenté qui reparaît en 1837 (le 14 mars, voir journal militaire), disparaît de 1830 à 1836. On ne la trouve pas aux Lanciers d'Orléans. Lami comme Foussereau, les représentent avec la banderole de giberne et le ceinturon en cuir noir. Il en est de même des six régiments de 1831 et le journal militaire du 6 mai, prescrit nettement que la grande tenue pour les Officiers de Lanciers comporte le ceinturon et la banderole de giberne en cuir noir, comme pour les Officiers de Cavalerie légère. Les planches de Foussereau le confirment et le Duc de Nemours, lui-même

Colonel du 1^{er} Régiment, s'est conformé à l'ordonnance dans son magnifique portrait peint en 1833 par Van Yvendik, qu'a reproduit le carnet de la Sabretache. Georges Scott s'y est conformé dans la belle planche de Capitaine du 5^e Lanciers qu'il a donné dans l'album historique, et la seule discordante est celle du texte du guide de Malibran qui dit, page 584 : « Le porte giberne des Officiers est en cuir verni noir ou en galon d'argent avec deux raies bleues ». Nous croyons avoir démontré que ce porte giberne en galon d'argent n'a pu exister de 1830 à 1837 qu'à titre de fantaisie non réglementaire.

4^e *Bandes de pantalon.* — Le pantalon d'ordonnance des Lanciers est garni à passepoil bleu flanqué de deux larges bandes de drap bleu. Pour les Officiers, ces bandes sont en galons d'argent. Le pantalon de cheval de la troupe est semblable mais basané en veau. Celui des Officiers est tout en drap mais avec les bandes en drap bleu. Il semble que pour la troupe la double bande n'ait pas duré longtemps, et que le pantalon basané ait été bientôt réduit au simple passepoil bleu. En 1832, le pantalon de cheval est garni d'une pièce de peau ovale à l'endroit où frotte l'arme. L'interprétation de cette décision a donné lieu aux dessins les plus fantaisistes et pour bien la comprendre, il faut remonter aux sources mêmes.

La circulaire ministérielle du 13 décembre 1832, qui prescrit l'abandon d'un pantalon à fausses bottes, mis en essai quelques mois auparavant, s'exprime ainsi : « *Dans les régiments de Lanciers et de Chasseurs, le pantalon des hommes armés de la lance sera garni d'une pièce dite anglaise de la forme d'un ovale allongé, un peu au-dessus de la manchette de la jambe droite, à l'endroit où s'appuie la hampe de la lance. Dans toutes les armes, une pièce en peau de veau sera appliquée au côté gauche du pantalon, à l'endroit où porte la poignée du sabre lorsque l'homme est à cheval* ».

Il en résulte que dans toute la Cavalerie française les hommes ont un ovale en peau sur la cuisse gauche à l'endroit où frotte la poignée du sabre pendu au côté ; mais en plus, les hommes armés de la lance ont un ovale en peau du même genre à l'endroit où frotte la lance, c'est-à-dire à hauteur du gras du mollet droit. M. Toussaint a indiqué sur sa planche cet ovale, mais il l'a mal placé en le mettant sur la cuisse, car ce n'est pas là, le dessin le montre, que frotte la lance, c'est contre le mollet. De tous les dessins que j'ai sous les yeux, le seul où cet ovale soit mis à sa place, c'est le croquis du lancier à pied qui est à la page 48 des planches de Lieuhart et Humbert. J'ajoute que beaucoup d'auteurs qui ne sont pas remontés au règlement, ont pris cette tache noire pour une ouverture de poche et l'ont remontée jusqu'au haut de la cuisse.

Pour en revenir aux Officiers de la planche hors texte, l'Officier en grande tenue a seul le pantalon à bandes d'argent ; les autres ont le pantalon de cheval à bandes bleues.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LE 27^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS

(1888-1931)

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 3 ET 4)



ous avons tous admiré dès avant guerre les aquarelles si vivantes de Pierre Comba, qui ont répandu dans le monde entier la pittoresque silhouette de ces colonnes de Chasseurs circulant dans les sentiers des Alpes. Qu'étaient nos bataillons de Chasseurs Alpains ? Que sont-ils devenus depuis ? C'est ce que nous voudrions étudier en quelques pages en nous attachant comme toujours aux questions d'uniformes. Nous avons pris comme exemple le 27^{me} B. C. A. sur lequel des renseignements particulièrement intéressants nous ont été fournis par deux de nos collègues : M. Giffard, à qui nous devons les artistiques croquis et hors texte qui accompagnent cet article et le Sergent-Chef Belmont, du Bataillon qui en a recueilli presque toute la documentation. Qu'ils trouvent ici l'expression de la sincère reconnaissance du « Passepoil ».

1^{re} PÉRIODE. — 1880-1914

Les premières manœuvres alpines datent de 1879 et, de 1880 à 1885 les 7^e, 12^e, 13^e, 14^e et 24^e bataillons de Chasseurs prirent part à ces exercices. De 1886 à 1888, les 6^e, 11^e, 22^e, 23^e, 27^e, 28^e, 30^e bataillons s'ajoutèrent aux premiers pour constituer les douze groupes alpins ; on appelle groupe alpin, l'ensemble formé par un bataillon de Chasseurs, une batterie d'Artillerie et un détachement du Génie. Ce sont ces douze bataillons qui, à partir de 1888, prennent le nom de bataillons de Chasseurs Alpains et qui, entre 1889 et 1891, vont apporter quelques modifications à l'uniforme des autres Chasseurs à pied : La coiffure devient le béret, la tunique est remplacée par une vareuse à un rang de boutons et à col rabattu orné seulement du numéro du bataillon, le bas de la jambe est serré dans des bandes molletières bleu foncé, et la capote remplacée par une pélerine à capuchon de drap même couleur.



27° B. C. A. — Caporal — 1893

Béret, vareuse et molletières bleu foncé ; pantalon d'un bleu légèrement plus clair. — Cors du béret et de la manche, numéros du collet, galons de grade, passepoil du pantalon jonquille ; sur la poitrine, épinglette en argent (prix de tir), ceinture en laine bleu moyen, équipement en cuir noir, plaque et crochets en cuivre, boutons blancs timbrés d'un cor de chasse.

Une décision ministérielle du 28 janvier 1891 réglementait la tenue en supprimant définitivement le képi, les épaulettes et la tunique. Les officiers adoptaient des vêtements de même forme et remplaçaient les galons par des soutaches d'argent en V sortant du parement en botte. Pour la troupe un jersey de laine, et une ceinture d'un bleu moyen complétaient la tenue. Vers 1893 sont adoptées les bretelles de suspension (soutenant les cartouchières fixées au ceinturon) indépendantes des courroies de sac. A cette date, le Chasseur Alpin en manœuvre présente l'aspect du Caporal dessiné ci-contre. Notons les galons de grade aux pointes très effilées à la mode du temps, le port du bouc caractéristique de l'arme et ces bourrelets en croissant de lune qui forment patte d'épaule au haut de la manche de la vareuse pour empêcher les courroies de glisser de l'épaule. Sur le sac, un bâton ferré qui s'est porté concurremment avec la canne.

2^{me} PÉRIODE. — 1914-1919

C'est dans la tenue que nous venons de décrire que les Alpains partirent à la Grande Guerre ; mais bientôt les nécessités de la Campagne la modifièrent ; la capote puis le casque s'imposèrent. Si les chasseurs Alpains purent conserver en partie la vareuse, le pantalon et les molletières bleu foncé, ils durent arborer la capote bleu horizon du reste de l'Armée et c'est sous la tenue reproduite à la page suivante, qu'on les vit attaquer en Alsace et tenir à Verdun. A plusieurs reprises leur furent distribuées des culottes et des molletières bleu horizon et même des vareuses, et M. Giffard se souvient d'avoir vu au retour de l'attaque de la Malmaison, par le bataillon où fut tué mon jeune ami Raoul Brunon, des Chasseurs avec des casques à grenade et des capotes sans écussons. Mais c'est évidemment là un cas exceptionnel où l'on avait fait flèche de tout bois.



27^e B. C. A. — Alsace — Février 1917

Casque bleu horizon avec cor de chasse et les lettres R. F. dans le cor. Capote bleu horizon : sur le collet, cor, numéro et soutaches verts ; sur la manche, chevrons de séjour au front verts. Pantalon et molletières bleu foncé. Fourragère aux couleurs de la croix de guerre (rouge et vert).

A la fin de la guerre, en vertu d'instructions que nous n'avons pu retrouver, tous les bataillons de Chasseurs de l'Armée française du Rhin portèrent le béret et eurent le titre officiel de « Chasseurs Alpains », même des bataillons qui, comme les 3^e, 5^e, 17^e et 19^e n'avaient jamais mis les pieds dans les Alpes.

Tous les bataillons actifs ont reçu la fourragère au cours de la guerre : cinq d'entre eux ont obtenu la fourragère rouge, les 6^e, 8^e, 16^e, 27^e et 30^e et parmi eux le 27^e fut le premier à l'obtenir, le 12 octobre 1918. — Vingt-quatre bataillons ont reçu la fourragère aux couleurs de la médaille militaire (vert et jaune), les 1^e, 2^e, 4^e, 5^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 24^e, 25^e, 28^e, 29^e, 31^e, 54^e, 60^e, 68^e, 102^e, 115^e, 116^e. — Trente-six autres ont reçu la fourragère aux couleurs de la croix de guerre (vert et rouge) et parmi eux les 3^e, 7^e, 9^e, 10^e, 15^e, 18^e, 23^e et 36^e bataillon.

3^{me} PÉRIODE. — 1919-1925

On revient pour les Chasseurs Alpains à l'uniforme d'avant guerre, sauf la ceinture bleue qui passe sous la vareuse ; celle-ci conserve la coupe de la guerre, son col est orné de deux écussons portant en jonquille, le cor, le numéro et deux soutaches : les bourrelets en croissant des épaules ne reparaissent plus. Le ceinturon noir à plaque a, lui aussi, disparu au cours de la guerre et a fait place au ceinturon en cuir fauve ou noir, mais à boucle. Les 15^e et 25^e bataillons sont devenus Alpains depuis la guerre ; d'autres ont été dissous en 1930. Les 9^e, 18^e et 20^e bataillons ont été envoyés dans les Alpes Maritimes au moment de la tension Franco-Italienne. En sorte qu'à l'heure actuelle, les 12 bataillons Alpains sont les 6, 7, 9, 11, 13, 15, 18, 20, 22, 24, 25, 27.

4^{me} PÉRIODE. — MAROC. — 1925

Les Chasseurs à pied avaient depuis la guerre de 1870, pris déjà plusieurs contacts avec la terre Africaine. En 1881, le 27^e B. C. A. faisait partie de l'expédition de Tunisie ; de 1912 à 1914, les 7^e et 14^e bataillons avaient participé aux opérations dans le Maroc occidental.

Au cours de l'été 1925, la répression de l'insurrection Riffaine ayant vidé les garnisons de l'Afrique du Nord, il importait de montrer aux indigènes que la France avait encore des soldats. On fit appel à quelques unités métropolitaines, parmi lesquelles le 27^e B. C. A. de la garnison d'Annecy.

Ce bataillon, fort de quatre Compagnies à l'effectif de 100 hommes environ chacune, d'un Etat-Major, de la fanfare et de la clique, quitta Annecy, le 19 juillet, s'embarqua le 22, et arriva à Tunis le 24. Le 25 août, il fut dirigé sur le théâtre des opérations où il occupa des postes dans le secteur de Taounat. Il se rembarqua à Casablanca, le 18 novembre et était rentré à Annecy le 24.

A l'arrivée à Tunis, le 27^e B. C. A. défila en béret et tenue de drap et le public qui se pressait sur son passage fut quelque peu surpris de sa marche à la cadence accélérée. C'est à Tunis que le bataillon reçut la tenue avec laquelle il allait faire campagne et que M. Giffard

a représentée sur le hors texte n° 3 : Casque colonial recouvert de toile kaki clair, sans insigne ; vareuse en toile kaki à boutons de cuivre demi-sphériques, unis ; culotte idem. En raison de la hâte de cette transformation, personne n'eut le temps de faire retoucher ni ajuster cette tenue. Les Officiers seuls et quelques Sous-Officiers de carrière avaient emporté leurs tenues d'été de France dans leurs bagages. C'est pourquoi on voit sur la planche, la troupe avec des boutons de cuivre, tandis que l'Officier a des boutons argentés. L'écusson de la vareuse de la troupe est bleu foncé avec cor, numéro et soutache jonquille ; celui de l'Officier en drap noir avec ornements en argent. Son béret et ses molletières sont noirs tandis que celles de la troupe sont bleu foncé. La musette est neuve, et les souliers placés sur le sac sont emballés dans une musette usagée et par conséquent décolorée. Le manteau est porté autour du sac, roulé dans une toile de tente exactement du même kaki que les vêtements. L'équipement et le paquetage sont ceux habituels. L'enveloppe du bidon de deux litres taillée dans de vieilles couvertures marrons. Le béret, incliné à droite pour les Officiers, à gauche pour la troupe est porté concurremment avec le casque. Les galons de grade, cousus sur du drap noir, sont fixés aux manches à l'aide de trois agrafes, ou cousus par trois points. Au côté, la baïonnette à poignée en métal jaune sans quillon, qui date de la guerre.

Comme enseigne, le 27^e fit cette campagne avec son fanion, décoré de la fourragère rouge et de la Croix de Guerre à six palmes.

Tous les clairons avaient emporté deux instruments, soit trompette et clairon, soit cor et clairon, ce dernier sans flamme (celle-ci était réservée à la grande tenue). Ils ne portèrent pas de galons distinctifs sur la veste de toile, n'ayant pas eu le temps de les faire coudre. La planche de M. Giffard représente une section au rassemblement avec le porte-fanion ; dans le fond, le vieux Taza.

5^{me} PÉRIODE. — 1926-1931

Le bataillon, rentré à Annecy, reprit l'uniforme traditionnel auquel M. Giffard a consacré la vignette ci-contre et le hors texte n° 4, et qui comporte quelques explications :

La capote a été retirée aux Chasseurs Alpains et est allée reprendre sa place dans la collection de guerre. Elle a été remplacée par la longue pélerine en drap bleu horizon. La tenue que l'on nomme maintenant dans ces corps tenue de campagne, est en réalité une tenue de manœuvre, c'est celle qui sert aux manœuvres dans les Alpes et qui figure au croquis ci-contre.

Le casque depuis la guerre est dans presque tous les bataillons peint en noir brillant, avec le cor et les lettres R. F. en vert ; au 27^e, ces lettres sont en jaune. Il est de moins en moins porté chez les Alpains, et si nous avons constaté qu'on le prenait encore pour monter la garde au 23^e bataillon (à Gap, en 1927) et au 6^e (à Grenoble, en 1931), on la monte en béret au 27^e comme on le voit par le factionnaire à gauche de la planche n° 4. Ce béret n'est plus porté en corne sur le front et l'œil gauche comme avant guerre, mais franchement incliné à gauche. Il est d'assez grande taille ; toutefois, dans certains bataillons, le commandant



27^e B. C. A. — C^o de Mitrailleuses
Manœuvres du Briançonnais, 1931. Tenue de route

Béret, vareuse et molletières bleu foncé. Pantalon de toile blanche. Cor du béret et insigne du collet jonquille, boutons blancs. Fourragère rouge, avec insigne du bataillon, sur l'épaule gauche. Sur la manche gauche, deux canons croisés brodés en laine jonquille. Bidon recouvert de drap bleu foncé. Mousqueton 1892-1916 avec sa très courte baïonnette. Canne sur le sac.

autorise le port d'un béret fantaisie sensiblement plus petit. Au second plan de cette planche, on voit un Sergent-Chef (Sous-Officier rengagé, trois galons sur la manche — portant le képi (noir à passepoil jaune, chiffre et jugulaire en argent) et le pantalon long autorisés en tenue de ville pour les Sous-Officiers rengagés — qui cause avec un Chasseur en tenue de ville d'hiver ou des jours de pluie, porteur de la longue pélerine. Derrière eux on aperçoit la grille et l'entrée du quartier du 27^e, à Annecy, et dans le fond la montagne du Veyrier.

Le clairon, qui est au centre de la planche, mérite une mention particulière. Dès avant la guerre, on avait cherché à rendre aux têtes de colonnes un peu de leur pittoresque d'antan et nos collègues se rappelleront les essais tentés sous l'inspiration d'Edouard Detaille et de Georges Scott. Ce qui en a subsisté ce sont les flammes de trompettes et de clairons qui ont pris une place importante dans les B. C. P. où ces instruments sont portés concurremment.

Le clairon des Chasseurs Alpins est devenu une des silhouettes les plus pittoresques de l'Armée française et, il faut le reconnaître, des plus connues, ayant inspiré de nombreux peintres qui voulaient représenter des « entrées » dans les villages d'Alsace. Les cliques des bataillons de Chasseurs, composées uniquement d'instruments de cuivres avec leurs flammes aux couleurs *Chasseurs* : (vertes, bleues ou jaunes) et défilant à la cadence vive qui leur est propre, sont à l'heure actuelle, un des derniers refuges des têtes de colonnes brillantes et empanachées du temps jadis. Le clairon du 27^e est représenté en tenue de prise d'arme et porte ses trois instruments.

Réglementairement, en manœuvres les clairons devraient avoir le fusil, la baïonnette et l'équipement complet ; mais en pratique, au 27^e du moins, ils n'ont que bidon, musette et sac sur lequel les trois instruments sont amarrés au petit bonheur ; au ceinturon ils portent une seule cartouchière sans bretelles de suspension. Il semblerait qu'on les juge assez encombrés de leurs trois instruments et que pour « lever », c'est-à-dire exécuter des moulinets nombreux et impressionnants avec leur clairon ou leur trompette avant de l'emboucher ; puis soulever le cor à bout de bras avant de sonner, leur équipement les gênerait et accrocherait instrument, cordon ou flamme, et encore plus en raison des mouvements rapides qu'ils doivent faire pour passer d'un instrument à l'autre. Toutefois, les clairons qui n'ont que deux instruments, ont l'armement et l'équipement complet comme le reste de la troupe.

Revenons au clairon à trois instruments en tenue de prise d'arme, revue ou exercice. La manière de les porter varie suivant les bataillons. Le cor, par exemple, peut être porté en sautoir, à droite ou à gauche, pavillon devant ou derrière, ou pendu au cou ; de même le clairon peut être porté à la hanche, à la cuisse ou balancé à bout de bras. Au 6^e B. C. A., à Grenoble, les clairons jouant de pied ferme, posent leur clairon debout sur le sol pour jouer du cor. Au 27^e, autrefois on l'enfilait au bras gauche ainsi que la trompette. Maintenant on l'accroche à l'épaule gauche par le cordon mis en double et on accroche la trompette qui n'a pas de cordon, au clairon.

A la position « repos », les trois instruments sont portés exactement comme M. Giffard les a représentés ; au « garde à vous », la flamme du clairon est rejetée d'un mouvement de poignet sur le clairon et la main qui le tient. Le clairon a la flamme verte, ornée de jonquille, avec cordon et pompon tricolores ; la trompette, la flamme bleu foncé, ornée de jonquille sans cordon.

Commandant E.-L. BUCQUOY.



LA LIVRÉE DE LA MARCK ET LE MANUSCRIT DE STRIEDBECK

Je viens, bien tardivement, de relever une petite erreur dans la planche n° 7 de la 7^e année du Passepoil et dans l'article fort documenté qui l'accompagne. Tout en me défendant d'être plus érudit que l'auteur de cette étude, je crois devoir répondre à son appel en apportant ma contribution à la recherche de la vérité.

Le manuscrit de Striedbeck donne au musicien et au tambour de La Marck-Infanterie l'habit blanc, et M. Nussbaum se demande si cette couleur blanche est explicable. Pour lui, ces habits ne sont pas blancs, mais non coloriés. J'admets que cette planche n'ait pas été terminée, mais je crois qu'il est difficile d'affirmer que la couleur absente soit le bleu céleste foncé. A mon avis, c'est cette couleur bleu céleste foncé qui ne s'expliquerait pas, car, à cette date, les tambours portaient une couleur différente de celle de la troupe, livrée royale, c'est-à-dire bleu foncé, ou livrée des Mestres de camp propriétaires. Or, les seuls régiments allemands d'infanterie portant le titre de Royal avaient le droit à la livrée royale, tandis que les autres adoptaient la livrée des gentilhommes propriétaires. Pour la maison de La Marck, cette livrée était blanche parementée de noir et garnie de brandebourgs houpés, faits d'une tresse plate blanche et noire.

Striedbeck avait donc raison en réservant le fond du papier pour le coloris des habits du musicien et du tambour qui nous occupent : s'il y manque quelque chose, ce ne peut être que quelques rehauts de gonache blanche pour préciser la couleur. Quant aux parements noirs et aux houpes des brandebourgs de la livrée domestique, ils n'avaient pas de raison d'être ici, puisque le règlement n'autorisait qu'un galon de livrée de la largeur de 9 lignes, et que les collet, parements et revers devaient être semblables à ceux de la troupe.

De ce qui précède, nous retiendrons surtout une chose, c'est que, pour compléter le coloris des planches inachevées de Striedbeck, il faudra agir avec prudence avant de décider quelle pouvait être la couleur à retrouver.

P. BENIGNI.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Règlement des Cotisations. — Nous prions instamment ceux de nos Membres qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation de 1932, de le faire le plus tôt possible.

Le N° 2 ne sera adressé qu'à ceux qui seront en règle avec le Trésorier.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 1^{er} Trimestre 1932 : Comme Membres actifs : MM. R. Philippot, à Paris ; F.-Th. Schmitt, à Bischheim.

Comme Membres correspondants : MM. Sieg à Hambourg ; Strony à Bruxelles.

Erratum. — Dans la liste parue au N° 4 de 1931, p. 102, lire P. Lanes « Toulouse » au lieu de « Toulon ».

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



HUSSARDS DE LAUZUN — 6^e RÉGIMENT — TROMPETTE, GRANDE TENUE
Fin du règne de Louis XVI



2^e RÉGIMENT DE LANCIERS — 1831-1832
Chef d'Escadron
Tenue de service du matin
Brigadier
Grande tenue
Capitaine
Grande tenue



E. GIFFARD
1931

CLAIRON DU 27^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS
Maroc — Septembre 1925



CLAIRON DU 27^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS
Annecy — 1930-1931

ANNONCES :

M. RENÉ GAUCHER, 13, Rue Jacquemont, PARIS 17^{me}, offre :

- 1° Une Collection de 3.500 Soldats en étain, 1^{er} Empire, type HEINRICHSEN, retouchés, diverses Nations européennes. 1000 francs.
- 2° L'Album des planches de l'Infanterie française de SUZANNE, 156 planches soigneusement coloriées 250 francs.
- 3° La Garde Impériale de MARCO DE S^t-HILAIRE, planches de BELLANGÉ. 100 francs.
- 4° L'Armée de l'Est de GENEST, illustrée par BOMBLED. . . 2 volumes. 50 francs.
- 5° L'ouvrage allemand en 2 volumes, sur la Guerre 1806-1815, très belles planches en couleurs 200 francs.

LES UNIFORMES DU PREMIER EMPIRE

Trois mille Cartes documentaires publiées sous la direction de

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY *  OI. O

Docteur (Lettres) de l'Université de Nancy

Membre de la " Sabretache ", Directeur du " Passepoil "

9 Séries nouvelles viennent de paraître (N^{os} 185 à 193)

185 — Les Femmes à la Cour (fin).

186 — Types divers de Cour Impériale,

187 à 190 — Le 2^{me} Cheval-léger Lanciers de la Garde.

191 à 192 — Le 3^{me} de Ligne (fin).

193 — Les Troupes Franco-Espagnoles.

Prix de chaque série de 8 planches en couleurs. 10 fr.
et une plaquette de texte au prix de 5 fr.

TREUTTEL & WURTZ, éditeur-dépositaire, 31, Rue des Hallebardes, Stasbourg.

Remise de 10 % à MM. les Membres du " Passepoil "

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 340.002 francs

37^{QUARTER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historiques — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF :

G. SCHWEITZER

(Président)

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

Fondateur

V. HUEN

(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM

(Secrétaire-Trésorier)

MÉDECIN-LI-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

BARON R. GROUVEL

CAPITAINE DARBOU

ultima Tav. = cav. sarda 1859

12^e ANNÉE. — N° 2

DEUXIÈME TRIMESTRE 1932

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYÈS

IMPRIMERIE J.-L. PATON

Kingalt.
Kall. P.

SOMMAIRE DU N° 2

— Le 6 ^e Cuirassiers en 1811 — par E. NUSSBAUM, avec une planche hors texte en couleurs, N° 5, de Paul MARTIN.	29
— Les Insignes des Bataillons de Chasseurs — par le C ^t E.-L. BUCQUOY, avec une planche de vignettes dans le texte, de J.-E. HILPERT.. . . .	30
— Questions et Réponses.	32
— La Légion de Maillebois (1784-1786) — par le baron Robert GROUVEL, avec une planche hors texte en couleurs, N° 6, de H. BOISSELIER.	33
— Les Bonnets de Police de la Seconde Garde Impériale, -par H. BOUTMY.	37
— Les Uniformes des Officiers d'Etat-Major de 1814 à 1880 — par le C ^{no} DARBOU, avec une planche hors texte en couleurs, N° 7, de L. ROUSSELOT.	41
— La seconde exposition de la Société des Collectionneurs de soldats d'étain par Jean BESNUS, avec une planche photogravure double de dioramas.. . . .	45
— Les Rég ^{ts} de Cavalerie italienne à Montebello — par le Cav. CERVI Anselmo, avec une planche hors texte en couleurs, N° 8, du Cav. CERVI Anselmo.	49
— Echos et Nouvelles.	51
— Bibliographie.	52
— Bulletin de la Société.	52

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1932 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928, 1929, 1930 et 1931 sont en vente au Secrétariat au prix de quatre-vingts francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

- 1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.
Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg
- 2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

LE 6^{me} CUIRASSIERS 1811

(PLANCHE HORS TEXTE N° 5)

Le 6^e était de vieille noblesse, c'était un grand ancien de la cavalerie française. Créé en 1635 comme Dragons du Cardinal, dénommé Fusiliers à cheval de son Eminence en 1638, il devint Fusiliers à cheval du Roy en 1643 et Régiment du Roy en 1646. La Révolution égalitaire, ennemie de l'esprit de corps et des vieilles traditions, en fit en 1791 le 6^e cavalerie. 6^e Cuirassiers en 1803, le régiment, à grands coups de sabre, se refit ses quartiers de noblesse. A Vérone, Caldiero, Heilsberg, Eckmühl, Essling, Wagram, La Moskowa, Dresde, Leipzig, Champaubert, les gros frères passèrent en trombe sur les carrés ennemis. A Waterloo, ils chargèrent 11 fois les fantassins anglais et tombèrent en héros sur les pentes du Mont-S'-Jean.

Le cuirassier du 6^e reproduit sur notre planche hors-texte n° 5 par notre collègue Paul Martin est la copie très exacte d'un dessin à la plume allemand de 16,5 × 24 cm. soigneusement aquarellé et rehaussé de gouache trouvé dans une famille à Kassel et qui est certainement un portrait en raison de l'exactitude et de la minutie du moindre détail et pourrait bien être un souvenir de régiment d'un Flamand ou d'un Rhénan. Ce dessin fait partie aujourd'hui de la collection Paul Martin.

Cette planche confirme une fois de plus (comme l'avait confirmé l'uniforme du chef d'escadron Scherb du Musée du Souvenir reproduit dans le n° 5 de la 8^e année du Passepoil) l'exactitude de l'opinion soutenue par M. J. Margerand en 1904 dans le Carnet de la Sabretache, à savoir que le fameux règlement du 1^{er} vendémiaire an XII n'a jamais existé en temps que modifiant les couleurs distinctives des régiments de cuirassiers. Ceux-ci conservèrent jusqu'en 1812 les couleurs des régiments de cavalerie d'où ils provenaient.

Comme le Commandant Bucquoy le montrera dans les séries de ses cartes qu'il consacrera en 1933 aux régiments de cuirassiers, il n'y a de 1803 à 1812 aucune uniformité, aucune règle précise en ce qui concerne la forme de l'habit, la longueur des pans, les épaulettes, l'ornement de la housse de cheval ou du porte-manteau. Tout ce que nous pouvons faire c'est de reproduire exactement les documents certains concernant un corps déterminé. A ce titre le document reproduit ici est fort intéressant par sa précision. Relevons : les épaulettes à corps rayé de blanc et de rouge à l'instar des carabiniers ; les grenades blanches des retrousis ; les pans très courts de l'habit, le N° du régiment dans la bombe de la grenade de la housse ; l'absence de N° sur ce porte-manteau, la dragonne en cuir naturel. Tout cela constitue des particularités que peut-être confirmeront d'autres documents concernant le 6^e Régiment. Si nos collègues connaissaient quelques détails à ce sujet, nous leur serions très reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer. L'armement, la forme des basques nous paraissent devoir faire dater ce cuirassier du milieu de l'Empire : 1809-1811.

E. NUSSBAUM.

LES INSIGNES DES BATAILLONS DE CHASSEURS

Dans le n° 2 de la 8^e année du Passepoil, nous avons donné une excellente étude du Capitaine Lasseray sur les insignes des bataillons de chasseurs avec reproduction de tous les insignes adoptés à l'époque. Il y a quelques mois, nous avons publié une plaquette à jour sur cette question donnant les insignes jusqu'en 1931 (1). C'est de cette plaquette que nous tirons la planche ci-jointe et les quelques renseignements ci-dessous qui serviront de compléments à l'article de la 8^e année.

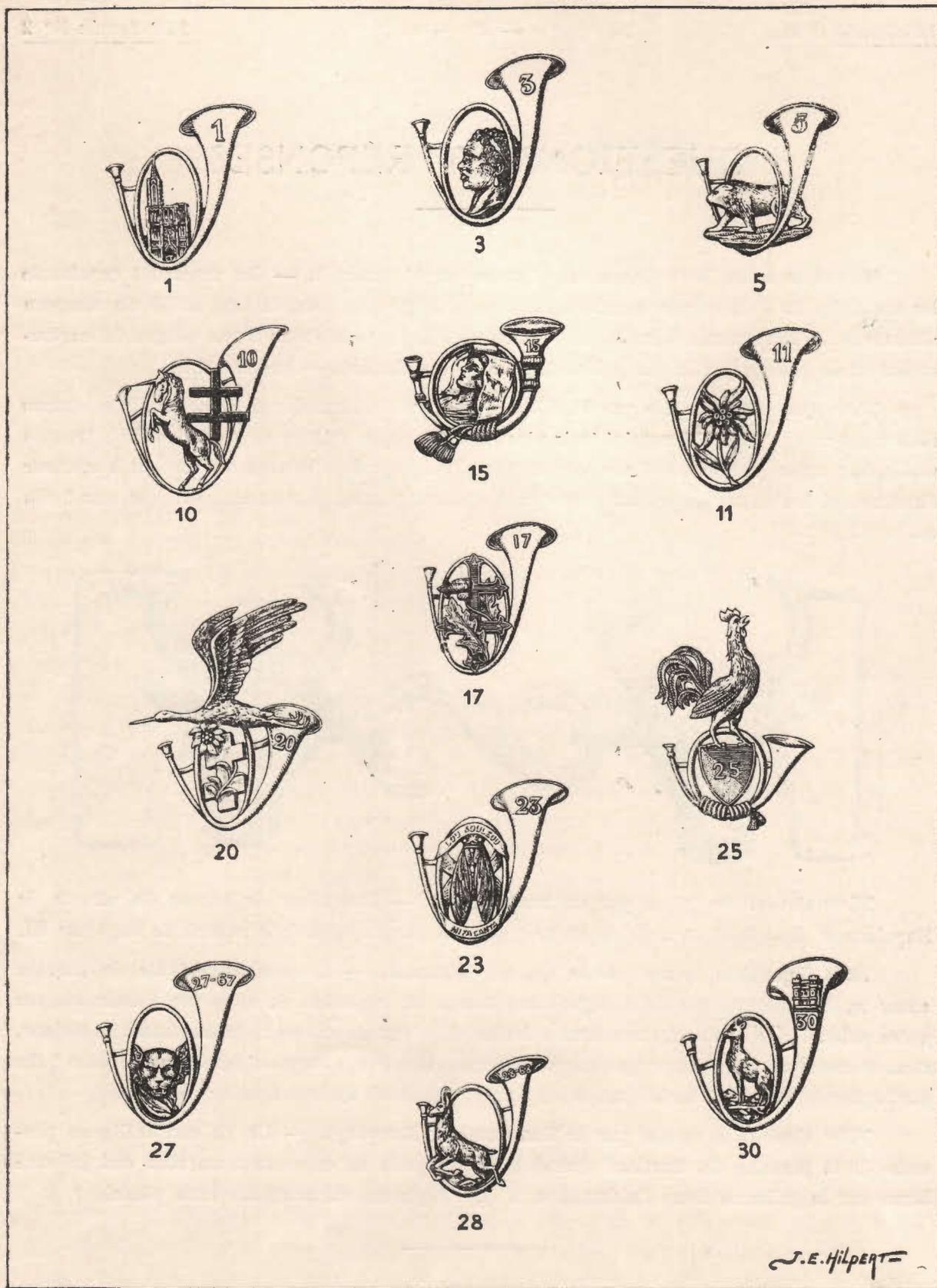
Les nouveaux insignes du 3^e et du 23^e figuraient déjà dans l'article en question. Le 1^{er} Bataillon a remplacé dans le cor son numéro par la Cathédrale de Strasbourg, sa nouvelle garnison. Le 5^e a plaisamment relevé l'épithète d'ours que l'armée espagnole de 1793 avait décochée aux Chasseurs Cantabres, ancêtres du bataillon, montagnards bien plantés aux casques velus et à la poigne rude. Le 10^e, passé après la grande guerre de Saint-Dié à Saverne, a ajouté la licorne qui orne le blason de cette ville à sa Croix de Lorraine. Le 11^e et le 15^e, sans changer les motifs de leurs insignes leur ont donné des aspects plus artistiques. Le 17^e a rendu plus clair le dessin de son chardon et le 20^e, en donnant plus d'importance à l'edelweiss, a amélioré le dessin de sa cigogne. Le 25^e était le seul bataillon dont l'insigne était vide à l'intérieur du cor ; il l'a rempli d'un écusson tout en modifiant le dessin de son coq.

Les 27^e et 28^e ont tenu à rappeler qu'ils avaient formé pour la durée de la grande guerre les 67^e et 68^e Bataillons ; les 2 numéros ont été jumelés sur chacun des deux insignes réservés aux anciens des quatre-bataillons ; en même temps, le 28^e modifiait le dessin de son chamois.

En 1930, lors du retour en France de l'armée du Rhin, les 3^e, 5^e, 11^e, 12^e, 14^e, 17^e, 19^e, 28^e et 30^e ont été dissous. Les numéros 11 et 30 furent tout aussitôt attribués aux 23^e et 26^e qui perdirent le leur. Le 26^e, en devenant 30^e, adopta l'insigne de ce dernier, mais en ajoutant sur le pavillon du cor de chasse une reproduction très réduite du donjon de Vincennes qui caractérisait l'insigne du 26^e disparu.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

(1) Les Insignes des Bataillons de Chasseurs — par le Capitaine Lasseray 2^e Edition — Prix 2 francs. S'adresser à la Rédaction du Passepoil.

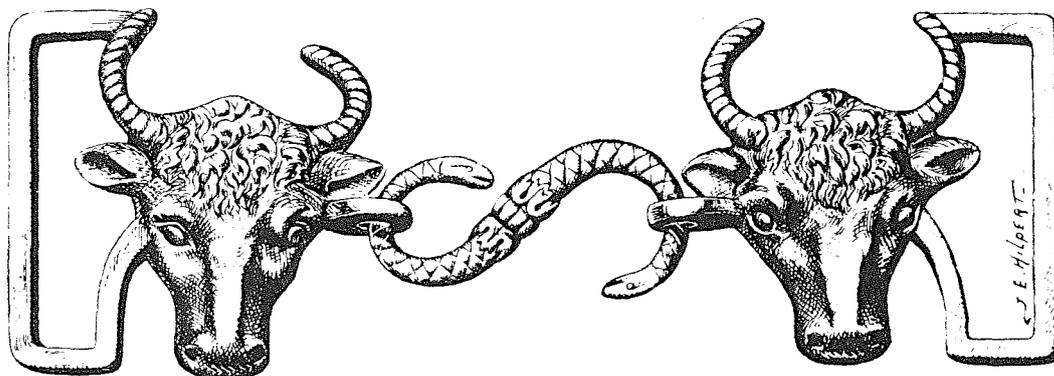


Insignes des Bataillons de Chasseurs — créés de 1926 à 1931

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 73^{me} Question (posée par M. Giffard). — Cet ornement représente les armoiries du Prince Palatin : de sable, chargé d'un lion d'or, le tout coiffé du chapeau d'Electeur. Je le placerais à la fin du XVIII^e siècle. Il pourrait s'agir d'une plaque de cartouchiere ou de giberne portée par la Maréchaussée du Palatinat. — Paul Martin.

74^{me} Question (posée par M. Giffard). — Peut-on identifier la fermeture de ceinturon ci-dessous en cuivre. On a suggéré trois réponses : troupes suisses du canton d'Uri ; troupes moldaves ; enfin, ceinturon d'une corporation allemande de « bouchers » servant à soutenir l'instrument à aiguiser ou « fusil » que les bouchers portent habituellement sur eux ? Où est la vérité ?



75^{me} Question (posée par un boutonniste). — Connait-on le bouton de vénerie de Napoléon I^{er}. Portait-il un aigle ou un *cerf passant* comme celui de la vénerie de Napoléon III.

76^{me} Question (posée par le Colonel Thomas). — L'ordre de bataille de l'armée russe en 1807 (campagne de Pologne) mentionne un régiment de cavalerie lithuanien, un autre polonais ; un autre tartare sans spécifier s'il s'agit de dragons, de hussards, de uhlands, etc... Pourrait-on me donner quelque renseignement sur ces corps et sur leur uniforme ? En particulier le régiment tartare n'était-il pas un régiment de hussards ?

77^{me} Question (posée par le Commandant Bucquoy). — Un de nos collègues possède-t-il la planche de Martinet donnant le trompette de cuirassiers en bleu ciel galonné blanc sur la poitrine. Dans l'affirmative, à quel régiment est attribuée cette planche ?

LA LÉGION DE MAILLEBOIS

(1784-1786)

(PLANCHE HORS TEXTE N° 6)

En 1784, des difficultés s'élevèrent entre la Hollande et l'Autriche. Les Provinces Unies formaient à cette époque une République Fédérative, dirigée par le Stathouder Prince d'Orange, nantie d'une bonne marine, avec des frontières bordées de fleuves et hérissées de forteresses ; elles se reposaient sur ces défenses et n'entretenaient qu'une faible armée de ferre. L'Empereur d'Autriche Joseph II, Souverain des Pays-Bas, leur chercha querelle en faveur d'Anvers et de Gand, pour la libre navigation sur l'Escaut. Devant la guerre menaçante, la Hollande s'émut ; il lui fallait des généraux, des officiers et des soldats.

Un gentilhomme français se présenta aussitôt : c'était le Comte de Maillebois. D'une belle figure, très spirituel, bon militaire, Yves-Marie Desmaretz, Comte de Maillebois, était le petit-fils d'un neveu de Colbert, Contrôleur Général des Finances, et fils du Maréchal de Maillebois. Par sa mère il descendait du Maréchal d'Alègre. Né en 1715, il entra jeune dans le métier des armes et fut successivement Colonel de la Sarre et de Dauphin-Infanterie. Nommé Maréchal de Camp en 1744, puis Lieutenant-Général en 1748, il eut des démêlés fâcheux avec le Maréchal d'Estrées après la bataille de Hastembeck en 1757 ; il attaqua ce dernier devant le Tribunal des Maréchaux de France, mais resta inculpé et fut même interné à la Citadelle de Doullens. Perdant tout espoir d'obtenir le bâton de Maréchal de France qu'il ambitionnait, M. de Maillebois se décida à offrir ses services à la Hollande. Plus ou moins autorisé par le Gouvernement français, il obtint l'agrément de lever une Légion de son nom composée de toutes armes.

Ce Corps se forma à Nimègue, Arnheim et Bois-le-Duc au début de l'année 1785 ; il était intitulé « Légion de Troupes Légères » (Ligte Troeppe-Maillebois-Legioen) et devait être fort de 3.100 hommes, répartis en quatre brigades mixtes et une Compagnie d'artillerie. Chaque brigade comprenait 4 compagnies de Cavalerie, une compagnie de Chasseurs et 4 compagnies d'Infanterie. Le Général commandant en Chef était le Comte de Maillebois, le Colonel Commandant le Marquis de Cassini et le deuxième Colonel le Marquis de Bourzac. La première brigade était commandée par le Baron d'Angely, la deuxième par le Chevalier de Ternant, la troisième par le Baron de Kleinberg et la quatrième par le Comte de Murat. Les Lieutenants-Colonels étaient : pour la première brigade, M. de Prés de Crassier ; pour la deuxième, le Baron de Holzendorff ; pour la troisième, M. de Cornabé, et pour la quatrième M. de Bombelles. Les Majors de Brigade, dans le même ordre, étaient MM. de Scherer, de Buchot, Mermet de Saint-Landry et Tinne.

Chaque compagnie de Cavalerie était commandée par un Capitaine, un Lieutenant et un Sous-Lieutenant ; de même pour les compagnies de Chasseurs et d'Infanterie. La Compagnie d'Artillerie avait deux Capitaines, deux Lieutenants et trois Sous-Lieutenants. Il y avait en plus, un quartier-maître pour la Cavalerie, quatre adjudants de cavalerie, quatre adjudants d'infanterie, quatre chirurgiens et un aumônier.

Sur l'état des Officiers porté au « Naamregister der Herren militaire Officieren voor den Jaare 1785 » on remarque qu'à la première brigade le Capitaine titulaire de la première compagnie de Cavalerie est le Général de Maillebois, le Capitaine de la deuxième, le Marquis de Cassini, Colonel Commandant, et celui de la troisième, le Baron d'Angely, Colonel de la première brigade. La première compagnie d'Infanterie est commandée par le général de Maillebois, la deuxième par M. de Près de Crassier, Lieutenant-Colonel de la première brigade, et la troisième par M. de Scherer, Major de la brigade. A la seconde brigade, le Général de Maillebois commande les premières compagnies de Cavalerie et d'Infanterie, le chevalier de Ternant, Colonel de la deuxième brigade, la deuxième compagnie de Cavalerie ; le baron de Holzendorf, Lieutenant-Colonel de la brigade, la deuxième compagnie d'Infanterie et le Major de Buchot la troisième compagnie. A la troisième brigade, le Baron de Kleinberg, Colonel de la brigade, commande la première compagnie de Cavalerie, le Lieutenant-Colonel de Cornabé, la deuxième compagnie, et la première compagnie d'infanterie est commandée par le Major Mermet de Saint-Landry. La première compagnie de Cavalerie de la quatrième brigade a pour chef le Marquis de Bourzac, second Colonel de la Légion ; le Colonel Comte de Murat commande la première compagnie d'Infanterie, le Lieutenant-Colonel de Bombelles, la seconde et le Major Tinne, la troisième.

La Légion se recruta assez rapidement ; elle reçut différents dépôts : pour les Chasseurs à cheval à Ryswick, pour les Chasseurs à pied et l'Artillerie à Rotterdam et pour l'Infanterie à Nimègue. Cependant l'équipement et l'armement du Corps se poursuivaient lentement, car le 12 août 1785, on trouve dans les « Résolutions des Etats-Généraux » une requête du Comte de Maillebois sur laquelle il est pris la décision suivante : « Il est entendu qu'en faveur du réclamant un passeport doit être envoyé pour des fusils, pistolets, carabines et d'autres armes plus largement spécifiées dans les listes jointes à la dite requête pour pouvoir établir l'équipement de la Légion du requérant en garnison à Bois-le-Duc, libre et sans paiement à la justice du pays ». Le 27 octobre, même autorisation pour « les marchandises mentionnées dans les listes jointes à la dite requête, consistant en selles, shabraques, fontes à pistolets, bottes, etc... pour la Légion tenant garnison à Bois-le-Duc ».

Les officiers, tous Français, poussaient avec fièvre l'instruction de leurs hommes et attendaient tous avec impatience l'instant d'entrer en campagne et de se mesurer avec leurs adversaires. Relevons au hasard quelques noms de ces officiers : dans les Capitaines, comte de Polignac, comte de Pressac, comte de Langle de Fleuriot, de Granville, de Launay, de Vassal ; dans les Lieutenants et Sous-Lieutenants, Chevalier de Bellefonds, Le Breton de

Virville, de la Bouillerie, de Rivarol, de Vaumecourt, Chevalier du Frenois, de Riencourt, Baron de Villers-Vaudey, Chevalier d'Honinethun, etc..., etc...

Les difficultés entre la Hollande et l'Autriche s'aplanirent bientôt sans qu'on eût besoin d'entrer en campagne ; la paix fut signée et en conséquence, la Légion de Maillebois fut licenciée le 12 avril 1786 sans avoir pu montrer sa valeur. Les Hollandais, économes et bons calculateurs, avaient prévu dans la capitulation le cas de paix et de licenciement : ils avaient stipulé que dans ce cas, tous les officiers recevraient une pension égale à la moitié de leur traitement, à la condition de la dépenser dans le pays, ou bien quatre années cumulées de cette même pension une fois payée, avec liberté de se retirer à leur convenance. Cela ne faisait pas une somme bien considérable, car les Hollandais n'avaient que 8 mois dans leur année militaire, chaque mois étant de 45 jours. La majorité des Officiers choisit malgré tout cette deuxième solution.

Nous savons peu de choses sur l'uniforme de la Légion de Maillebois. Cependant trois documents existent et nous permettent d'avoir quelques aperçus sur la tenue de ce Corps. Ce sont :

1° Un schéma conservé dans le registre des Uniformes des troupes hollandaises en 1785, conservé au Musée de l'armée néerlandaise à Zeist : habit et collet bleu céleste, parements, revers et épaulettes de même liserés de chamois, doublure blanche, boutons blancs, veste et culotte chamois.

2° Un dessin conservé à Darmstadt dans la Bibliothèque Grand-Ducale, intitulée : Soldat de la Légion de Maillebois. C'est lui que mon ami Boisselier a reproduit sur sa planche hors-texte.

3° Un dessin conservé à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Estampes, Oa.102X, recueil de croquis de Raffet (fils) représentant le sous-lieutenant Georges de Montbrison, de la deuxième compagnie de Cavalerie de la deuxième brigade, que M. Boisselier a également reproduit sur sa planche. Signalons que c'est ce dessin qui a servi à MM. Lienhart et Humbert pour le schéma concernant la Légion de Maillebois qu'ils ont placé, Dieu sait pourquoi, parmi les Corps d'émigrés, au Tome V de leur ouvrage.

Malheureusement, nous ignorons totalement les uniformes attribués aux Chasseurs et Artilleurs de la Légion de Maillebois. Peut-être des recherches ultérieures nous les feront-ils découvrir quelque jour dans un carton de bibliothèque.

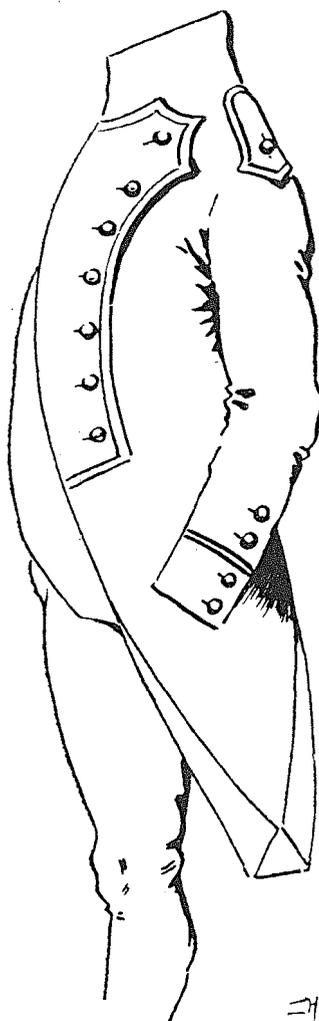
Après le licenciement de sa Légion, M. de Maillebois resta au service de la Hollande. Cependant au moment de la Révolution, il manifesta les sentiments les plus royalistes ; compromis dans le complot royaliste de Lyon en février-mars 1790, il dut s'enfuir en Belgique et tenta d'entrer dans l'armée des Princes. Le maréchal de Broglie fut inflexible pour ce vieillard et déclara hautement que si M. de Maillebois paraissait à Coblenz, il en partirait pour retourner à Trèves : le souvenir des affaires de 1757 ne s'était pas effacé ! M. de Maillebois resta donc à Maestricht ; dernier trait touchant de sa fidélité monarchique : à l'annonce de la fuite du Roi qui se termina si malheureusement à Varennes, M. de Maille-

bois, mourant, ranima le peu de forces qui lui restait encore, se leva, s'habilla en grand uniforme, courut toute la ville et se disposa à partir pour aller rejoindre celui à qui il avait voué son existence. A ce moment il apprit la néfaste nouvelle, rentra chez lui, se mit au lit et expira : il était âgé de 78 ans.

Signalons que dans la Légion de Maillebois servirent comme Officiers : le futur Maréchal Macdonald, Lieutenant de la Compagnie de Chasseurs de la quatrième brigade ; le Général Dupont, tristement célèbre par l'affaire de Baylen (il servait alors comme Cadet gentilhomme sous le nom de Chaumont de l'Etang) ; le Maréchal de camp de Lajard, Capitaine commandant de la 1^{re} Compagnie d'infanterie de la première brigade ; il fut Ministre de la guerre en 1792 et joua un certain rôle dans les affaires royalistes du début de la Révolution ; le chevalier de Ternant, Colonel de la deuxième brigade, qui fut plus tard Colonel de Royal-Liégeois et ambassadeur de France aux Etats-Unis.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le Capitaine Boutmy, notre Collègue du « Passepoil » et M. le Lieutenant-Colonel Carnot, qui ont bien voulu nous communiquer de précieux renseignements sur les Officiers de la Légion de Maillebois. Nous remercions également, tout particulièrement, M. le Comte de Hardenberg, Directeur du Musée Militaire de Darmstadt, qui nous a fait relever sur place le soldat de la Légion de Maillebois, et dont l'obligeance nous a permis d'illustrer ce modeste article.

Baron R. GROUVEL.



Uniforme qu'eurent
les Troupes Hollandaises
1756

Musée de l'Armée Néerlandaise
à Zeist près Utrecht

LES BONNETS DE POLICE DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

Le bonnet de police est une coiffure de travail, de repos et de campement.

Jusqu'en 1860, il a presque toujours été façonné « à la dragonne » (sauf celui utilisé sous Louis XVI et qui, suivant le règlement de 1786, était fait en forme de polakem — ou pokalem — et celui qui a été prescrit en 1812, mais qui n'a pas réussi à remplacer le bonnet « à la dragonne » usité généralement depuis 1791).

Le bonnet de police dit « à la dragonne » était primitivement composé d'une flamme formée de quatre morceaux de drap en longues pointes, assemblés par des coutures avec une houpe ou un gland au bout.

Au pourtour était cousue une bande de drap qui se retroussait en formant un bandeau d'où sortait la flamme (Fig. 1). Les coutures de la flamme, le bord du bandeau et sa couture de derrière étaient ornés de cordonnets ou de passepoils. En avant, on plaçait sur le bandeau un attribut qui était ordinairement celui des retroussis de l'habit. Sa flamme retombait habituellement à droite ; on en logeait la pointe en dedans du bandeau, en faisant sortir le gland soit sur le côté, soit, le plus souvent, par devant au-dessus de l'attribut (Fig. 2).

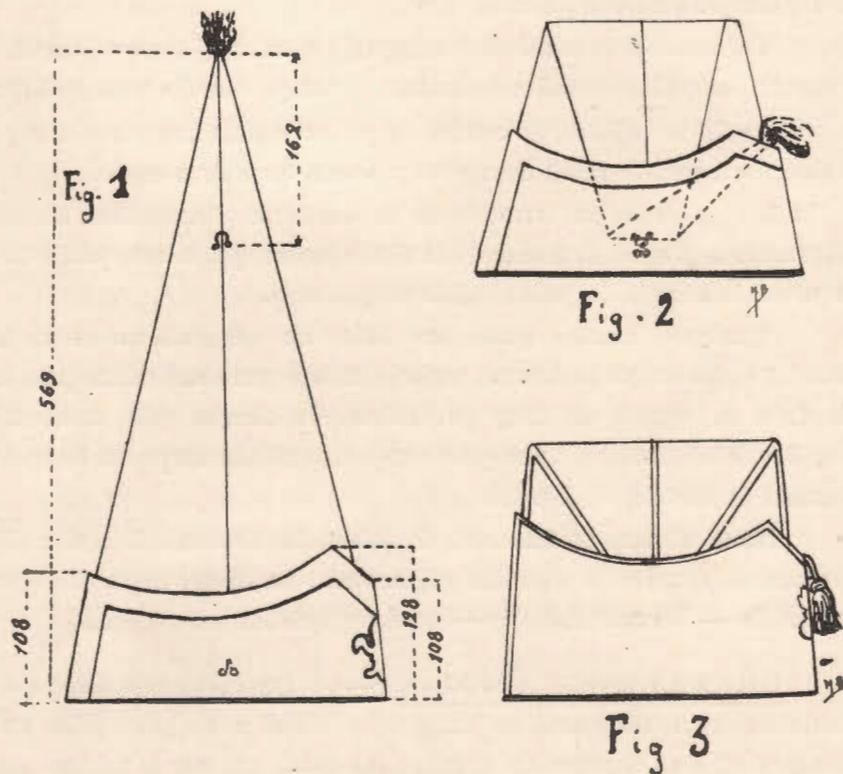


Fig. 1 et 2. — Bonnet de police à la Dragonne

Fig. 3. — Bonnet de police, modèle 1812

Ce bonnet mou pouvait prendre diverses formes ; on en a adopté une qui a été régularisée et fixée : le bandeau était tenu un peu plus haut, devant et derrière ; son bord présentait donc, de chaque côté, une courbe concave de l'avant à l'arrière ; on a pratiqué dans ce bord, par devant, une petite échancrure afin que le gland ne put changer de place.

Dans les Corps d'Elite, le bandeau était orné d'un galon qui suivait le bord en dedans du passepoil ; souvent ce galon descendait par derrière le long de la couture.

Les officiers avaient, en métal du bouton, l'attribut, le gland et le galon quand il y en avait un. Quelquefois, les passe-poils de la flamme étaient remplacés par des cordonnets en métal du bouton. Ce bonnet se portait roulé sous la giberne.

En 1812, on substitua l'apparence à la réalité, c'est-à-dire que l'on confectionna le bonnet de police en basane recouverte de drap, suivant sa forme apparente quand la flamme est rabattue. Cette flamme n'existe plus et est simulée par des passepoils (Fig. 3). On voit donc, au-dessus du bandeau, du côté gauche, ce passepoil vertical qui redescend de l'autre côté ; et, du côté droit, on voit deux autres passe-poils descendant obliquement des angles du bonnet et se perdant sous le bandeau. Ce bonnet rigide ne peut pas se rouler. On ne le voit donc plus sous la giberne.

En 1843, à la suite des campagnes en Algérie, ce bonnet disparaît et on adopte le « bonnet de police à visière », encore en usage sous le nom de képi.

Le 21 août 1846, le bonnet de police « à la dragonne » reparait pour la Gendarmerie à cheval et, petit à petit, dans presque tous les autres corps.

En 1854, lors de la création de la Garde Impériale, tous les corps, sauf le Bataillon de Chasseurs à pied et l'escadron des Cent-Gardes qui faisait partie de la maison de l'Empereur, reçurent le bonnet de police « à la dragonne ».

Quelques années après, en 1860, on adoptait un autre bonnet de forme dite « à soufflet ». Le corps du bonnet reste le même que celui décrit plus haut. Le bandeau est formé de deux morceaux de drap présentant de chaque côté une courbe convexe de l'avant à l'arrière. L'attribut est alors posé sur le devant du corps du bonnet et le gland est attaché au sommet du devant du bonnet.

Nous allons, maintenant, à l'aide du *Journal Militaire Officiel*, étudier chronologiquement, d'après la date des règlements, les divers bonnets de police des corps de la Garde Impériale — Second Empire — et des Cent-Gardes.

GRENADIERS A PIED. — « De la forme dite « à la dragonne » (Fig. 4). Confectionné entièrement en drap bleu foncé avec passepoils en drap écarlate autour du bandeau et à sa couture de derrière, et dessinant sur le turban une pointe qui s'engage sous le côté droit du bandeau. Le bandeau est galonné autour de son bord supérieur, et de chaque côté de son passe-poil vertical de derrière, d'un galon de laine écarlate, cul-de-dé, largeur 30 mm. Sur le devant, il porte une grenade de 55 mm. de hauteur brodée en laine écarlate sur bleu ; un gland en laine écarlate (hauteur totale 60 mm. ; id. apparente de son cordon

30 mm.) est attaché entre les deux pointes du devant (1). — Le bonnet a une coiffe en basane noire collée intérieurement en papier. — Hauteur totale du bonnet au milieu 170 mm. ; sur les arêtes 160 mm. ; id. du bandeau à sa couture de derrière 140 mm. ; id. au milieu de sa courbe 75 mm. ; id. à ses pointes 150 mm. ; id. à l'angle rentrant 125 mm. ; largeur du bonnet en haut 230 millimètres (varie en proportion de la pointure de l'entrée) » (2).

« Le bonnet de police des sous-officiers, des musiciens, des sapeurs, est, de tout point, le même que pour la troupe, sans aucun autre ornement ».

« Le bonnet de police des officiers est comme celui de la troupe : le galon est en or cul-de-dé de la même largeur (30 mm.) pour tous les grades. La grenade est brodée en or sur bleu, le gland est en petites torsades brunies ou en grosses torsades mates, suivant le grade. — Pour officiers supérieurs, un second galon de 10 mm. est placé à 3 mm. en dedans du premier. Le Lieutenant-colonel porte ce petit galon en argent. La hauteur de la grenade est réduite à proportion ».

VOLTIGEURS. — « Bonnet de police comme celui des Grenadiers, mais passe-poilé et galonné en couleur jonquille. Le bandeau est orné d'une grenade dans un cor de chasse brodé en laine jonquille, le pavillon tourné à droite en le regardant, hauteur 55 mm. » (1).

« Le bonnet de police des Sous-officiers, des musiciens, en tout semblable à celui de la troupe ». « Le bonnet de police des Officiers de Voltigeurs comme il est dit pour les Officiers de Grenadiers ; l'ornement est une grenade dans un cor de chasse, le pavillon tourné à droite ».

CHASSEURS A PIED. — Nous n'entrerons pas dans la description de cette coiffure dénommée « bonnet de police à visière ».

ARTILLERIE A CHEVAL. — « Bonnet de police bleu foncé, galonné en laine façon « Soubise-hussards » écarlate, gland et grenade id., semblable à celui des régiments de Grenadiers ».

« Pour les officiers, comme celui de la troupe ; galons et glands en or, façon « Soubise-hussards » ; largeur 30 mm. — Pour officier supérieur, un deuxième galon de 10 mm. au-dessous du premier. Le lieutenant-colonel le porte en argent ».

COMPAGNIE DU GÉNIE. — « Bonnet de police semblable à celui des régiments de Grenadiers ». « Bonnet de police des officiers, comme celui des officiers de Grenadiers ».

(1) La décision ministérielle du 16 avril 1859 (J. M. O., 1^{er} semestre) réglemeute comme suit la couleur des glands des bonnets de police :

Grenadiers (Troupe, Tambours, Sapeurs) — Gland du bonnet de police : Franges écarlates pour tous les régiments. Tête et cordon de suspension bleu foncé pour le 1^{er} régiment ; écarlate pour le 2^e ; jonquille pour le 3^e.

Voltigeurs (Troupe, Tambours, Sapeurs) — Gland de bonnet de police : Franges jonquilles pour tous les régiments ; tête et cordon de suspension, bleu foncé pour le 1^{er} régiment ; écarlate pour le 2^e ; jonquille pour le 3^e ; vert clair pour le 4^e.

(2) Le corps du bonnet ou « turban » n'a pas la hauteur totale du bonnet, mais le drap s'arrête à environ 20 mm. en dessous du bandeau. Le turban est alors cousu sur le papier collé sur basane.

Le côté gauche de tous les bonnets de police en général, comme pour le bonnet de police des Guides du 15 juin 1857, est plus long que le côté droit, et ceci jusqu'à la création du modèle dit « à soufflet » en 1860. Cependant, il est à remarquer que les Cent-Gardes en 1860 ont conservé cette particularité, ainsi que certains bonnets qui semblent être de fantaisie.

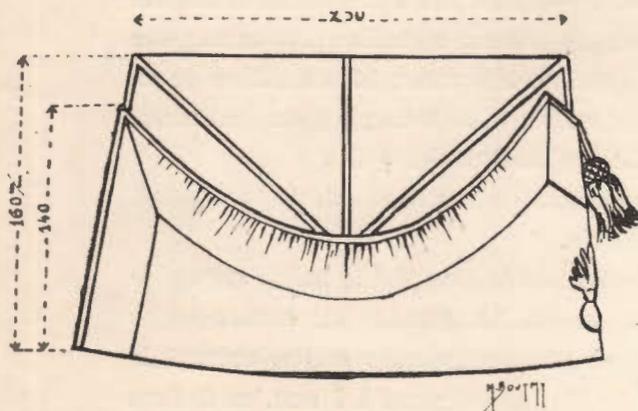


Fig. 4. — Troupes à pied

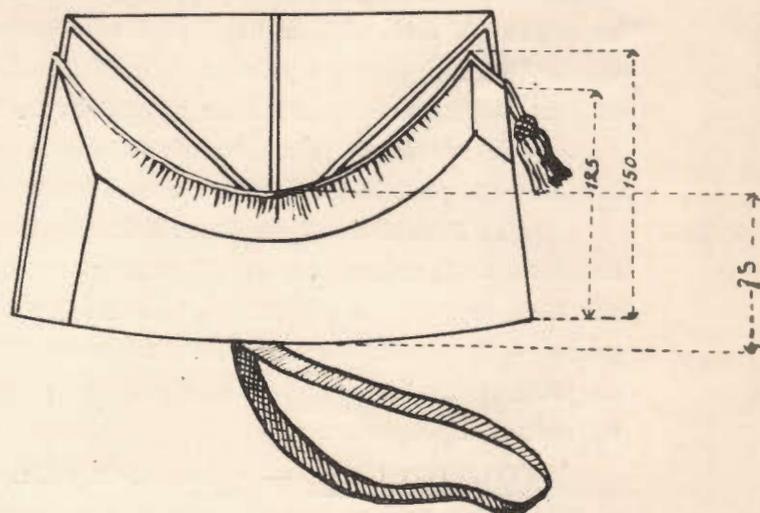


Fig. 5. — Troupes à cheval

Bonnets de police de la Garde (1854-57)

RÉGIMENT DE CUIRASSIERS.

— « Bonnet de police du modèle dit « à la dragonne », semblable pour la coupe et les dimensions à celui des régiments de Grenadiers (Fig. 5). Il est entièrement en drap bleu foncé ; les passepoils sont en drap écarlate ; le galon cul-de-dé (largeur 30 mm.) est en fil blanc, ainsi que le gland et la grenade brodée sur bleu. Il est muni d'une mentonnière intérieure en cuir noir (largeur 20 mm.) » (3).

« Pour les officiers, le bonnet de police est semblable à celui de la troupe. Le galon est en argent, largeur 30 mm.. En dedans de ce galon, les officiers supérieurs en ajoutent un second de 10 mm. qui, pour le lieutenant-colonel, est en or. — Le gland est en torsades d'argent, suivant le grade ».

(Journal Militaire Officiel. — Année 1854, 1^{er} Semestre, N° 41. — Articles n°s 45, 67, 77, 90, — 114, 127, 138, 146, — 185, 195, 206, 219, — 234, 253).

Dans ce même numéro du *Journal Militaire Officiel*, il est dit que « l'uniforme des Guides et de la Gendarmerie de la Garde Impériale ayant été précédemment décrit, et n'ayant pas depuis subi de modifications essentielles, ne figure pas dans la présente description ». Nous nous reporterons donc un peu en arrière.

(A suivre).

Henry BOUTMY DE BAVELAËR.

(3) La jugulaire a environ 550 mm. de long ; elle est cousue généralement à la basane du bonnet. Pour les Cent-Gardes, elle est percée à ses deux extrémités de boutonnières pour la fixer à deux boutons d'os noirci, cousus à l'intérieur de chaque côté de la coiffe du bonnet à environ 85 mm. de sa base. Une languette de cuir fauve, prise dans la couture du fond du bonnet, empêche que le bouton de droite blesse la tête par son frottement. Sur cette languette est marqué le matricule.

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

(de 1814 à 1880)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 de 1931, page 57)

Les aides de camp colonels portèrent (quelle que fut leur arme, croyons-nous), la tenue réglée le 16 avril 1852, c'est-à-dire la tenue d'officier d'état-major avec le pantalon écarlate à bandes d'or. Le plumet n'est pas réglementé, mais une planche de la collection Dero-Becker, représentant l'Empereur et son état-major, précise que ce plumet était tricolore.

Les officiers d'ordonnance de l'Empereur portèrent, dès les premières années de l'Empire, la tenue ci-après, quelle que fut leur arme d'origine :

Chapeau bordé de noir, avec plumes noires dans les cornes, et ganse de cocarde en argent. Habit bleu de ciel ; collet, parement en pointe et retroussis en drap du fond ; au collet et au parement, une baguette dentelée en argent et au-dessous une broderie de feuilles de chêne et de palmier ; aigles en argent aux retroussis ; épaulettes d'argent, le corps brodé ; aiguilletes d'argent. Pantalon écarlate à passepoil bleu de ciel et double bande d'argent. Sabre ou épée, du modèle d'état-major. Harnachement à la hussarde, tout orné de chaînettes en cuivre ; tapis de selle bleu céleste, galonné d'argent avec un N couronné aux coins ; couvre-fontes en peau de tigre bordé d'argent. — En petite tenue, képi écarlate à bandeau bleu céleste, et tunique bleu foncé unie.

X. — LES AIDES DE CAMP DES PRINCES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE

Le Prince impérial, le Roi Jérôme et le Prince Napoléon eurent chacun quelques aides de camp, appartenant pour la plupart au corps d'état-major, et quelques officiers d'ordonnance, provenant de différentes armes.

Pour ceux des aides-de-camp ayant le grade de général, la tenue est celle des généraux aides-de-camp de l'Empereur, moins le brassard (1). Les autres aides-de-camp ont la tenue du corps d'état-major, avec le pantalon écarlate à bandes d'or des aides-de-camp de l'Empereur (1). Les officiers d'ordonnance conservèrent, croyons-nous, la tenue de leur corps avec les aiguilletes.

XI. — LE CORPS D'ÉTAT-MAJOR DE 1871 à 1880

Le corps d'état-major ne fut maintenu après 1871 qu'à titre transitoire. Les lois organiques de 1875 prévoient sa suppression et son remplacement par le Service d'état-major.

(1) Sources : Photographies.

L'ancien corps disparut définitivement en 1880, son personnel ayant été versé soit dans les différentes armes, soit dans le service d'état-major.

Uniformes. — Une décision du 18 octobre 1871 supprimait l'habit et maintenait, pour la grande tenue, l'ancienne tunique de petite tenue à une rangée de 9 boutons, sans broderies ni galons, avec un foudre au collet ; les épaulettes, les aiguillettes, le chapeau, les différents plumets, le pantalon et la ceinture étaient maintenus. Sabre et épée avec ceinturon de cuir verni noir. — En petite tenue, dolman-pelisse bleu foncé avec collet du fond et parement amarante ; il est bordé au collet, au parement, aux bords, à la partie inférieure, et aux coutures du dos d'une tresse plate noire (aux coutures du dos, cette tresse est simple, double ou triple suivant que l'officier est lieutenant, capitaine ou officier supérieur) ; sur le devant, 5 larges brandebourgs boutonnant par des olives, le tout noir ; sur les manches, soutaches d'or, marquant le grade, et disposées suivant un trèfle, comme pour les officiers d'artillerie. Le dolman-pelisse se porte avec les aiguillettes d'or montées en trèfle à droite. (Ce dolman est identique à celui qu'ont porté jusqu'en 1914 les officiers généraux). Képi comme en 1852. Sabre.

Une décision ultérieure, en date du 1^{er} juin 1872, remplaçait la tunique à un rang de boutons par une nouvelle tunique à 2 rangées de 7 boutons, sans galons de grade, avec parement droit, et au collet un foudre brodé. Le pantalon est en drap garance à bande bleue ; pour les officiers de l'état-major du ministre et les aides de camp des maréchaux, il est également garance avec double bande d'or. Les autres effets d'uniforme sont maintenus. — Le harnachement comporte un tapis de selle bleu foncé, galonné de bleu et passepoilé de cramoisi, et des couvre-fontes en cuir verni noir pour toutes les tenues.

XII. — LES OFFICIERS D'ORDONNANCE DE 1823 à 1880

Au moment de la guerre d'Espagne, une ordonnance royale, en date du 5 février 1823, autorisait les maréchaux et généraux à avoir auprès d'eux, outre leurs aides-de-camp pris parmi les officiers du corps royal d'état-major, un certain nombre d'officiers d'ordonnance, choisis dans toutes les armes, à raison de : 2 officiers supérieurs ou inférieurs, pour les maréchaux, 1 officier supérieur ou inférieur pour les lieutenants-généraux commandant en chef, 1 officier inférieur pour les lieutenants-généraux et maréchaux de camp.

Ces dispositions sont restées en vigueur dans l'ensemble ; les officiers généraux ont continué à attacher à leur personne des officiers des corps de troupe comme officiers d'ordonnance, surtout en campagne.

Uniformes. — La décision du 31 mars 1823 attribue aux officiers d'ordonnance la tenue ci-après :

Habit-veste bleu de roi, sans couleur distinctive, boutonnant droit par 9 boutons, collet échancré et parement en pointe ; boutons du corps d'état-major et épaulettes d'or. Pantalon bleu uni ou blanc. Schako des officiers d'état-major avec plumet blanc surmonté d'une touffe bleu de roi. Bracelet blanc à franges d'or pour les officiers d'ordonnance du Duc d'Angoulême et ceux des maréchaux, à franges d'argent pour ceux des généraux. Sabre, ceinturon et giberne comme les officiers du corps d'état-major. Harnachement semblable à celui du corps d'état-major, avec schabraque bleue à galon d'or.

La seule variante à cette tenue consista dans la forme du plumet. Celui-ci fut, comme pour le corps d'état-major, porté tantôt droit, tantôt flottant, avec la partie supérieure bleu plus ou moins foncé (1).

Jusqu'en 1845, le Journal militaire ne contient plus aucune disposition sur la tenue des officiers d'ordonnance.

Dans le tableau de siège d'Anvers, par H. Vernet, nous voyons figurer plusieurs de ces officiers : Un officier de carabiniers, en chapeau porté en bataille, habit-veste d'ordonnance avec épaulettes ; pantalon garance ; ceinturon d'ordonnance sur l'habit ; un autre officier, du 2^e hussards, en schako noir à pompon argent ; pelisse marron, tressée et galonnée d'argent ; pantalon garance à bande marron ; porte-giberne noir à clous d'argent. Enfin, le plus curieux de tous, un officier d'ordonnance du Général Sébastiani, en chapeau bordé de noir, avec ganse d'or, et porté en bataille ; habit bleu foncé, à un rang de boutons, avec collet et parement en pointe du fond, épaulettes d'or ; pantalon garance uni, et sabre. Cette tenue est difficile à identifier. Peut-être faut-il y voir une application du règlement de 1823, mis au goût du jour, avec les mêmes modifications qu'à la tenue des officiers d'état-major.

De 1836 à 1845, les officiers d'ordonnance ont fréquemment porté, avec la tenue de leur corps, le brassard d'aide-de-camp.

Le règlement du 8 octobre 1845, sur la tenue du corps d'état-major, précise que les officiers d'ordonnance portent la tenue du corps auquel ils appartiennent, en ajoutant sur la coiffure de ce corps le plumet affecté aux aides de camp du général auprès duquel ils servent.

Dans l'Album des dessins de Raffet relatifs au siège de Rome (1849), figure effectivement un lieutenant du 65^e de ligne, officier d'ordonnance. Il a la tenue de son régiment, avec une casquette d'Afrique bleue et rouge, galonnée d'or, avec ganse de cocarde. Comme unique distinction, il porte des éperons.

Le tableau d'Yvon, « La Courtine de Malakoff » (1855) donne de même un officier de spahis, officier d'ordonnance du Général Bosquet, ayant la tenue de son corps sans aucune particularité.

Aux environs de 1860, les officiers d'ordonnance arborèrent souvent, en dehors de toute réglementation officielle, les aiguillettes en métal du bouton. Ceci résulte de diverses photographies contemporaines. La Giberne, 8^e année, a, entre autres, donné une photographie de l'Etat-major du Maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angély, Commandant la Garde impériale. Y figurent deux officiers d'ordonnance, l'un des lanciers de la garde, distingué par le plumet blanc et écarlate de l'état-major d'un maréchal ; l'autre de l'artillerie de la garde, portant, sur l'épaule droite, l'aiguillette montée en trèfle. Nous avons eu également entre les

(1) Quelques officiers attachés à un état-major conservèrent la tenue de leur corps. Tel est un officier des grenadiers à cheval qui figure dans la « Prise de la Corogne », à Versailles, en bonnet à poil, surtout de petite tenue et pantalon de cheval gris à fausses bottes.

mais la photographie d'un officier de chasseurs à cheval de la Garde, officier d'ordonnance du même maréchal : il ajoute les aiguillettes d'argent sur son dolman de petite tenue.

La décision du 1^{er} juin 1872 réglementait ces dispositions, en attribuant aux officiers d'ordonnance la tenue de leur corps, avec aiguillettes et plumet affecté aux aides de camp ; de plus, ceux qui faisaient partie de l'état-major du ministre ou d'un maréchal ajoutaient à leur pantalon la double bande d'or ou d'argent.

Les dessins contemporains de Moltzheim, Detaille, de Neuville, nous montrent des officiers d'ordonnance dont la tenue répond à ces prescriptions. Ceux provenant des cuirassiers conservent la cuirasse, sur laquelle ils portent l'aiguillette.

Pendant quelques années, les officiers de cuirassiers et de dragons, employés comme officiers d'ordonnance, reprirent, conformément à une décision du 10 juin 1874, le chapeau de ville disparu depuis 1870, lorsqu'ils avaient à accompagner à pied des généraux ; cette tenue se complétait par le port de l'épée.

XIII. — LES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES DE 1814 à 1831

Le corps des Ingénieurs géographes, chargé des levés de cartes, date de 1777. Conservé à la Restauration, son effectif fut fixé, le 22 octobre 1817, à 4 colonels, 6 chefs d'escadron, 32 capitaines, 24 lieutenants et 6 élèves ; l'organisation du corps fut légèrement modifiée par l'ordonnance du 26 mars 1826, qui prévoyait le grade de lieutenant-colonel. Le 21 février 1831, le corps, dissous, était fusionné avec le corps d'état-major.

Uniformes. — La tenue des Ingénieurs géographes sous la Restauration est peu connue, faute de description insérée au Journal Militaire. Elle nous a été heureusement conservée par 2 dessins de Valmont :

a) Ingénieur géographe 1814 : Chapeau du modèle général, avec ganse de cocarde or et macarons dans les cornes de même. Habit bleu de roi, à revers fermés et droits ; collet, revers et parement bleu céleste liserés aurore, patte de parement bleu foncé liserée aurore ; retroussis aurore. Boutons et épaulettes du grade en or. Culotte blanche, bottes à l'écuyère. Epée sans dragonne.

b) Ingénieur-géographe 1816 : Même tenue qu'en 1814, avec les différences suivantes : pas de macarons au chapeau, patte de parement bleu céleste liserée aurore ; épée soutenue par un ceinturon noir passant sous le pont de la culotte.

(A suivre).

Capitaine DARBOU.

LA SECONDE EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DE COLLECTIONNEURS DE SOLDATS D'ÉTAIN

Reprenant les termes mêmes de M. de Lanux, dans sa spirituelle présentation du catalogue de notre 2^e exposition, je crois pouvoir affirmer avec lui que, si en 1931 notre premier essai fut un succès, notre effort de cette année présente un ensemble excessivement riche de manifestations individuelles très diverses.

« Les uns ont cherché la perfection de la eiselure et de la miniature, d'autres le document fidèle sur l'armement ou l'uniforme, reflet des nations et des époques, d'autres nous restituent de larges scènes d'ensemble, d'autres enfin, dit M. de Lanux, éédant à l'inconnu qui dicte des créations imaginaires, prêtent vie à des caractères, à certaines figurines privilégiées, personnages de fiction, de magie, héros d'aventures que nous ne raconterons pas ».

C'est pourquoi cette exposition marque un progrès sensible sur la précédente et c'est aussi pourquoi elle a débordé en 1932 du cadre de l'an dernier pour envahir presque totalement les magasins accueillants du Plat d'Elain.

Au vernissage, le 20 mai, on remarquait parmi la nombreuse assistance les généraux Gaucher, de Fonclare et Kœchlin-Schwartz, président des amis de Sainte-Hélène, le colonel Rolland des zouaves, M. Bonnefous, député, le commandant Bucquoy, à qui nous sommes redevables d'une hospitalité que le Passepoil nous accorde si généreusement, enfin les peintres et dessinateurs renommés Rousselot, Leroux, Burkhalter, Gaucher et M^{me} Métayer. Notre président, M. Armont, notre actif et si dévoué secrétaire, M. Keller et MM. Mignot, père et fils, avaient fort à faire pour recevoir la foule des invités parmi lesquels plusieurs venaient de province et quelques-uns de l'étranger.

Pour donner un compte-rendu à peu près fidèle de cette manifestation, je ferai, comme précédemment, un classement que le catalogue réalisait d'ailleurs fort judicieusement.

1^o PEINTURES FINES ET SOUDURES

Il y a là un progrès très considérable, non pas que les collections Armont, Keller, Alexandre et Dillet, présentent des figurines plus admirables et plus finies que celles exposées en 1931, mais surtout en ce sens que de nouveaux sociétaires entrent en ligne et souvent avec éclat. Ainsi, MM. Antonetti, Henry Borie, Lanes, Lejeune et le colonel Mossmann donnent une preuve de ce que peuvent réaliser des collectionneurs qui souvent peignent eux-mêmes leurs figurines avec un soin, une exactitude dans le détail et une science des couleurs

très remarquables. Avec eux, M. Lelong expose des peintures de M. Laurent qui ne sont pas sans valeur et M. Hofstetter-Race nous présente quelques pièces intéressantes de sa collection.

Je me garderai de détailler les uniformes des fantassins de Louis XIV, des polonais de Sobieski ou des prussiens de 1806. Pourtant, mon attention a été spécialement mise en éveil par la richesse des coloris que le peintre Douchkine a donnés aux lansquenets du temps de Charles-Quint. Cette planche est véritablement magnifique et toute la fantaisie du décorateur, comme sa science picturale, ont pu se donner libre cours alors que les règlements ne régissaient pas encore les uniformes et que la mode était aux nuances chatoyantes et bigarrées. M. Armont peut s'enorgueillir d'avoir là une planche que je crois jusqu'alors inégalée. A signaler les peintures de Rousselot (Maison du Roi 1710 et cuirassiers 1810).

Dans la collection Keller, j'ai noté les bannières de la Confédération helvétique en 1606, travail fort intéressant et très réussi, exécuté par M. Burkhalter d'après les vitraux de l'Hôtel de Ville de Lucerne. Le peintre Brandt, avec les russes, les autrichiens et les prussiens de l'époque de 1806 à 1815 se classe parmi les meilleurs décorateurs de figurines d'étain.

Mais la planche de M. Lanes, sur laquelle il est possible de noter la progression d'un amateur en deux ans de travail, mérite un examen tout spécial. Le visiteur notera avec curiosité et admiration les galons et les joues essoufflées du trompette du 9^e de cavalerie et le portrait du prince Eugène, véritable miniature d'une finesse surprenante.

Notons encore l'intéressante présentation de M^{me} Métayer et du capitaine Dillet qui paraissent arriver avec M. Alexandre et M. Douchkine au summum de ce que peut donner la peinture fine de collection. Les bavarois de M. Alexandre, édités par M. Nahde, sont à distinguer et d'une finesse surprenante.

2^e LES FIGURINES EN PLOMB ET EN PAPIER

Elles ont eu cette année une part importante dans notre exposition. Les collections Antonetti, de Barral, Lejeune et Bretegnier ont fourni de très intéressants types du 1^{er} Empire, de 1845 et de 1860. Très curieuse vitrine de MM. Leroux et Legros avec des soldats d'aluminium articulés et admirablement peints. M. Bretegnier montre une partie de sa collection alsacienne en papier (Grenadiers, Chasseurs, Marins et Génie de la Garde) et deux magnifiques bataillons, l'un du 42^e de ligne passé en revue par l'Empereur, l'autre d'un régiment de 1845 (figurines en plomb de la marque C. B. G.).

Amusantes figurines de M. de Prat en terre cuite qui, avec humour, nous présente en charge des soldats de Louis XV et types anciens de M. de Ridder, ainsi que quelques fantassins massifs de petite taille du docteur Lacaille très réussis. Remarquons encore les aquarelles de M. Leroux et de M. Rousselot et les pochades de M. Fabre, dont deux en particulier, le carabinier de Monsieur en 1820 et le cheveu-léger polonais, semblaient très admirées.

Enfin, la Marine apparaît pour la première fois avec les trois types de la collection si admirable de M. Philippe Keller (Chalutier 1930 — vapeur pour le transport des vins — bateau de pêche brésilien).

3^o LES DIORAMAS

A) DIORAMAS-TABLEAUX. — Participation très importante du capitaine Borie qui ne présente pas moins de 8 dioramas et qui fabrique lui-même ses accessoires et peint ses figurines d'une façon très soignée. Ses fonds, dus au pinceau vigoureux du sergent Ruet, sont peut-être trop foncés, sauf pour les dioramas coloniaux qui, à mon avis, sont les meilleurs (Surprise d'un douar en 1847 et prise de Samery en 1898). Deux remarques concernant : 1^o Arcole, c'est la 51^e demi-brigade de ligne et non la 5^e qui enleva le pont d'où erre sur le drapeau ; 2^o l'uniforme des hussards allemands au début de 1914 qui contient des erreurs.

Avec le capitaine Borie, M. Forterre a réalisé un effort méritoire en nous donnant une douzaine de productions dont quelques-unes méritent une mention toute particulière comme Louis XIII au pas de Suze, Daumesnil à Vincennes, Mangin à la Marne et le régiment des « Croix de bois » à Neuville-Saint-Vaast. Ses décors sont ou fantaisistes ou très exacts comme celui de la Marne dessiné sur place près du village d'Escardes et comme celui de Neuville-Saint-Vaast avec, au fond, le bois de la Folie et la crête de Wimpy, de sinistre mémoire. Ce dernier réalise un lever du jour gris rose très réaliste comme il y en avait en Artois.

M. de Lanux évoque une scène de l'histoire mexicaine avec des types très joliment peints. Un fond aurait donné à son tableau une perspective et une profondeur qui manquent.

L'artillerie en 1812 occupe une place discrète avec M. Gringoire et très vivante avec les Etablissements C. B. G. Le décor est très heureux et on devine parfaitement l'ennemi que la section a pris sous son feu bien qu'il ne soit pas représenté. La perspective est heureusement étudiée et réalisée. La pêche des perles à Tahiti et les deux scènes néroniennes utilisant les figures en plomb sont très remarquables. M. Lelong montre le parti qu'on peut tirer de figurines de plusieurs tailles (camp 1630 et combat en 1813).

L'incendie aux environs de Colmar de M. Walter est amusant et curieux par l'uniforme et surtout le casque des pompiers. L'incendie de Moscou en 1812 de M. Lejeune est un diorama qui s'impose à l'attention du visiteur et qui est à classer parmi les meilleurs.

La bataille de Morgarten est critiquable et je lui préfère le serment du Rutli d'un bel effet de nuit, les armes et les casques scintillant aux premières clartés de l'aurore et le groupe des conjurés se détachant bien sur un fond sombre et théâtral. — Belles figurines de M. Dillet dans ses deux dioramas qui sont comme de véritables gravures.

Je noterai d'une façon toute spéciale les deux tableaux assyrien et égyptien de M. Jacques Mignot (marché d'esclaves et embaumement). De même, M. Gottstein nous fait admirer un diorama d'Otto Muller qui n'est pas, je crois égalé et le recul réalisé par la chambre noire donne une profondeur au tableau que je conseille fortement d'imiter.

Pour terminer, M. Lairez expose un Austerlitz de M. Lecomte d'un intérêt tout rétrospectif et surtout un Louis-Philippe et ses fils à Versailles qui donne une preuve des progrès très sensibles de l'exposant. Ce tableau, très étudié, réalisé pour une époque qui n'est pas représentée par les fabricants de figurines est fort intéressant, amusant et exact. La peinture aurait gagné à être plus poussée, mais c'est quand même un clou de l'exposition de 1932.

B) DIORAMAS-REELS. — Parmi les grands dioramas, celui de M. Keller (cité lacustre sur le lac des Quatre-Cantons) est certainement le plus poussé, le plus fini et le meilleur par le décor de M. Gaucher, qui n'est pas surpassé. Les tons de la montagne et le coucher du soleil qui dore les eaux tranquilles du lac sont d'un pinceau de maître.

M. Montamat, il est vrai, serre de près M. Keller avec la surprise de la ville de Gand en 1745, fidèle et magnifique reproduction du tableau du musée de Versailles de Van Blarenberghe, due au pinceau précis et scrupuleux de M. Gaucher, dont toute la production de cette année a été particulièrement remarquée.

Pour ma part, l'attaque du château de Mondement, le 9 septembre 1914, à 14 h. 30, met en ligne le 2^e bataillon du 77^e, deux compagnies de zouaves (13^e et 16^e) et quelques unités de tirailleurs marocains contre cinq ou six compagnies du 164^e allemand. Le décor dessiné d'après nature par M. Gaucher, ainsi que la restitution du château, de sa cour d'honneur et de l'église sont intéressants. L'échelle choisie au 1/275 pour le terrain et au 1/5 pour les effectifs prouve que, même pour les combats modernes, il est possible de les représenter avec une exactitude suffisante pour que la vérité historique soit respectée.

Mais le premier rang doit revenir, à mon avis, à la mise en batterie d'une compagnie d'artillerie à cheval en 1812 de M. Lanes. Le terrain est constitué par du liège scié, collé sur carton ou par du carton ondulé, le tout étant enduit de pâte à glace après avoir été encollé à la colle Totin. Ce terrain peint s'harmonise à la perfection avec le fond à l'aquarelle rehaussée de gouache de M. Fabre qui a réussi une perspective excellente tant dans ses lointains que dans la route par laquelle débouche la compagnie à effectifs complets. Cette reconstitution admirable vaut d'être louée et est une révélation pour plus d'un d'entre nous. De nombreuses sondures rendent les types méconnaissables et les effets de superposition sont heureux. MM. Lanes et Fabre ont remporté un succès très vif et parfaitement mérité.

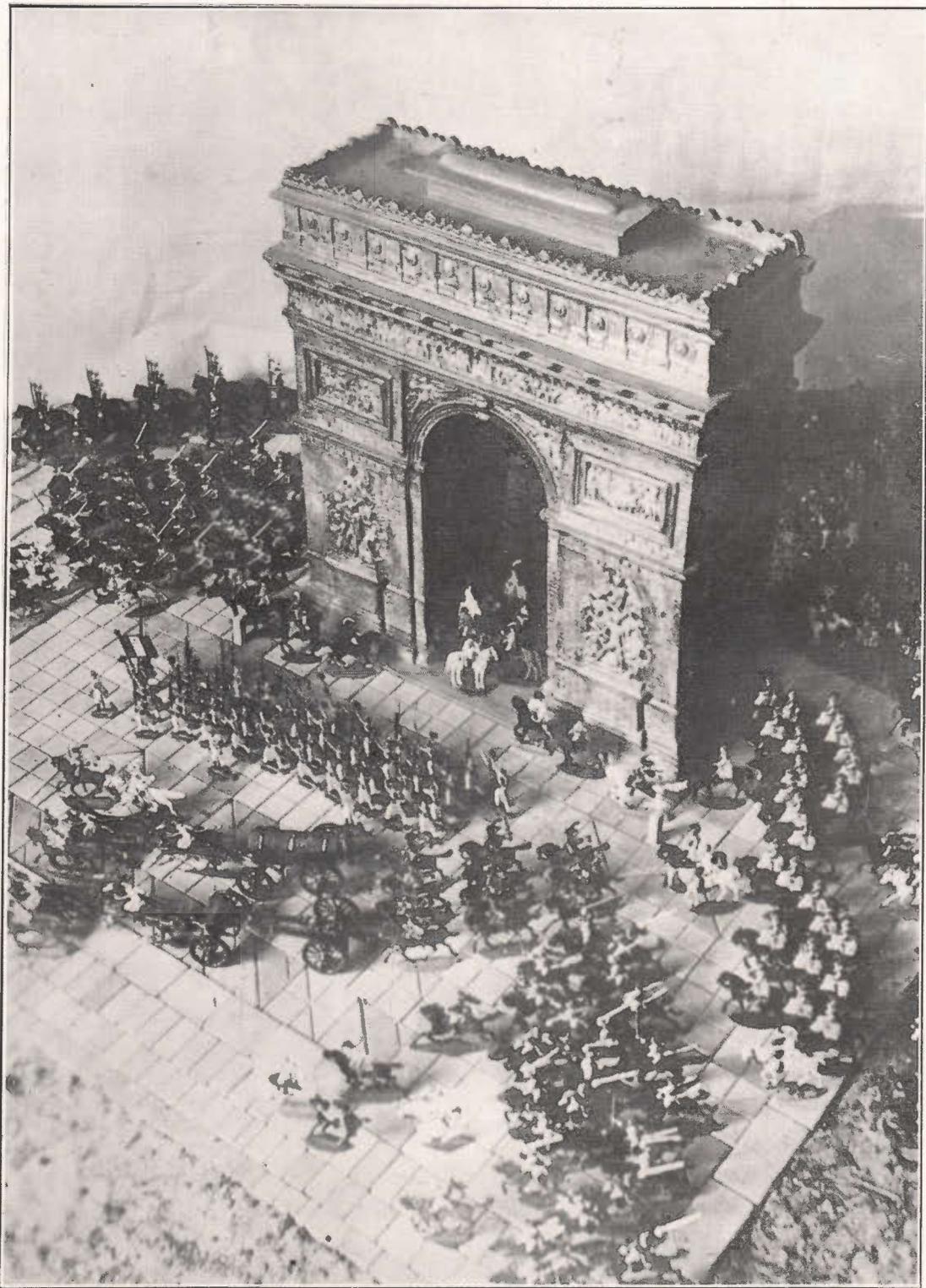
Pour conclure, la peinture fine semble arrivée à une perfection difficile à surpasser, mais la lutte est engagée entre le vernis employé par MM. Armont, Alexandre et Dillet, sans doute pour la conservation des figurines, et la peinture avec vernis mat préconisée par M. Keller. Je pense qu'il faut chercher à réaliser la vérité historique et que, par suite, la solution-type doit être dans un juste milieu. Imitons le réel. Peignons en mat les uniformes, les chevaux, les voitures et les accessoires et, au contraire, réservons le vernis brillant pour les casques, les cuirasses, les armes et peut-être les drapeaux.

En ce qui regarde les dioramas, je crois qu'il y aurait intérêt à les étudier plus à fond, à en réduire le nombre, mais à ce qu'ils soient plus parfaits et aussi inattaquables que ceux de MM. Gottstein, Keller et Montamat.

Au total, cette seconde exposition montre qu'il y a un progrès incontestable sur celle de l'an dernier. Elle consacre aussi, et c'est justice, le succès de la fabrication française de MM. Mignot et elle donne une preuve nouvelle de la vitalité et de l'importance de notre Société.

J. BESNUS.

UN RÊVE



NAPOLÉON, SOUS L'ARC DE TRIOMPHE, ENTOURÉ DE SON ETAT-MAJOR, PASSE EN REVUE LA GRANDE-ARMÉE

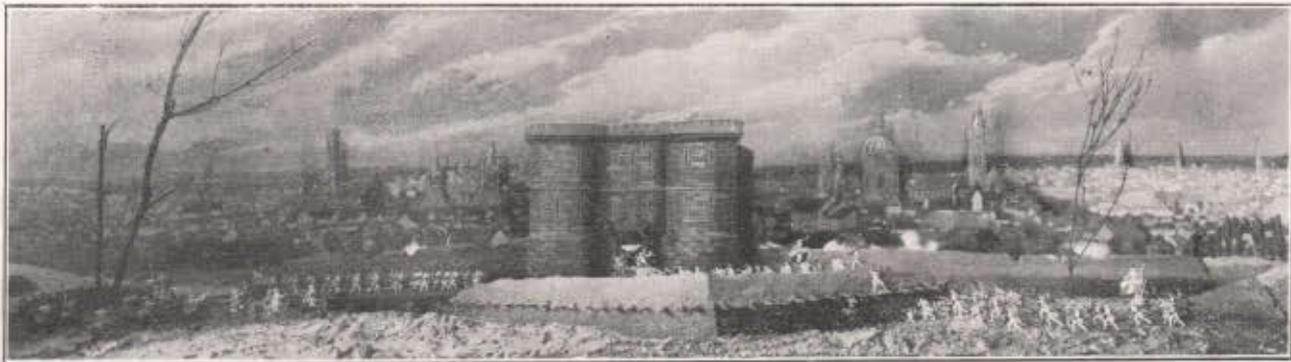
Nous donnons ce magnifique diorama établi par M. H.-J. Wijsman, de La Haye, Membre de la Société de Collectionneurs de soldats d'étain et Membre Correspondant du « Passepoil », pour montrer ce qu'un amateur peut, avec des moyens très simples (réduction d'arc de triomphe des établissements C. B. G.), tirer des soldats d'étain.

TROIS DIORAMAS DE LA DEUXIEME EXPOSITION
DE LA SOCIETE DE COLLECTIONNEURS DE SOLDATS D'ETAIN



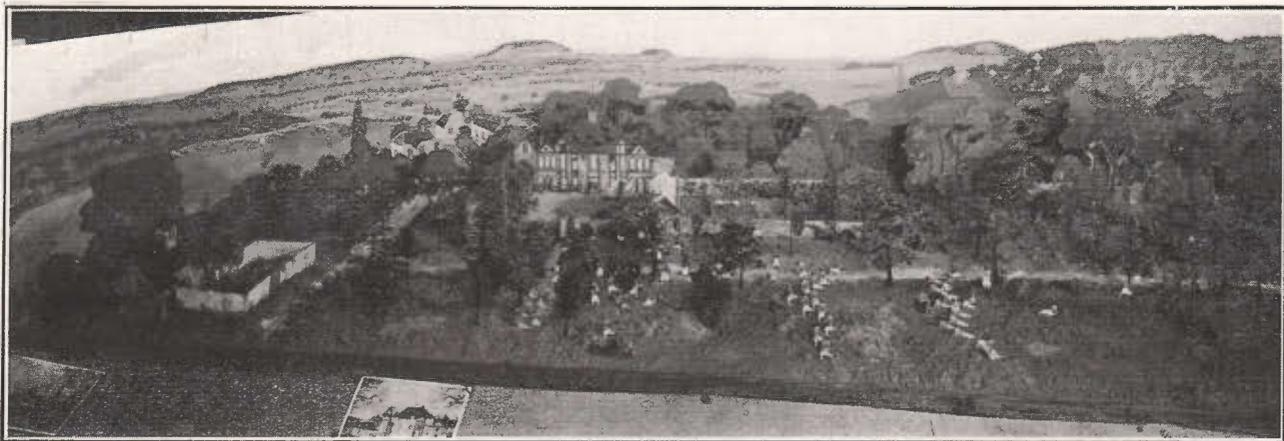
CITE LACUSTRE SUR LE LAC DES QUATRE-CANTONS

Diorama de René Gaucher — Figurines peintes par M^{me} Métayer — Expositant : Ch.-F. Keller



SURPRISE DE LA VILLE DE GAND LE 11 JUILLET 1745

Diorama de René Gaucher — Figurines peintes par M^{me} Métayer — Expositant : Albert Montamat



BATAILLE DE LA MARNE. — 1^{re} ATTAQUE DE MONDEMENT (9 Sept. 1914 — 14 h. 30)

Diorama de René Gaucher — Expositant : Jean Besnus

LES RÉGIMENTS DE CAVALERIE ITALIENNE A LA BATAILLE DE MONTEBELLO - 1859

(PLANCHE HORS TEXTE N° 8)

Comme tous les ans, la bataille de Montebello a été commémorée le 30 Mai dernier avec le concours des Autorités Françaises et Italiennes qui ont fraternisé avec l'habitude camaraderie militaire qui n'oublie jamais l'héroïsme de l'Armée Française qui, dans cette bataille, perdit 690 hommes dont le général Beuret.

C'est en souvenir de cette bataille que j'ai reproduit sur la planche hors texte n° 8 l'uniforme des trois régiments de Cavalerie Sarde qui, par leurs brillantes charges contre les Autrichiens, contribuèrent efficacement à la victoire de la division Forey du 1^{er} Corps Français. C'étaient les régiments de Novara, d'Aosta et deux escadrons du régiment Monferrato qui formaient la brigade commandée par le général de Sonnaz, temporairement rattachée à la division Forey.

Le régiment Aosta avait été formé en 1774 ; le régiment Novara en 1829 et le régiment Monferrato en 1848. Pendant la campagne de 1859 ils portaient l'uniforme commun à la cavalerie sarde avec sur le collet, le parement, la bande de pantalon et le képi les couleurs distinctives rouge écarlate (Aosta), blanc (Novara) ou cramoyssi (Monferrato).

Dans la tenue de campagne ils portaient le képi couvert d'une toile cirée kaki, la tunique à deux rangs de boutons avec épaulettes à franges en argent pour les officiers, et blanche pour la troupe, la banderole de giberne et le ceinturon blanc (cuir noir pour les officiers), le manteau roulé en bandoulière de gauche à droite pour les cavaliers armés du sabre et de droite à gauche pour ceux armés de la lance ; le pantalon long gris avec double bande noire pour la troupe et de couleur distinctive pour les officiers.

Les régiments Aosta et Novara étaient armés de la lance, du sabre et d'un gros pistolet accroché à la bandoulière ; le régiment Monferrato du sabre et du mousqueton porté en bandoulière. La selle était recouverte d'une shabraque noire bordée de blanc qui recouvrait le paquetage fait sur l'arçon ; la bride de cuir noir.

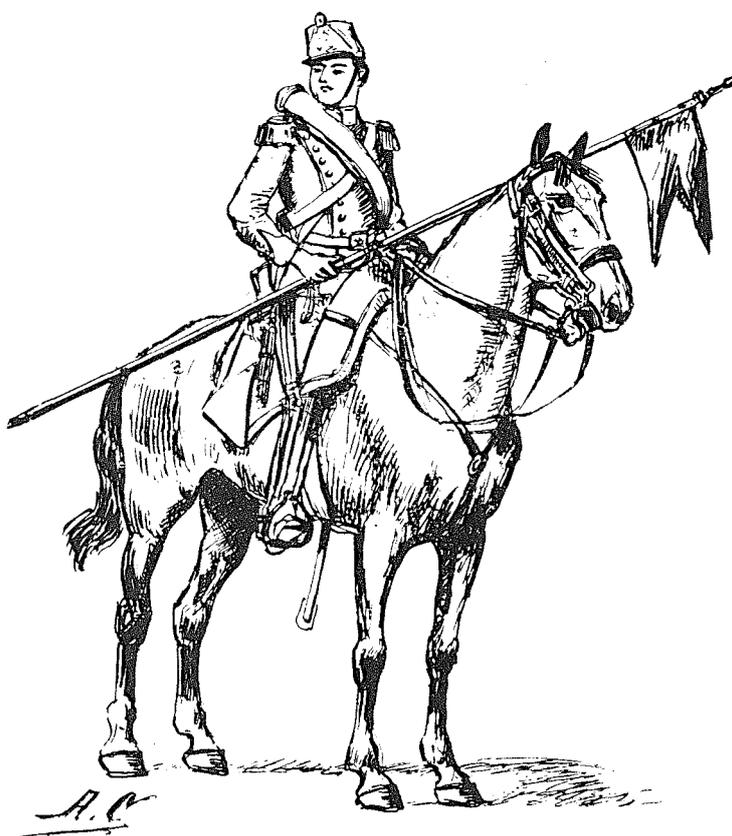


Officier — grande tenue

Le dessin au trait de la page 49 représente un officier en grande tenue : képi découvert orné d'une longue aigrette en crins retombant sortant d'un pompon et fixés sur le côté droit du képi, cordon fourragère avec 2 raquettes fixé au côté gauche de la tunique (en laine de couleur distinctive pour la troupe, en argent pour les officiers). En grande tenue, les officiers avaient la banderole et le ceinturon en argent et la dragone dorée. Le dessin ci-contre donne le Lancier en tenue de campagne.

Cet uniforme fut porté jusqu'en 1871, époque à laquelle furent adoptés le kolbach et la tunique courte. Ces 3 régiments, malgré la réduction de la cavalerie à 12 régiments après la grande guerre, subsistent encore conservant leurs anciennes couleurs distinctives sur le collet de la vareuse gris-vert.

Cav. CERVI Anselmo.



Cavalerie Sarde — Lancier en tenue de campagne — 1859

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Du 14 au 16 Mars ont été dispersées à l'hôtel Drouot les précieuses collections de feu M. Henri Rasp, un de nos collègues de la première heure, par M^e Collin, Commissaire-priseur, assisté de M. Pierre Foury, expert. Nous avons relevé parmi les prix d'enchères pouvant intéresser nos lecteurs, les chiffres suivants :

N^{os} 33 à 40. Un lot de 28 belles lames damasquinées de Klingenthal : 2.515 fr. — 47. Sabre de la Garde d'Honneur de Strasbourg : 1.300 fr. — 49. Sabre à l'orientale : 450 frs. — 50. Sabre de Luxe révolution : 1.250 fr. — 51. idem. : 2.600 fr. — 52. idem. : 1.700 fr. — 53. idem. : 950 fr. — 54. Forte épée : 3.000 fr. (1). — 59. Sabre d'Officier de grenadiers de la Garde Royale : 250 fr. — 67. Sabre de Tambour-Major, 2^e Empire : 1.250 fr. — 130. Fusil de dragon de l'Impératrice avec sa latte : 1.100 fr. — 136. Chapeau de Général d'Empire : 1.140 fr. — 166. Cuirasse d'Officier de carabiniers : 600 fr. — 225. Ceinturon Consulat en drap rouge brodé or : 270 fr. — 488. L. Fallou : La Garde Impériale : 420 fr. — 502. Carnet de la Sabretache de 1893 à 1919 relié et à 1930 broché : 1.205 fr. — 506. La Giberne de 1899 à 1914 relié : 1.800 fr. — 522. Marbot et Noirmont, le 3^e volume 1789-1814 : 410 fr. — 555. Deux Timbales 1^{er} Empire : 4 300 fr. — 570. Collection d'environ 10.000 petits soldats de carton avec les deux meubles qui les contiennent : 2.530 fr. — 580. Drapeau du 1^{er} Régiment de Chasseurs à cheval de la République Italienne : 21.100 frs.

E.-L. B.

Le tombeau. — C'est dans un ouvrage du capitaine Gangloff intitulé : « Les Zouaves de 1830 à 1852 », publié en 1893 chez V. Risser à Rambervillers, que je viens de retrouver l'origine assez peu connue du mot « tombeau » qui désigne cette espèce de fausse poche soutachée d'un galon de couleur (2) que comporte la veste des troupes indigènes d'Algérie.

Les Zouaoua tribu Kabyle du Djurjura qui fournissait déjà des soldats aux Turcs et parmi lesquels furent recrutés les premiers zouaves avaient l'habitude de porter leur pistolet — Kabous — dans une gaine — Kebour — suspendue à l'épaule par une courroie. L'ouverture de cette fonte à pistolet affleurait à peu près la poche plus ou moins soutachée de leur vêtement. Or, un jour, un officier désireux de s'instruire demanda à un Zouaoui, en se contentant de la montrer du doigt, comment il appelait la poche, mais l'indigène croyant qu'il s'agissait de la fonte à pistolet répondit « Kebour » ; à quelque temps de là l'officier rencontrant un interprète le questionna sur le sens du mot Kebour « C'est, répondit l'interprète, le pluriel du mot Keb'r qui signifie sépulture, tombeau ». Et sans chercher plus loin, le nom de « tombeau » fut attribué à cet ornement de forme ovale qui, en arabe, se nomme « el Keriat ».

R. CURA.

(1) Cinq de ces armes ont été reproduites dans notre planche hors texte, supplément de la 4^e année du Passepoil n° 3. Ce sont, en partant de gauche à droite, celles qui correspondent aux numéros 53-49-54-50-51.

(2) Le galon est rouge pour les zouaves, jaune pour les tirailleurs, noir pour les spahis, blanc pour les gendarmes auxiliaires indigènes ; le tombeau lui-même est rouge pour les 1^{er} régiments de chaque arme, blanc pour les 2^e ; jaune pour les 3^e ; bleu de la veste pour les 4^e.

BIBLIOGRAPHIE

LE VOL DE L'AIGLE. 1815 — Sous ce titre, M. Ch. Florange, de la Société des Gens de Lettres, vient de publier un très intéressant ouvrage à l'occasion de l'inauguration qui a eu lieu au début de juillet de la route Napoléon de Cannes à Grenoble. Il y suit pas à pas l'Empereur depuis son départ de l'île d'Elbe jusqu'à son arrivée à Paris, et particulièrement pendant son trajet du golfe Juan à Grenoble.

Le volume de 100 pages fourmille d'anecdotes historiques et est bourré de documents et de pièces d'archives ; mais le récit alerte et vivant n'en est pas alourdi, et c'est au pas de charge comme son héros que M. Ch. Florange nous mène au travers des routes alpines. Quarante reproductions, trois plans et une carte rendent très attrayante la lecture de l'ouvrage en présentant un tableau complet de l'iconographie qui se rapporte à cette randonnée triomphale. Nous souhaitons au beau livre de M. Ch. Florange tout le succès qu'il mérite.

Prix du volume : 15 francs chez M. Jules Florange, expert en médailles, 17, rue de la Banque, Paris (II^e) — (2^e Edition en cours d'impression).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Numéros spéciaux. — Le numéro consacré à l'armée polonaise est paru au mois de juin, il a été adressé à ceux de nos membres qui l'avaient demandé ; le numéro sur l'armée de Condé est en voie de coloris et paraîtra au mois d'octobre.

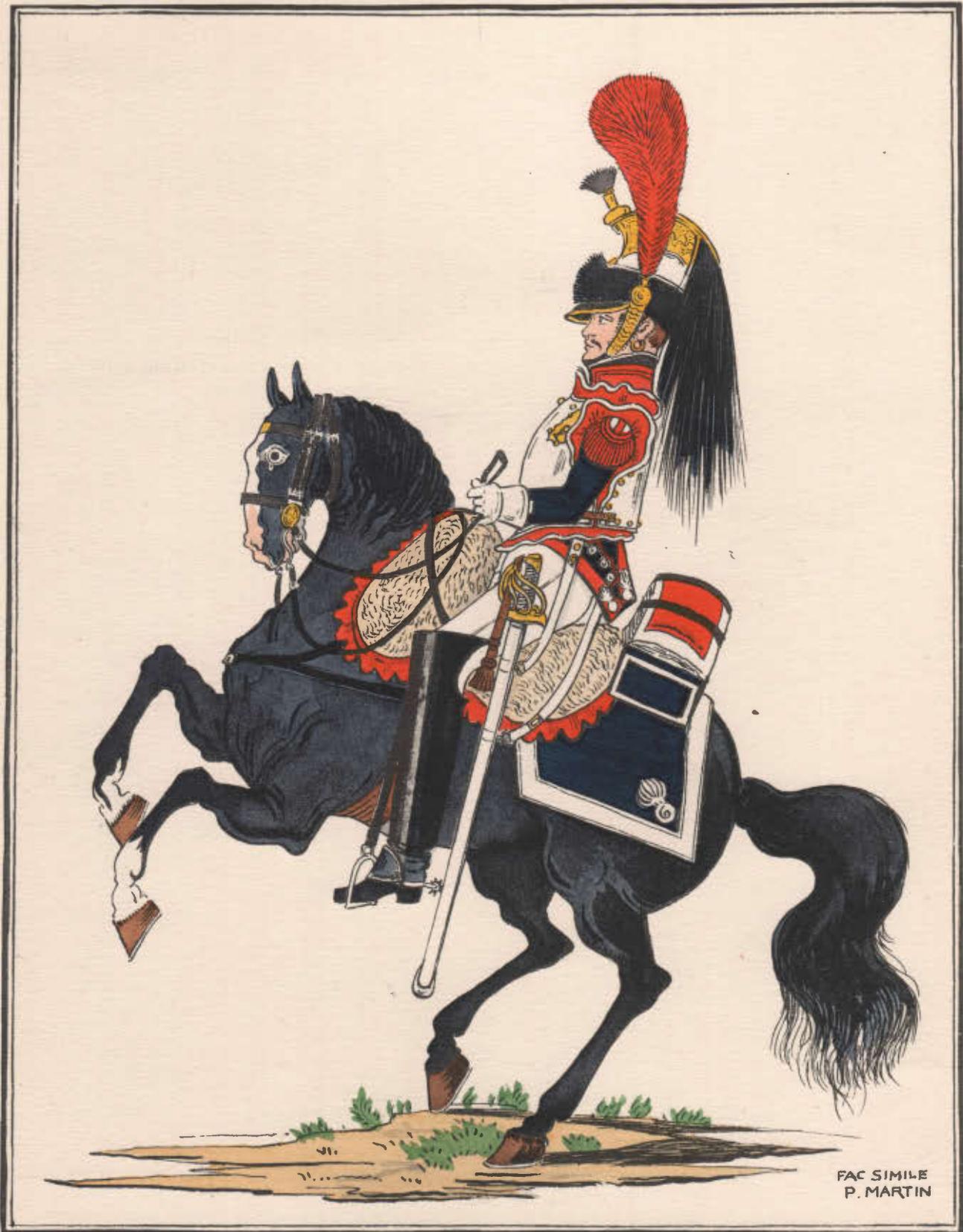
Assemblée générale. — Nous rappelons qu'elle aura lieu le Dimanche 18 Septembre, à 18 heures, au Musée de l'Armée (section de Strasbourg), 1, allée de la Robertsau, chez M. Fritz Kieffer.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 2^e Trimestre 1932 : comme Membres actifs : MM. Borocco, à Colmar ; V. Dumas, à Corps ; Paul Gand, à Montpellier ; Mailhe, à Paris ; Riebel-Fontaine, à Strasbourg.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



CUIRASSIER DU 6^e RÉGIMENT — 1810-1812
Fac-similé d'un dessin colorié du temps



LÉGION DE MAILLEBOIS — 1784-1786

Sous-Lieutenant de la 2^e Compagnie
de Cavalerie de la 2^e Brigade

Soldat
d'Infanterie.



OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR DE 1876 à 1880

Aide de camp de Maréchal — Officier d'ordonnance — Officier d'État-Major — Officier d'État-Major attaché
grande tenue à pied d'un Général de brigade grande tenue à cheval à une Brigade de Cuirassiers.



ARMÉE SARDE — 1859 — OFFICIERS DE CAVALERIE — TENUE DE CAMPAGNE
Régiments : Novara — Aosta — Monferrato

CERCLE " LA FOURRAGÈRE "

Sous le Haut Patronage de S. M. le Roi des Belges
et la Présidence d'honneur du Ministre de la Défense Nationale

Ce Cercle, créé à Bruxelles en 1923, a pour but de grouper les personnes s'intéressant aux uniformes, à la peinture et à l'Histoire militaires ; il compte douze cents membres parmi lesquels de nombreux Français. Deux fois par an (en juillet et en décembre) un Carnet, contenant une centaine de pages et de nombreuses illustrations, est envoyé aux membres. Quinze Carnets ont déjà été édités.

La cotisation annuelle est de 25 francs belges pour les membres effectifs, de 100 francs pour les membres protecteurs. Les membres effectifs à vie versent une somme unique de 300 francs belges.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Leconte, Conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée, Palais du Cinquantenaire, à Bruxelles. Pour les inscriptions, envoyer les fonds au trésorier, M. Vilmet, Conservateur-adjoint au Musée Royal de l'Armée.

ANNONCES

- I. On Offre : 1° Un exemplaire complet en parfait état de l'ouvrage de Lienhart et Humbert : « Les Uniformes de l'armée française. . . . 1.000 frs
2° La première année de la Sabretache 1893 brochée. 250 frs
3° Un stock d'environ 6.000 soldats d'étain divers. 300 frs
S'adresser à la rédaction du Passepoil.

II. M. A. LOCKWOOD, Trinitatisstrasse, 15, Chemnitz XV (Saxe) offre :

- 170 Planches coloriées (originaux)
sur la Grande Armée tenue de campagne 1812-1815.
- 70 Planches coloriées (originaux)
sur l'Armée Anglaise tenue de campagne 1815.
- 60 Planches coloriées (originaux)
sur l'Armée Russe tenue de campagne 1812-1814.
- 40 Planches coloriées (originaux)
sur l'Armée Autrichienne tenue de campagne 1813-1814.
- 100 Planches coloriées (originaux) Brunswick, sur 1812-1815 — Bavière
Kings German Legion, Néerlandais, Pologne, Saxons, Wurtembergois.
- Une série de planches. Illustration de combats, plans, etc., au nombre de
260 sur 1812, — 430 sur 1813, — 120 sur 1814, — 420 sur 1815, —
130 sur les guerres d'Espagne.

III. On demande : Totalité ou partie des tirages en noir des planches en couleurs de l'Armée Française de Detaille. — S'adresser à la rédaction.

IV. M. R. FOREST, Ecole des filles à Lozère (Seine-et-Oise) recherche

Cartes-postales en couleurs sur les armées françaises et étrangères en dehors de celles des « Uniformes du Premier Empire » du C^t Bucquoy.

*ultima Cav. =
cav. Garde Feb 1859*

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUARTER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historiques — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF :

G. SCHWEITZER
(Président)

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

V. HUEN
(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM
(Secrétaire-Trésorier)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

BARON R. GROUVEL

CAPITAINE DARBOU

12° ANNÉE. — N° 3

TROISIÈME TRIMESTRE 1932

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES
IMPRIMERIE J.-L. PATON

K. 11/14
X. 11/14

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— L'Artillerie en 1832 — par le Capitaine DARBOU, avec trois planches hors-texte en couleurs, N° 9, de J.-E. HILPERT, N° 10 de V. HUEN et N° 11 de L. ROUSSELOT.	53
— Questions et Réponses.	58
— L'Artillerie de la Garde au Mexique, 1862-1864 — par H. BOISSELIER.	61
— Le 4 ^e Régiment d'Artillerie, 1932 — par H. BOUTMY, avec une planche hors-texte en couleurs, N° 12, de H. BOUTMY.	66
— Les Uniformes des Officiers d'Etat-Major de 1814 à 1880 — par le C ^{ae} DARBOU.	69
— Les Bonnets de Police de la seconde Garde Impériale — par H. BOUTMY.	73
— Echos et Nouvelles.	77
— Bibliographie.	78
— Erratas.	78
— Bulletin de la Société	79

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1932 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928, 1929, 1930 et 1931 sont en vente au Secrétariat au prix de quatre-vingts francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte Chèque Postal N° 7730, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

L'ARTILLERIE EN 1832

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 9, 10 ET 11)

Organisation. — En 1832, l'Artillerie française a la composition suivante :

Un état-major formé d'officiers et d'employés (ces derniers comprenant des professeurs des écoles d'artillerie, des maîtres artificiers, des gardes d'artillerie et ouvriers d'état, des contrôleurs et reviseurs pour les établissements de l'artillerie) ;

11 Régiments ;

1 Bataillon de pontonniers ;

12 Compagnies d'ouvriers ;

6 Escadrons du Train des Parcs d'Artillerie.

Cette organisation, prévue par l'ordonnance du 5 août 1829, vient à peine de se terminer à la fin de 1830 et au début de 1831. L'ordonnance en question a prévu la fusion, en 10 régiments nouveaux, des 4 anciens régiments à cheval et des 8 anciens régiments à pied. Le 11^e n'a été mis sur pied que le 6 février 1831, avec des éléments provenant de l'ancien régiment de la Garde et des batteries prélevées sur l'ensemble de l'arme.

Chacun des nouveaux régiments se compose d'un état-major et de 16 batteries, dont 3 à cheval, 6 à pied montées en tout temps et 7 à pied destinées, en temps de guerre, à être montées ou à servir les parcs de siège.

Uniformes. — REGIMENTS. — L'aspect de l'artillerie en 1832 a été remarquablement rendu par les 3 planches ci-jointes de MM. Huen, M. Toussaint et J. Hilpert. Cette tenue a été mise en service, à mesure des remplacements, en exécution des prescriptions de l'ordonnance du 5 août 1829, et réglementée pour les officiers le 28 février 1830. A la Révolution de juillet, elle commençait à peine à être en service ; en 1832, les régiments l'ont complètement reçue. Quelques modifications de détail ont été seulement apportées par le nouveau régime : la cocarde est devenue tricolore ; on a supprimé au schako la plaque aux Armes de France, mise en service en 1829, et qui surmontait les 2 canons croisés avec, au-dessous, le n° du régiment ; il a fallu abaisser la cocarde pour la place juste au-dessus des canons, et par suite la munir d'une gause de cocarde écarlate (en or pour les officiers).

La planche n° 9 donne l'aspect de l'officier. Le schako, aux termes de l'ordonnance de 1830, ne comporte pas de chevrons, à l'inverse de celui de la troupe ; au pourtour supérieur est placé un galon de largeur variable suivant le grade. Le colonel et le lieutenant-

colonel ont un second galon étroit en or ; pour le lieutenant-colonel, le galon large est en argent (1). Les officiers supérieurs devaient, aux termes de l'ordonnance de février 1830, porter le plumet en plumes de coq blanches ; les officiers subalternes de l'état-major devaient le porter en crin blanc. Après la Révolution de juillet, tous les officiers de l'état-major, y compris le colonel, ont adopté le plumet en plumes de coq tricolores. Les officiers des batteries ont conservé le plumet en crins écarlates, réglementé par l'ordonnance précitée.

Le colonel porte 2 épaulettes en or, à grosses franges ; le lieutenant-colonel, les mêmes épaulettes, à corps en argent ; le chef d'escadron a une seule épaulette en or à gauche, le major la porte à droite, et tous deux ont une contre-épaulette sur l'autre épaule ; le capitaine adjudant-major a 2 épaulettes en argent à petites franges ; le capitaine instructeur (gradé créé le 29 décembre 1830) a 2 épaulettes en or, avec le corps en argent ; le capitaine-commandant, 2 épaulettes en or, et le capitaine en second, les mêmes avec une raie de soie ponceau ; le lieutenant en 1^{er}, une épaulette en or à gauche, avec une contre-épaulette à droite ; mêmes insignes pour le lieutenant en second, avec, en plus, une raie de soie ponceau sur le corps de l'épaulette et de la contre-épaulette ; le sous-lieutenant, comme le lieutenant en 2^e, mais l'épaulette portée à droite. La dragonne n'est plus suspendue à un cordon plat mais à un cordon rond noir.

Aux termes du règlement de 1830, la plaque de schako des officiers ne comporte pas de n^o, lequel est remplacé par une grenade. On trouve néanmoins quelquefois le n^o du régiment porté au-dessous des canons croisés, ou encore ces derniers portés sans grenades ni n^o, pendant les premières années du règne de Louis-Philippe. Les boutons des officiers ne comportent pas non plus de n^o, à l'inverse de ceux de la troupe.

La schabraque des officiers est bordée d'un galon rouge (galon double pour les officiers supérieurs). Elle porte une grenade en drap rouge d'après Foussereau, alors que la grenade du rond de porte-manteau est en or.

La planche 9 donne également le servant des batteries à cheval (2).

(1) Le règlement du 28 février 1830, renvoyant aux prescriptions de la décision du 5 décembre 1815, le lieutenant-colonel aurait dû avoir le galon large en or, le galon étroit en argent, et l'inverse ne sera réglementé qu'en 1845. En réalité, d'après le dessin de Lecomte (Musée de l'Armée) qui donne un lieutenant-colonel d'artillerie au début du règne de Louis-Philippe, et qui a inspiré le dessin de M. Hilpert, c'est le galon large qui est déjà de la couleur opposée au bouton.

(2) Il est assez difficile de préciser si la troupe est dotée en 1832 de la schabraque en drap ou de celle de peau de mouton. La meilleure source à consulter, pour cette période, est constituée par les dessins de Foussereau. Dans « l'Artillerie française en 1929 », FOUSSEREAU donne à ses canonniers à cheval la schabraque en drap bleu, bordée d'un galon écarlate, ornée d'une grenade de même couleur, avec siège en peau blanche, effets qui proviennent certainement des anciens régiments à cheval ; par contre dans la même série, il donne au canonnier conducteur la schabraque en peau blanche bordée d'un galon à dents de loup écarlate, peut-être un legs des anciens escadrons ou train d'artillerie.

Dans sa série des « Uniformes de la Garde nationale, de l'Armée et de la Marine françaises de 1830 à 1832 », collection de premier ordre au point de vue documentaire, le même auteur a représenté un servant des batteries à cheval avec la schabraque en peau blanche. Dans la même série, tous les types de cavalerie au contraire ont la schabraque en drap.

On peut conclure de ceci que, selon toutes probabilités, les deux schabraques étaient simultanément en service, parfois dans le même régiment.

Les canonniers conducteurs de toutes les batteries ont la même tenue, sauf qu'au lieu du sabre courbe de canonnier monté ils ont le sabre-poignard d'artillerie à pied, modèle 1816, porté au moyen du ceinturon utilisé par les servants à pied.

La tenue de ces derniers comprend les mêmes effets que pour les servants à cheval ; mais le pantalon garni en cuir est remplacé pour eux par un pantalon d'ordonnance porté sur des guêtres blanches ou noires, selon la saison. Ils ont la giberne, comme les hommes à cheval ; en plus, ils portent le sac en peau fauve, avec manteau roulé, comme dans les corps de troupe à pied. L'armement comprend le sabre-poignard, porté au moyen d'un ceinturon passant sous l'habit, et le mousqueton d'artillerie sans baïonnette. Ils ne font point usage du cordon de schako ; néanmoins, une décision du 18 août 1832 vint le leur accorder, comme aux hommes montés.

Les canonniers de 1^e classe, servants ou conducteurs, ont un galon de laine écarlate sur chaque avant-bras. L'artificier a un double galon écarlate sur l'avant-bras gauche seulement ; il porte la tenue des servants de sa batterie. Le brigadier a le double galon écarlate sur chaque avant-bras. Il a la tenue et l'armement des servants montés (batteries à cheval) ou des hommes à pied (batteries à pied) ; dans les batteries montées, une partie seulement des brigadiers (2 sur 8 en temps de guerre) sont montés et équipés en conséquence.

Les maréchaux des logis et maréchaux des logis chefs ont respectivement un ou deux galons en or, liserés d'écarlate. Le fourrier a, suivant son ancienneté, les galons de brigadier ou ceux de maréchal des logis, et porte en plus un galon d'or, liseré d'écarlate, posé en ligne droite sur le haut de bras. Tous les autres galons de grade sont posés en pointe suivant la forme du parement. Les sous-officiers et fourriers sont équipés en hommes à pied dans les batteries à pied, en hommes montés dans les autres batteries, bien qu'une partie seulement des sous-officiers des batteries montées aient leurs chevaux en temps de paix.

La planche de M. Huen donne la tenue de l'adjudant, d'après Lecomte (Musée de l'Armée) (1). Le régiment n'a pas d'officier porte-étendard. Dans les prises d'armes, l'étendard est porté par un adjudant ou maréchal des logis chef, encadré de deux maréchaux des logis.

Les trompettes, ainsi que leur brigadier, ont la tenue de la troupe, avec, comme unique distinction, le galon à losanges tricolores, placé au collet, au parement et à la taille, et qui, en septembre 1830, a remplacé le galon blanc et cramoisi à la livrée du Roi. D'après Valmont, en 1830-31, les trompettes d'artillerie ont porté, au moins dans certains régiments, le plumet retombant formé de crins, dont les uns sont bleus, les autres blancs et d'autres rouges. Mais, en 1832, cette mode paraît avoir disparu, et les trompettes ont simplement le plumet rouge de la troupe. Les trompettes ont la schabraque en mouton noir.

(1) On sera peut-être surpris de voir l'adjudant avec l'épaulette à gauche. Rappelons que le port de l'épaulette n'a été prescrit à droite pour l'adjudant qu'en 1839 lorsqu'elle a été en même temps décrite du métal opposé au bouton. Jusque là elle était généralement à gauche comme celle des officiers : Lecomte dans ses planches du musée de l'armée l'a donnée tantôt à droite, tantôt à gauche. Pour son adjudant d'artillerie il l'a donnée à gauche.

La tenue du trompette maréchal des logis est donnée, d'après Lecomte, dans la planche de M. Hilpert, qui a omis de passer le ceinturon sous l'habit. Le double galon d'or au collet nous confirme que ce trompette-major est en même temps chef de fanfare. Tous les règlements de la Restauration donnent ce double galon.

La plupart des régiments ont des musiciens montés ; depuis 1827, les corps à cheval étaient en effet autorisés à avoir 2 gagistes, et ils complétaient souvent cet effectif au moyen de trompettes, de cavaliers du rang ou de gagistes supplémentaires. D'après Valmont, ces musiciens portaient un galon d'or au collet et à la taille, les épaulettes de troupe et le plumet en crins tricolores indiqué ci-avant. Des feuilles de soldats contemporaines, genre imagerie d'Epinal, donnent également des musiciens montés, ayant la tenue et le plumet de la troupe, avec un galon d'or au collet, et parfois aussi au parement. Ce n'est qu'après 1840 que les trompettes et musiciens prendront le colback.

Le chirurgien de la planche 11 a été reconstitué d'après les indications du manuscrit de Valmont. Il porte un frac aux couleurs de l'artillerie, avec au collet les distinctions du service de santé, le pantalon et le harnachement d'officier. Pareille mode est suivie à cette époque dans la plupart des corps de troupe (1).

La tenue du vétérinaire est fort curieuse. Elle est donnée par Lecomte, et c'est une des très rares tenues de vétérinaire que nous connaissons pour cette période. En 1832, le vétérinaire n'a pas encore rang d'officier : il prend rang suivant sa classe, après les adjutants ou après les maréchaux des logis. C'est ce qui explique son harnachement de troupe. La tenue est celle fixée par l'ordonnance du 31 décembre 1826, qui habille les vétérinaires d'un habit et d'un pantalon gris de fer. C'est bien la couleur que nous retrouvons dans le type de Lecomte, mais avec l'adjonction, non prévue dans le règlement, des bandes rouges de l'artillerie au pantalon. Les boutons sont en cuivre, à l'uniforme du régiment, et les boutonnières du collet suivent la couleur du bouton, le tout conforme aux prescriptions du règlement. En 1830, on a seulement changé la couleur de la cocarde, et remplacé aux retroussis les fleurs de lis de la couleur du bouton par des étoiles. Le règlement impose à cheval le pantalon basané en cuir et comme armement le sabre de troupe. C'est Lecomte qui attribue une épée à son vétérinaire, probablement une particularité de l'artillerie. Le porte-manteau est réglementairement celui d'homme de troupe : il est donc ici bleu foncé, et non gris comme l'habit. — Cette tenue dût être portée jusqu'en 1843, date à laquelle les vétérinaires, recevant rang d'officier, prirent l'habit bleu de roi, orné de velours violet.

(1) Cf. l'étude publiée par le Passepoil, 7^e année, sur les tenues des officiers de santé des corps de troupe. L'habitude des chirurgiens d'artillerie de se vêtir aux couleurs du corps s'est maintenue longtemps. M. Nussbaum a bien voulu nous communiquer des dessins représentant des artilleurs, établis en 1845-46 par un contemporain. Parmi eux figure un chirurgien, coiffé du chapeau réglementaire à l'époque, portant un frac bleu passepoilé d'écarlate aux devants, avec collet et parement coupé rond en velours cramoisi, ornés l'un et l'autre des broderies d'or du service de santé ; l'habit ferme par une rangée de 7 boutons dorés, il est orné de pattes d'épaules cramoisies brodées en or ; pantalon d'artillerie bleu à bandes écarlates, épée à dragonne d'or.

A part la forme du parement, revenu au modèle normal des officiers de santé, et à part l'adjonction de pattes d'épaules et de quelques fantaisies, c'est le type indiqué, vers 1830, par Valmont.

PONTONNIERS. — L'ordonnance de 1829 réorganise les pontonniers en un bataillon de 12 compagnies, commandé par un Lieutenant-Colonel. En 1832, le bataillon est en train d'échanger son ancienne tenue d'artillerie à pied (1) contre la tenue nouveau modèle de l'arme. Cette tenue, pour les pontonniers, est celle des hommes non montés des régiments, avec les différences ci-après :

La plaque de schako ne comporte que des canons croisés, sans numéro. Le cordon de schako n'est pas porté. Il n'y a pas non plus de numéro sur les boutons.

La troupe a des clairons, au lieu de trompettes, avec un caporal-clairon pour l'ensemble du bataillon. La tenue est celle de la troupe, avec galon tricolore disposé comme pour les trompettes des régiments.

Les pontonniers de 1^{re} classe ont les galons des canonniers de 1^{re} classe des régiments; les maîtres ouvriers de compagnie et maîtres bateliers ont un double chevron écarlate sur l'avant-bras gauche; les caporaux, sergents et sergents-majors, ainsi que les fourriers, ont les insignes correspondant à ceux des gradés de même rang des régiments.

Le corps n'a pas réglementairement de musique, mais son existence est à peu près certaine. Lienhart et Humbert donnent à ces musiciens la tenue de la troupe avec galon d'or au collet et au parement, grenades d'or aux retroussis, contre-épaulettes écarlates bordées d'or, avec tournante en or. Des imageries contemporaines donnent simplement le galon d'or au collet et les épaulettes de troupe.

Les officiers ont la tenue de ceux des régiments.

OUVRIERS D'ARTILLERIE. — Il y a 12 compagnies d'après l'ordonnance de 1829. De même que les pontonniers, ils sont en train de prendre la nouvelle tenue, après avoir porté, de 1830 à 1832, l'ancien habit de la Restauration avec le pantalon à bandes.

Leur tenue est la même que celle des pontonniers, mais avec numéro de la compagnie à la plaque du schako et sur les boutons.

Les insignes des gradés sont les mêmes que dans les pontonniers, de même que ceux des clairons.

Capitaine DARBOU.

(1) Avant 1829, l'habit de l'artillerie à pied a le parement écarlate liseré de bleu, la patte bleue liserée d'écarlate; les pontonniers ont le même habit avec parement et patte écarlates liserés de bleu; les ouvriers d'artillerie ont le parement bleu liseré d'écarlate, la patte écarlate passepoilée de bleu. Ces distinctions ont disparu avec le nouvel habit à parement en pointe.

De 1830 à 1832, les pontonniers ont porté l'ancien habit d'avant 1829, mais avec le pantalon à bandes écarlates.

QUESTIONS ET RÉPONSES

78^{me} Question (posée par M. Henry Boutmy). — Peut-on me dire si le bataillon de Tirailleurs rattaché au bataillon de Zouaves de la Garde Impériale (second Empire) a eu une « Nouba » ?

Réponse à la 74^{me} Question (posée par M. Giffard). — Nous avons reçu trois réponses à cette question, de MM. Henry Boutmy, R. Cura et Docteur Landolt. Tous trois sont d'accord qu'il ne peut s'agir en l'espèce que du moyen de fermeture d'un ceinturon de boucher servant à soutenir le « fusil ». M. Cura a vu récemment à Alger un garçon boucher qui le portait. MM. Boutmy et Landolt font remarquer d'autre part que ce qui caractérise le taureau des armes d'Uri ce sont, d'une part, les cornes courtes et épaisses et, d'autre part, l'anneau dans le nez.

Réponse à la 75^{me} Question (posée par un boutoniste). — Le bouton de vénerie du Premier Consul n'a été connu qu'après l'apparition du bel ouvrage de M. Fallou sur « Le Bouton » : le Capitaine Bottet l'ignorait aussi. C'est Job qui a eu en sa possession un habit de vénerie du Premier Consul et je connais un boutoniste qui possède un autre exemplaire de ce bouton qui peut être décrit de la façon suivante : « Bouton plat de diamètre de 25 mm., fond uni portant un cerf estampé au repos, et présentant le flanc gauche. En cuivre doré pour les maîtres et argenté pour les valets d'équipage. Culot de bois ou de métal ». Il est à supposer que ce bouton a été conservé dans la Vénerie Impériale.

Capitaine BOUTMY.

Réponse à la 76^{me} Question (posée par le Colonel Thomas). — Trois réponses à cette question nous sont parvenues ; de MM. le Capitaine Gepner, E. Nussbaum et Général d'Osnobichine. Cette dernière contient tous les renseignements donnés dans les deux premières, et nous la publions ci-dessous in-extenso. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'expression de « drap framboise » employée pour désigner la couleur distinctive de ces corps de Hulans, qui était en même temps celle des cheveu-légers polonais de la Garde Impériale. Cette expression de « framboise » me paraît rendre parfaitement cette couleur qui n'existait pas dans le reste de l'armée française et qui est intermédiaire entre le cramoiisi et le rose que l'on voit dans deux séries différentes de régiments de cavalerie ou de dragons.

E.-L. B.

« Les régiments de Cavalerie : *Tartare*, *Lithuanien* et *Polonais*, mentionnés dans l'ordre de bataille de l'Armée Russe en 1807 (Campagne de Pologne) étaient des formations de cavalerie légère, semblables aux régiments de cheveu-légers lanciers de l'Armée française de l'époque. Voici en quelques mots leur historique :

En juin 1797, l'Empereur Paul I^{er} ordonna la création de deux régiments de cavalerie, recrutés parmi les habitants des provinces lithuaniennes et polonaises annexées à l'Empire de Russie sous le règne de sa mère, l'Impératrice Catherine II. Il existait à cette époque en Lithuanie des colonies importantes de tartares, qui avaient la réputation d'être d'excellents cavaliers. Le premier de ces régiments s'appela « *Tatarsko-Litowsky Konny polk* » (Régiment Tartaro-Lithuanien à cheval constitué le 9 juin 1797) ; le second : « *Polsky Konny polk* » (Régiment Polonais à cheval constitué le 26 juin 1797). Chacun de ces régiments était de 10 escadrons, armés de sabres, de pistolets et de lances (avec flammes). Ils furent dotés d'une tenue qui différait de celle des autres régiments de la cavalerie régulière et ne furent pas embrigadés dans les divisions et corps d'armée, mais figurèrent sous la rubrique indépendante de « *troupes nationales* » (1).

Dès le début de son règne, l'Empereur Alexandre I^{er} partagea en deux le régiment Tartaro-Lithuanien et en fit : le régiment « *Tartare à cheval* » et le régiment « *Lithuanien à cheval* », chacun à 5 escadrons (8 avril 1803).

Dans le courant de la même année eut lieu la création du premier régiment de « *Hulans* » (lanciers) russes, celui de Hulans de Son Altesse Impériale le Césarevitch Constantin Pavlovitch (frère de l'Empereur). Ce nouveau régiment fut doté d'une tenue fort élégante, inspirée par l'uniforme des hulans autrichiens et des cheveu-légers lanciers polonais de la Garde Impériale française.

Une tenue analogue à celle du nouveau régiment fut alors donnée aux régiments : Tartare, Lithuanien et Polonais, qui gardèrent néanmoins leur ancienne appellation de régiments « à cheval » (Konnypolk) et ce ne fut qu'en automne de 1807 (le 11 novembre), c'est-à-dire : *Après* la Campagne de Pologne, qu'ils furent baptisés « hulans » et s'appelèrent dorénavant : « *Tatarsky Ulansky* », « *Litowsky Ulansky* » et « *Polsky Ulansky* ».

Déjà, depuis 1806, le régiment Polonais avait été incorporé dans une division de la cavalerie régulière (la 4^e), les deux autres le furent également quatre ans après (en 1810) et depuis cette époque ces trois régiments devinrent partie intégrale de la cavalerie légère régulière russe et prirent part aux campagnes de 1812, 1813 et 1814.

En 1833, les régiments de Hulans : « *Tartare* » et « *Polonais* » furent dissous par ordre de l'Empereur Nicolas I^{er} et leurs contingents servirent à compléter une dizaine de régiments de cavalerie de ligne. Quant au régiment de Hulans « *Lithuanien* », il a subsisté jusqu'à nos jours et prit part à la Grande Guerre sous le nom du « *5^e Hulans Litowsky* ».

L'uniforme et l'équipement des régiments en question à l'époque de la Campagne de Pologne de 1807 consistait en :

Une *kurtka* de drap bleu foncé à petites basques, garnie de boutons de cuivre étamé (d'argent chez les officiers), passepoilée sur toutes les coutures de drap framboise (carmin),

(1) Parmi ces troupes dites « nationales » figuraient les régiments de l'Armée de Condé, ainsi que des formations caucasiennes et grecques.

les revers des manches, le plastron et les retroussis des basques également en drap framboise. Le col de la kurtka était du même bleu passepoilé de framboise pour les régiments Tartare et Lithuanien, et le contraire, c'est-à-dire framboise passepoilé de bleu pour le régiment Polonais. Les épaulettes de la troupe étaient en laine blanche à petites franges, celles des officiers en argent.

Le *pantalon* long, en drap bleu de la même couleur que la kurtka, avait des basanes en cuir noir et portait sur les coutures extérieures un passepoil framboise entre deux larges bandes de la même couleur. En tenue de campagne, ce pantalon était remplacé par un pantalon également long en drap gris, sans passepoils ni bandes, mais se boutonnant sur les deux coutures extérieures avec de petits boutons en métal et garni de cuir dans la partie attendant à la selle.

La *giberne* était en cuir noir et se portait sur une large *banderole* en peau de buffle blanchie, à laquelle était adapté un crochet porte-pistolet.

La *capote* était en drap gris à une rangée de boutons étamés avec col droit et pattes d'épaules de la couleur du col de la kurtka. Une *ceinture* en drap bleu bordée de deux bandes framboise se portait par dessus la capote.

La coiffure des 3 régiments était la *czapska* de forme haute avec pourtour, visière et couvre-nuque (rabattu en haut) en cuir noir et le corps en drap de couleur, soutaché de cordelets. Le drap était *framboise* pour le régiment Tartare, *blanc* pour le régiment Lithuanien et *bleu* pour le régiment Polonais. Le cordelet garnissant la *czapska*, ainsi que la fourragère qui s'accrochait à une extrémité supérieure de la coiffure, faisait le tour du col de la kurtka et se terminait par deux raquettes passées sous l'épaulette gauche, était en cordon de laine tressé bleu et blanc (orange, noir et blanc pour les sous-officiers et en argent pour les officiers). Un grand plumet blanc en plumes de coq complétait la coiffure.

Le *sabre* était du modèle des houzards, avec garde en fer et fourreau mi-fer, mi-cuir, et se portait sur un *ceinturon* à 2 bélières en cuir rouge. La *dragonne* était également en cuir rouge, ainsi que la courroie de la *lance*. Cette dernière était en bois peint en rouge avec une flamme en étamine blanche, bleue ou framboise suivant les régiments. (Les combinaisons de couleurs des flammes variaient par régiments et même par escadrons).

Les *pistolets*, garnis de cuivre, étaient munis d'un anneau au bout de la crosse pour pouvoir se porter accrochés à la banderole de la giberne. Le *harnachement* des chevaux était pareil à celui des houzards. Les *schabraques* étaient en drap bleu bordé de drap framboise pour les régiments Tartare et Lithuanien et en drap framboise bordé de bleu pour le régiment Polonais. Les deux coins arrière de toutes les schabraques portaient l'initiale A couronnée, en soutache blanche. »

Général D'OSNOBICHINE.

LA 1^{re} BATTERIE DU RÉGIMENT MONTÉ DE L'ARTILLERIE DE LA GARDE AU MEXIQUE 1862-1864



1. — Artilleur de la Garde
à la Vera-Cruz. 1862-1863

Parmi les renforts dirigés sur le Mexique après le glorieux échec de Puebla, et qui constituèrent le corps d'Armée que devait commander le Général Forey, Napoléon III voulut que la Garde Impériale fut représentée par la 1^{re} Batterie du Régiment monté de l'Artillerie et une Compagnie de l'Escadron du Train des Equipages.

L'Artillerie débarqua à la Vera-Cruz fin octobre 1862, puis après l'organisation du corps expéditionnaire, prit une part brillante au second siège de Puebla et à la bataille de San Loranzo.

Après l'entrée triomphale à Mexico, nos canonniers furent rapatriés et leur retour à Versailles en juillet 1864 fut l'occasion d'une belle fête de corps où l'on célébra dignement leur belle attitude au cours de cette campagne.

C'est en feuilletant le Monde Illustré des années 1863 et 1864 que nous avons trouvé les éléments nous permettant de présenter quelques types revêtus des tenues portées au cours de l'expédition. Ces artilleurs ont eu la bonne fortune d'être notés par le Lieutenant Brunel, de l'Artillerie, passé à la Batterie de la Garde en 1863 et qui était l'un des Correspondants de Guerre du Monde Illustré. — Cet officier, en homme du métier, croquait sur le vif tous les détails curieux

qui se présentaient à ses yeux et les adressait par d'assez fréquents courriers au Journal illustré auquel il assurait un reportage vécu.

Pendant le séjour à la Vera-Cruz, peu après le débarquement, servants et conducteurs étaient revêtus de la petite tenue de France : veste bleu foncé à pattes de col rouge, à boutons de cuivre, mais très largement déboutonnée en haut, pantalon bleu foncé à double bande et passepoil rouges.

Ils étaient coiffés d'un large chapeau de paille orné d'un ruban bleu agrémenté de 2 canons et d'une grenade rouge ; de chaque côté de cet emblème de l'artillerie étaient brodés ou rapportés des chiffres et lettres que la petitesse du dessin ne nous permettent pas de préciser (croquis 1).

L'Artillerie de la Garde quitta la Vera-Cruz pour Orizaba et accompagna le corps expéditionnaire dans sa marche sur Puebla. Nous voyons que le corps était alors coiffé du talpack, recouvert d'une coiffe à couvre-nuque de toile blanche. Les sous-officiers portaient le dolman bleu foncé à col de même nuance, avec galons, tresses et parements rouges. 3 rangées de boutons de cuivre sur la poitrine, galons de grade en or, pantalon bleu foncé à double bande et passepoil rouges, fausses bottes en basane noire, équipement de cuir blanc, sabretache bleue avec galon de tour rouge, aigle en cuivre, schabraque et porte-manteau bleu foncé, ornements et galons rouges. Le canonnier porte la veste, le pantalon dans les guêtres, le havre-sac en cuir fauve, le manteau bleu roulé en fer à cheval (croquis 2).

Au siège de Puebla (croquis n° 3), le Lieutenant Brunet a représenté différents officiers dont l'un porte la longue tunique, gilet et pantalon bleu foncé, galons de grade et boutons dorés, pantalon à bandes rouges. Képi bleu foncé à galons d'or, le second porte le bonnet de police bleu à galon et gland d'or, une longue pelisse bleu foncé garnie de fourrure et tresses noires, gilet bleu foncé orné de petits boutons dorés à l'instar des troupes d'Afrique, pantalon de l'arme et bottes noires.

Servants, conducteurs et brigadiers (croquis 4), tant sous Puebla qu'à la bataille de San Loranzo, portèrent la veste et le bonnet de police bleu foncé à galon, passepoil et gland rouges, pour les servants le pantalon était rentré dans les guêtres blanches, conducteurs et brigadiers avaient le pantalon des hommes montés, les sous-officiers étaient coiffés également du bonnet de police, mais avaient revêtu le dolman.

Les officiers, à San Loranzo (croquis 5), ont le dolman noir à parements rouges, tressés entièrement de noir. Galons de grade en or, boutons dorés, culotte noire à double bande d'or et passepoil rouge. Bonnet de police noir à galons, passepoils et gland en or ; porte-giberne et sabretache de petite tenue en cuir verni noir, bottes vernies noires.

Nous ajoutons que nos canonniers, tant pour l'entrée à Mexico que pour les obsèques solennelles du Général de Laumières, tué au siège de Puebla, célébrées à la Cathédrale de



2. — L'Artillerie de la Garde en marche sur Puebla
Servant et Sous-Officier, 1863



3. — Officiers d'Artillerie de la Garde
au bivouac devant Puebla

Mexico, revêtirent le grand uniforme, talpack et dolman et figurèrent malgré les fatigues de la campagne, dans une tenue digne de rivaliser avec celles de parades et revues de Longchamp et de Satory.

Henri BOISSELIER.



4. — Artillerie de la Garde
Canonnier à San Lorenzo



5. — Artilleur de la Garde
Officier à San Lorenzo

LE 4^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE — 1932

(PLANCHE HORS TEXTE N° 12)



4^e Régiment d'Artillerie. 1932
Caisse plate battant avec les trompettes
Tenue en service à pied

Le 4^e Régiment d'Artillerie Divisionnaire, en garnison à Colmar, possède, depuis quelque temps déjà, parmi ses trompettes, trompettes basses et cors de chasse, un artilleur, galonné du galon tricolore, frappant avec entrain sur une caisse plate posée sur le côté gauche des fontes de la selle et ornée d'une flamme faisant office de tablier.

A cheval, cette caisse plate est fixée d'une façon invisible au ceinturon par une petite courroie formant bretelle de caisse. Cette courroie de cuir fauve, dans le service à pied, pend tout comme la bretelle de caisse d'un tambour d'infanterie.

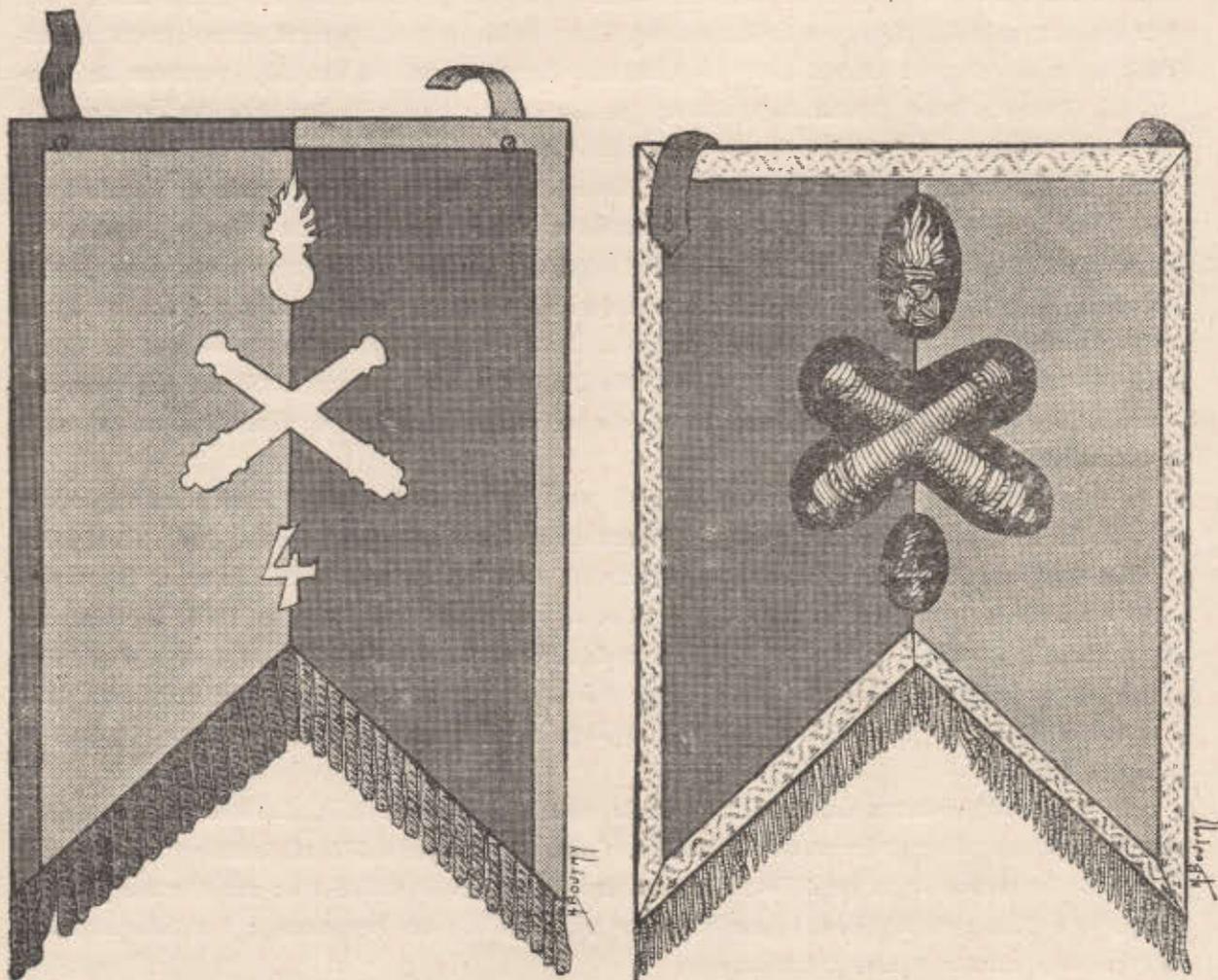
En grande tenue à cheval, le tablier de caisse, taillé à deux dents, est d'une largeur d'environ 400 millimètres sur une longueur de 600 millimètres, mi-partie bleu moyen (bleu des Chasseurs d'Afrique) à droite, mi-partie rouge écarlate à gauche, avec, brodés en jaune, au centre, deux canons entrecroisés et en dessous le chiffre 4. Cette flamme est entourée d'une frange à petites torsades jonquilles.

A pied, la caisse n'est pas ornée du tablier, elle est portée au moyen d'un collier porte-caisse en cuir verni noir avec écusson porte-baguettes en cuivre.

L'Artilleur-caisse-plate, qui porte l'uniforme réglementaire, a, comme les trompettes, le galon tricolore sur les manches. Comme armement, il n'a que le revolver.

Les flammes de trompettes, de même forme que le tablier de caisse, mais de dimensions plus petites : environ 250 mm. sur 35 mm., sont à double face, la partie rouge de gauche (quand on regarde le « bon côté ») est bordé en haut et sur le côté extérieur d'une petite bande de 10 mm. de large en drap bleu ; la partie bleue à droite est bordée d'une bande de même largeur en drap écarlate. Les ornements centraux, semblables à ceux du tablier de caisse plate, avec, en plus, au-dessus des canons entrecroisés, une grenade enflammée, sont découpés dans du drap jonquille. Les franges qui ne se trouvent qu'à l'extrémité des deux dents, sont en grosse torsade de laine, rouge du côté bleu et bleu du côté rouge.

La flamme de trompette de l'Adjudant-Trompette est semblable à celle décrite ci-dessus avec cette différence qu'elle n'est qu'à une face, étant doublée de soie jonquille et que les petites bandes de drap de 10 mm. de large bordant le drap du fond sont rem-

4^e Régiment d'Artillerie. 1932

Flamme de Trompette

Flamme de l'Adjudant-Trompette

placées par un galon d'or à lézardes de 9 mm. de large. Les franges sont en petites torsades d'or et les ornements brodés en or (cannelille mate et brillante) sur drap noir cousu sur la flamme. Celle du Maréchal des Logis-Trompette est identique à celle des trompettes avec, en dedans du liseré bleu et du liseré rouge, un galon en or semblable à celui décrit pour la flamme de l'Adjudant-Trompette.

L'Artilleur avec sa caisse-plate, jouant au milieu de la fanfare, rappelle les Timbaliers des anciens Régiments de Cavalerie.

L'instrument des timbales dans la Cavalerie remonte à la plus haute antiquité. L'usage de cet instrument qui semble avoir été rapporté en Europe par les Turcs, s'était répandu dans les armées du Saint Empire Germanique. Sous Louis XIV, les régiments qui s'en emparèrent demandèrent, à titre de récompense, à être autorisés à s'en servir. De là vint l'habitude de considérer les timbales comme un insigne honneur, ce qui les fit adopter par les corps de Cavalerie de la Maison du Roy, d'où, progressivement, elles furent répandues dans les corps à cheval (à l'exception des Dragons qui étaient déjà pourvus de tambours). Les timbales furent supprimées par le Comte de Saint-Germain (ordonnance du 25 mars 1776), sauf dans les Gardes du Corps, les Gendarmes et les Cheval-Légers de la Garde, la Gendarmerie et les Carabiniers de la Ligne. Elles reparurent après la Révolution ; les Grenadiers à Cheval de la Garde Consulaire furent les premiers à les reprendre ; la cavalerie de la Garde Impériale en obtint également ; les autres régiments purent s'en attribuer à la fantaisie de leur Colonel, mais sans qu'aucun règlement les y autorisât. Il en fut de même sous la Restauration et jusqu'en 1867, date à laquelle les musiques de Cavalerie furent supprimées par le Maréchal Niel, ministre de la Guerre. (Il est à remarquer que les Lanciers de la seconde Garde Impériale eurent, en plus de leur timbalier, un tambour à cheval).

Après 1870, certains Colonels avaient, momentanément, rétabli dans leurs régiments des timbaliers, mais toujours en les équipant et en les entretenant à leurs frais. C'est ainsi qu'il existait un timbalier au 4^e de Chasseurs vers 1890, un autre à Marseille au 9^e Hussards, créé en 1898 en souvenir de celui des Guides et qui a subsisté jusqu'en 1905, à cette date apparaissait un timbalier au 11^e Cuirassiers (ex-Carabiniers) ; en 1913, on essaya d'en créer un à l'Escadron des Spahis Sénégalais, supprimé malheureusement peu avant la guerre pour raisons budgétaires. (Le « Passepoil » a déjà parlé d'un certain nombre de ces timbaliers d'après 1870).

Une autre résurrection ancienne de la même fanfare du 4^e R. A. D. est la façon dont les trompettes portent le cordon tricolore. Celui de l'Adjudant-Trompette est exactement porté de la même façon qu'il l'était encore sous le Second Empire avec cette tresse plate et large que l'on peut si bien remarquer sur les planches de Dumaresq ; les trompettes et élèves-trompettes ont une tresse carrée.

Henry BOUTMY DE BAVELAER.

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

(de 1814 à 1880)

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1932, page 41)

XIV. — LES OFFICIERS DES ÉTATS-MAJORS DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE DE 1818 à 1880

Le corps d'état-major ne fournissait pas le personnel officiers des états-majors des généraux de l'artillerie et du génie, lequel était prélevé sur l'état-major particulier de ces deux armes, y compris les aides-de-camp de ces généraux. Ces dispositions sont restées en vigueur jusqu'en 1880.

Uniformes. — Les officiers d'artillerie, attachés à un état-major de cette arme, portaient la tenue de l'état-major particulier de l'artillerie, sans distinction spéciale. Cette tenue, jusqu'en 1829, est identique à celle des officiers des régiments d'artillerie à pied, mais avec le chapeau ; les officiers supérieurs ont la botte à l'écuillère, les officiers subalternes la petite botte, et un peu plus tard le pantalon bleu par-dessus la botte (d'après Valmont).

De 1829 à 1880, les officiers de l'état-major particulier ont l'uniforme de ceux des régiments, sans aucune distinction, sauf à partir de 1872, où ils portent la grenade au collet du dolman et au képi, en place du numéro.

Ceux qui sont employés comme aides-de-camp ont la même tenue. Cependant, Lecomte, dans la collection de ses dessins existant au Musée de l'Armée, a représenté un capitaine d'artillerie aide-de-camp d'un général de cette arme, entre 1836 et 1845. Il a la tenue de son arme, porte au schako un énorme plumet tricolore, et au bras gauche un brassard d'aide-de-camp bleu et or.

Les brassards ayant disparu en 1845, les aides-de-camp des généraux d'artillerie n'ont plus eu de distinctions spéciales.

Les officiers du génie, appartenant à un état-major de cette arme, ont, de 1818 à 1880, porté la tenue de leur corps, avec le chapeau comme coiffure.

Quant aux officiers d'artillerie et du génie faisant le service d'officiers d'ordonnance en dehors des états-majors de leur arme, ils ont suivi, comme distinctions, les règles appliquées aux officiers des autres armes.

XV. — LES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE DE 1814 à 1871

Nous limiterons notre étude à la Garde nationale parisienne, laquelle a toujours eu un état-major composé d'officiers des différents grades, et nous donnerons un aperçu rapide de leurs tenues.

1° 1814-1815. — Sur une gravure de Mellin, « Entrée de Louis XVIII à Paris » (Versailles), figurent un certain nombre d'officiers d'état-major de la garde nationale parisienne. Ils ont le chapeau en bataille, orné d'un plumet droit blanc ; l'habit bleu, boutonnant droit, avec collet et parement rouge ; à chaque bouton des devants de l'habit une boutonnière brodée en argent, du même dessin, semble-t-il, que celles que portent à cette date les colonels d'état-major de l'armée (la petitesse des personnages ne permet pas de se rendre compte s'ils ont les mêmes insignes au collet et au parement) ; les épaulettes d'argent ; la culotte blanche avec les bottes.

2° 1816-1817. — L'ordonnance royale du 11 janvier 1816 prescrit que les officiers d'état-major de la Garde nationale porteront la même tenue que dans l'armée, mais avec les marques distinctives en argent. Les planches d'Ambroise Tardieu représentent en effet les tenues suivantes :

Colonel chef d'état-major : Chapeau avec ganse de cocarde argent ; habit bleu, modèle des officiers d'état-major de l'armée ; collet et parement en drap du fond, l'un et l'autre ornés de 2 boutonnières brodées en argent, comme celles des officiers d'état-major de l'armée ; retroussis en drap du fond liserés d'écarlate, et ornés d'une fleur de lis en argent ; poches en long liserées d'écarlate ; épaulettes à grosses torsades, en argent, le corps orné d'une étoile d'or ; aiguilletes d'argent ; pantalon blanc sur les bottes ; épée argentée sans dragonne portée par un ceinturon noir passant sous le pont du pantalon. — En petite tenue, surtout bleu sans broderies, passepoilé d'écarlate au collet, au parement et aux retroussis, qui sont en drap du fond ; épaulettes et aiguilletes comme en grande tenue.

Aide-de-camp : Chapeau avec ganse de cocarde en argent, habit bleu, boutonnant droit, collet chamois, parement en pointe et retroussis en drap du fond liserés chamois ; épaulette du grade et aiguilletes en argent ; boutons argentés ; pantalon bleu à passepoil chamois porté sur les bottes ; brassard d'état-major blanc frangé d'argent ; épée à garnitures argentées, avec dragonne d'argent. Le harnachement est à la hussarde, avec garnitures en argent, le licol orné d'un galon rouge à dents de loup ; schabraque bleue, passepoilée de rouge, sans galon.

Il est possible que ces tenues aient été portées jusqu'à la dissolution de la garde nationale en 1827.

3° 1830-1848. — A la réorganisation de la Garde nationale, en 1830, un ordre du jour du Général en chef Lafayette, daté d'août 1830, fixait comme suit la tenue de l'Etat-major général :

« Habit bleu, boutonné droit avec 9 boutons ; collet rouge ouvert par devant, sans aucune broderie ; parements rouges, patte blanche à 3 pointes avec 3 boutons ; doublure et retroussis bleus, avec grenades blanches brodées sur drap rouge ; liséré rouge ; boutons en métal blanc avec coq au milieu, et autour la légende : Liberté, Ordre public.

« Pantalon d'hiver. — Bleu sans liséré ; sous-pieds en cuir noir.

« Coiffure. — Chapeau à 3 cornes sans plumet, galons, ni autres ornements ; ganse à torsades d'argent ; cocarde nationale.

« Chaussures. — Petites bottes avec éperons en métal blanc.

« Armement. — A cheval, épée ou sabre ; à pied, épée ancien modèle de la Garde nationale ; coq entouré de drapeaux sur la coquille.

« Les Aides-de-camp seuls porteront au bras gauche un brassard tricolore sans frange ».

Nous trouvons effectivement cette tenue portée par un aide-de-camp de Lafayette dans un tableau de Dulac, « Lafayette décorant le Docteur Guillon (1830) » (Versailles). Il a très exactement la tenue décrite, en y ajoutant des épaulettes et des aiguillettes d'argent, dont ne parle pas le règlement ; il porte un pantalon bleu et un sabre courbe, pas de brassard. — Une planche de Petit donne la même tenue à un officier de l'état-major de la garde nationale de Paris en 1830 ; il a épaulettes et aiguillettes d'argent, le pantalon blanc et un sabre courbe sans dragonne.

Cette tenue fut assez rapidement modifiée. Pour l'époque allant de 1831 à 1836, nous possédons la documentation ci-après :

1° Deux planches de Fousseureau (1832). Les officiers représentés ont le chapeau porté en colonne, avec ganse de cocarde et macarons dans les cornes en argent, surmonté en grande tenue d'un plumet flottant tricolore, le rouge à la partie flottante ; le frac bleu foncé, à collet et parement en pointe écarlates passepoilés de blanc, passepoil écarlate aux devants et au bas de l'habit, aux retroussis et aux soubises à la hussarde placées sur les basques ; retroussis en drap du fond ornés de grenades argent ; boutons, épaulettes et aiguillettes d'argent, pantalon blanc ; sabre de cavalerie légère ou épée.

2° Une planche de V. Adam (1832) donne un officier d'état-major ayant la même tenue, avec plumet tricolore et sabre, pantalon bleu à bande écarlate, brassard d'aide-de-camp tricolore.

3° Le tableau d'H. Vernet, « Siège de la citadelle d'Anvers », contient de curieux officiers d'état-major de la garde nationale parisienne, portant dans l'ensemble la même tenue, et que M. Rousselot a reproduits dans un de ses dessins en noir.

Un peu plus tard, et sans doute à partir du règlement de 1836, la tenue des officiers d'état-major de la garde nationale se règle entièrement, sauf les couleurs et le métal des distinctions, sur celle des officiers d'état-major de l'armée.

Nous avons d'abord un dessin de Valmont donnant à l'un de ces officiers, un chef d'escadron, la tenue suivante (vers 1836) : Chapeau bordé de noir, à plumet tricolore flottant. Habit bleu, collet écarlate brodé d'argent, parement en pointe bleu bordé d'une baguette d'argent ; passepoil écarlate aux devants et au bas de l'habit, ainsi qu'aux retroussis, épau-

lettres argent, doublées d'écarlate, et aiguilletes argent. Pantalon bleu à bande écarlate. Brassard d'état-major, noué, tricolore et frangé d'argent. Sabre avec ceinturon noir à médaillons de fermeture dorés. — Le harnachement a les garnitures en argent, et comporte une schabraque bleue, liserée rouge et bordée d'un double galon en argent ; porte-manteau bleu, liseré et galonné comme la schabraque.

Les dessins de Lecomte, au Musée de l'Armée, présentent 3 officiers de différents grades (vers 1840), ayant la tenue du précédent, mais avec le parement écarlate ; les broderies en argent de l'habit varient suivant le grade, comme dans l'armée ; le brassard d'aide-de-camp est tricolore, frangé d'or. En petite tenue, chapeau sans plumet, redingote bleue à 2 rangs de boutons, avec épauettes, aiguilletes et brassard, sabre avec ceinturon noir sur la redingote.

Enfin les tableaux d'H. Vernet, relatifs au siège de Constantine (Versailles), présentent un très curieux chef d'escadron de la garde nationale parisienne, le Baron Fossard, montant sabre à la main, à l'assaut de la ville, en grande tenue, sauf qu'il porte, au lieu du chapeau, la casquette d'Afrique rouge à bandeau bleu. Il figure, dans cette tenue, dans l'une des planches hors-texte de M. Rousselot.

Louis-Philippe eut, parmi ses aides-de-camp, un général de brigade de la garde nationale de la Seine. Nous n'avons pu déterminer exactement sa tenue, mais nous pensons que c'était celle des généraux de la Garde nationale, avec les aiguilletes d'argent et le pantalon écarlate à bandes d'argent, imité de celui des aides-de-camp du Roi appartenant à l'armée (1). Nous le croyons d'autant plus, que nous avons découvert, dans le tableau précité de Dulac, la tenue portée par le Dr. Guillon en 1830, et qu'a reproduite en noir M. Rousselot. Guillon, chirurgien de la Garde nationale, était en même temps attaché, en cette qualité, à la Maison de Louis-Philippe. A sa tenue de chirurgien de la Garde nationale, il a ajouté l'aiguillette d'argent et le pantalon écarlate à bandes d'argent.

4° 1848-1852. — Un dessin contemporain, représentant le Général Changarnier, commandant les Gardes nationales de la Seine, et ses aides-de-camp, nous donne la tenue des officiers d'état-major en 1848 et années suivantes. Ils ont le chapeau à ganse d'argent, sans plumet ; la tunique bleu foncé, passepoilée d'écarlate, avec collet échancré et parement en pointe écarlates, ornés de broderies en argent suivant le grade ; les boutons, épauettes et aiguilletes en argent ; le pantalon bleu à bande écarlate ; une écharpe mêlée d'argent et de rouge ; le sabre. Le harnachement comporte un tapis de selle carré, bleu foncé bordé d'argent, et des couvre-fontes en peau de tigre, bordés d'argent et liserés d'écarlate.

(A suivre).

Capitaine DARBOU.

(1) Pour la garde nationale, on disait général de brigade et non maréchal de camp.

La tenue des généraux de la garde nationale comporte (d'après Lecomte) : Chapeau noir, non galonné, à plume noire. Habit bleu de roi, passepoilé d'écarlate, collet échancré et parement droit en drap écarlate brodés de feuilles de chêne argent. Epauettes d'argent à étoiles d'or et aiguilletes d'argent. Pantalon bleu à bande rouge. Echarpe de général, mais en tissu d'argent mêlé de soie, glands en argent. Epée à garnitures dorées, sans dragonne.

LES BONNETS DE POLICE DE LA SECONDE GARDE IMPÉRIALE

(Suite de l'article paru dans le N° 2 de 1932, page 37)

GUIDES. — « (Officiers). Cet effet est confectionné d'après l'ancienne forme dite « à soufflet » (1). La flamme est en drap écarlate, détachée et retombant sur le côté droit du turban où elle est fixée par une agrafe. Le turban est en drap vert, orné sur le devant d'un nœud hongrois en soutache d'or fin de 3 mm. de largeur, et d'un trèfle de même soutache par derrière. Gland d'or mat, à petites ou à grosses torsades, suivant le grade, fixé à la pointe de la flamme, jugulaire en cuir verni noir. Soutaches indicatives du grade sur le turban (2). Hauteur totale du bonnet, 14 centimètres. Hauteur du turban sur le devant et sur le derrière, 13 centimètres. Hauteur du turban de chaque côté, 7 centimètres. Hauteur de la flamme à partir du sommet du bonnet, 8 centimètres ».

« Pour la troupe, le bonnet de police est de même forme et de mêmes dimensions que celui des officiers. Flamme en drap écarlate, 23 ains (3) ; turban en drap vert, 23 ains pour toute la troupe. Le nœud hongrois et le trèfle sont en soutache de laine jaune d'or ; le gland, en laine de même couleur. La jugulaire est en deux morceaux de cuir noir ».

(Journal Militaire Officiel. — Année 1853, 1^{er} Semestre, N° 23. — Page 520, première et deuxième colonne).

RÉGIMENT DE GENDARMERIE A PIED. — Pas de bonnet de police, mais un « bonnet de police à visière ».

CENT-GARDES. — Pas de bonnet de police, les Cent-Gardes ayant eu jusqu'en 1860 le képi au turban et calot amarante (écarlate en 1856) et au bandeau bleu de ciel.

(1) Il semble que ce soit par erreur qu'en 1853 et 1857 on parle de la forme « à soufflet » pour le bonnet de police des Guides. En effet, ce bonnet a un bandeau d'une courbe concave de l'avant à l'arrière et non convexe comme dans le modèle de 1860 appelé « à soufflet ». Les dimensions données par le Journal Militaire Officiel (hauteur du turban sur le devant et sur le derrière 13 centimètres ; id. de chaque côté 7 centimètres) semble montrer qu'il aurait fallu plutôt dire « forme à la dragonne ».

(2) Cependant, certains bonnets de police d'Officiers de Guides (collection Fatter à Strasbourg, portaient les soutaches du grade non sur le turban, mais à la place de la soutache verticale divisant la flamme du corps du bonnet.

(3) « Ain », suffixe que l'on ajoute à un adjectif numéral pour désigner, dans le tissage des draps, certain nombre de fils de la trame. Un drap de vingt-trois AINS.

RÉORGANISATION. — La Garde Impériale est réorganisée par décret impérial n° 321 du 20 décembre 1855 (Journal Militaire Officiel, Année 1855, 2^e Semestre, N° 57). Nous allons étudier les bonnets de police des nouveaux corps.

RÉGIMENT D'ARTILLERIE A PIED. — Le 17 février 1855, un décret impérial avait créé un Régiment d'Artillerie à Pied dans la Garde Impériale. Le bonnet de police est le même que celui des artilleurs à cheval. (Voir plus haut).

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — Par le même décret était créé le corps du Train des Equipages militaires. « Bonnet de police en drap gris de fer foncé, passe-poils et galons cul de dé, largeur 30 mm. en laine écarlate. Même coupe et même confection que pour le bonnet de police des Grenadiers de la garde. Il y est ajouté une mentonnière en cuir noir de 20 mm. de large.

« Bonnet de police d'adjudant, bordé d'un galon d'argent de 30 mm. traversé au milieu d'une raie garance de 3 mm. — Le gland est en laine écarlate recouvert de deux rangs de petites torsades d'argent bruni. — La grenade est brodée en argent sans paillettes ».

« Le bonnet de police des officiers est comme celui de la troupe, mais le galon est en argent à cul de dé, largeur 30 mm. — Le gland, suivant le grade. Pour officier supérieur, un deuxième galon de 10 mm. est placé en dedans du premier. — Pour le lieutenant-colonel, ce deuxième galon est en or ».

(Journal Militaire Officiel. — Année 1855. — 1^{er} Semestre, N° 14, articles 12, 21, 30).

ESCADRON DE GENDARMERIE A CHEVAL. — Le 12 août 1854 était formé un escadron de Gendarmerie de la Garde Impériale ; ce n'est qu'en 1855 (Journal Militaire Officiel. — Année 1855, 1^{er} Semestre, N° 20, Article 18) que paraît la description de l'uniforme de ce corps.

« Bonnet de police en drap bleu de roi, du modèle décrit par les articles 168 et suivants de l'instruction du 21 août 1846, sauf les dimensions indiquées ci-après :

Corps du bonnet :	}	Hauteur sur le milieu.	160 mm.
		Hauteur sur le côté.	150 mm.
		Largeur en haut.	230 mm.
		Largeur en bas.	290 mm.
Turban :	}	Hauteur au milieu des courbes.	75 mm.
		Hauteur aux pointes du devant.	135 mm.
		Hauteur aux pointes de derrière.	140 mm.
Echancrure sur le devant.		20 mm.	

Voici le texte de la description du bonnet de police de la gendarmerie auquel fait allusion l'instruction sur l'uniforme de l'Escadron de Gendarmerie de la Garde :

« Art. 168. — Le bonnet de police est en drap bleu de roi.

Art. 169. — La hauteur totale, prise au milieu, est de 190 mm. La coupe de la demi-flamme est faite de manière à n'avoir que deux coutures perpendiculaires, l'une sur le devant, l'autre sur le derrière. Il n'en est point pratiqué à la partie supérieure ; mais on peut tolérer une pièce rapportée sous le turban, de la hauteur de 60 mm. au plus. La partie supérieure est plus étroite de 45 mm. que la partie inférieure.

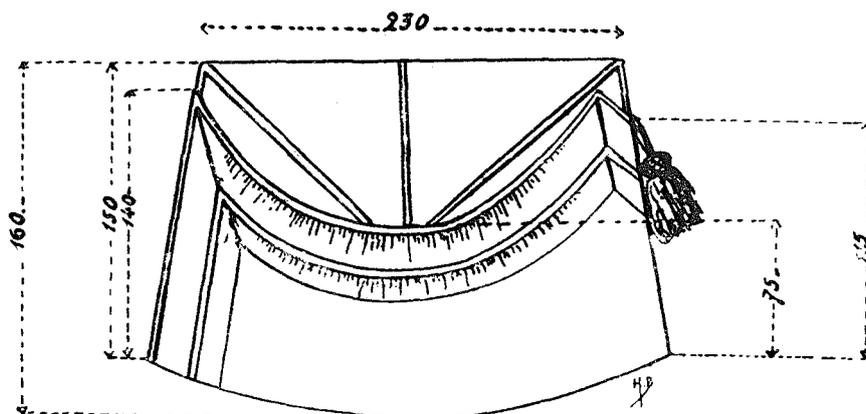


Fig. 5. — Bonnet de police de la Gendarmerie

Art. 170. — Le turban a sur le devant une échancrure de 30 mm.

Art. 171. — Le bonnet est doublé d'une forte peau de mouton passée, de couleur fauve, qui règne dans toute la partie intérieure du bonnet.

Art. 172. — Le turban est orné, à sa partie supérieure, pour les gendarmes, de deux galons en fil blanc, tissu « à points de Hongrie ». Celui du haut a 22 mm. de large, celui du bas, 13 mm. Il y a entre les deux galons une distance de 3 mm.

Art. 173. — Une grenade est placée au milieu du turban, à 5 mm. du bord inférieur. Cette grenade est semblable à celle de l'habit.

Art. 174. — Le gland est attaché sous le turban, au moyen d'un cordonnet pendant entre les deux pointes de l'échancrure du devant du turban ; la longueur apparente de ce cordonnet est de 30 mm. Des cordonnets en fil blanc figurent la flamme retroussée sur le côté droit, à la hauteur du turban ; ils sont à une distance de 10 mm. de celui qui partage le milieu.

Art. 175. — Pour les maréchaux des logis et les brigadiers, les mêmes dimensions et proportions que les précédentes sont observées ; mais les ornements sont ceux ci-après, savoir :

Un galon en argent, tissu à point de Hongrie, large de 22 mm.

Un deuxième galon, tissu de même, large de 13 mm.

Un cordonnet et un gland mélangés par moitié, en filé d'argent et laine bleu de roi.

Une grenade pareille à celle de l'habit des sous-officiers.

Art. 176. — Le bonnet de police pour les officiers a les mêmes formes et dimensions que celui de la troupe.

Le cordonnnet est en filé d'argent ; les franges du gland sont à petites torsades brillantes pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, et à grosses torsades pour les officiers supérieurs. La grenade est pareille à celle des retroussis de l'habit.

Les galons sont en argent, tissu « à points de Hongrie » ; l'un a 30 mm. de large et l'autre 13 mm. ; ils sont placés à 3 mm. de distance l'un de l'autre.

Art. 177. — Le bonnet de police se porte légèrement incliné à droite et de manière que la grenade soit au milieu du front ».

Comme on peut le voir, en comparant les dimensions du bonnet de police du règlement de 1855 avec celui de 1846, celui de la Garde Impériale est un peu plus petit et la courbe du turban un peu moins prononcée.

2^{me} RÉGIMENT DE CUIRASSIERS. — « Bonnet de police du modèle dit « à la dragonne », semblable pour la coupe et les dimensions, à celui du 1^{er} Régiment de Cuirassiers de la Garde. Il est en drap bleu de ciel, les passe-poils sont en drap écarlate ; le galon cul-de-dé, largeur 30 mm., est en fil blanc, ainsi que le gland et la grenade brodée sur bleu de ciel. Mentonnière intérieure en cuir noir, largeur 20 mm. ».

« Pour les officiers, le bonnet de police est comme celui des officiers du 1^{er} Régiment, mais le fond est bleu de ciel ».

DRAGONS. — « Bonnet de police de même modèle que pour les cuirassiers de la garde, mais il est en drap vert clair, passepoilé en drap écarlate ; galon cul-de-dé, largeur 30 mm. et grenade brodée en laine écarlate ».

« Pour les officiers, le bonnet de police est semblable à celui de la troupe, mais le galon est en or, façon cul-de-dé, largeur 30 mm. En dedans de ce galon, les officiers supérieurs en ajoutent un second de 10 mm., qui, pour le lieutenant-colonel, est en argent. La grenade est brodée en or sur vert. Le gland est en torsades de la même espèce que celles de l'épaulette. Les passepoils sont en drap écarlate comme pour la troupe ».

LANCIERS. — « Bonnet de police de même modèle que pour les Dragons, mais il est en drap bleu de ciel avec passe-poils en drap blanc ; le galon, largeur 30 mm., est à cul-de-dé en fil blanc, ainsi que le gland et la broderie de l'ornement, qui représente deux lances croisées surmontées d'une couronne (hauteur 50 mm., largeur 46 mm.) ».

« Bonnet de police des officiers semblable à celui de la troupe, mais le galon cul-de-dé, largeur 30 mm., est en or, ainsi que le gland et la broderie en cannetille et paillettes de l'ornement ».

(A suivre).

Henry BOUTMY DE BAVELAER.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Les Ventes. — Les 20, 21 et 22 juin, M. Desvouges, commissaire-priseur, assisté de M. P. Foury, expert, a dispersé à l'hôtel Drouot une importante collection d'armes et bibelots militaires. Nous avons relevé les prix de vente suivants susceptibles d'intéresser nos lecteurs :

N° 4. Carabiniers près d'une fontaine ; gravure anglaise de Detaille : 400 fr. — Divers sabres d'officiers Ancien Régime : de 28 à 145 fr. — 183. Baudrier de l'Ecole de Mars bien complet : 580 frs. — 200. Sabre officier de Grenadiers de la Garde des consuls : 1.100 fr. — 201. Sabre d'officier de Tartares lithuaniens : 3.100 fr. — 204. Sabre d'officier de Lanciers de la Garde Royale, Restauration : 510 fr. — 206 à 208. Sabres de sapeur à tête de coq : 70 à 80 fr. — 216. Sabre de Tambour-Major Second Empire : 700 fr. — 263. Epée de ville sous-officier de la Garde Impériale : 50 fr. — 266. Epée officier Garde Royale Italienne : 125 fr. — 338. Croix de la Légion d'Honneur, 1^{er} Empire, 1^{er} type : 260 fr. — 339. idem. 4^e type en or : 400 fr. — 346. Couronne de fer avec ruban : 205 fr. — 452. Plaque de baudrier de l'Ecole de Mars : 110 fr. — 459. Plaque de giberne, Garde des Consuls : 520 fr. — 465. Plaque de Czapska de Lancier, Garde Impériale : 250 fr. — 466. Plaque de shako officier du 67^e Régiment, lozange : 190 frs. — 482. Plaque de shako officier du 66^e Régiment, à soubassement à tête de coq : 240 fr. — 484. Plateau de ceinturon de Mousquetaire Noir : 370 fr. — 550. Casque Garde du Corps du Roi, 2^e modèle : 595 fr. — 563. Casque d'officier de Cent-Gardes, bombe en argent : 1.040 fr. — 568. Shako du 2^e Régiment de Gardes d'Honneur, complet : 750 fr. — 577. Czapska de Lanciers d'Orléans : 150 fr. — 600. Cuirasse d'officier de Cuirassiers 1^{er} Empire : 635 fr. — 602. Cuirasse de Cuirassiers Garde Royale : 100 fr. — 603. Cuirasse de Carabiniers, Restauration : 190 fr. — 640. Giberne d'officier de Volontaires de Clermont-Prince : 720 fr. — 641. Grande giberne d'officier de grenadiers Louis XV : 420 fr. — 655 à 657. Gibernes d'officiers de cavalerie 1^{er} Empire : 150 à 180 fr. — 662. Giberne d'officier de la Garde Royale, Restauration : 200 fr. — 678. Giberne officier de Guides, grande tenue, 2^e Empire : 250 fr. — 687. Sabretache officier de Guides, 2^e Empire, complète : 90 fr. — 695. Ceinturon d'officier de Cuirassiers 1^{er} Empire : 170 fr. — 139. Habit de Garde du Corps, Restauration, avec ses aiguillettes : 910 fr.

Le 6 juillet, M. Pognon, commissaire-priseur, assisté de M. P. Foury, expert, dispersait à son tour, hôtel Drouot, une collection d'armes et objets militaires où nous relevons les prix de vente suivants :

N° 75. Sabre grosse cavalerie, Révolution, sans fourreau : 65 fr. — 77. Glaive de l'Ecole de Mars : 140 fr. — 81. Sabre d'officier d'Infanterie, 1^{er} Empire : 105 fr. — Tous les prix d'armes de cette vente nous ont paru nettement faibles.

Drapeau des Vélites royaux du royaume d'Italie : 24.920 fr. — Trompette de gala, 2^e Empire, en cuivre : 1.300 fr. — Mousqueton de Cent-Gardes avec sa latte : 945 fr. — Hausse-col d'officier 1^{er} Empire : 75 fr. — Ceinturon officier général Révolution : 1.350 fr. — Paires d'épaulettes d'argent ancien régime : de 150 à 300 fr. — Ceinturon 1^{er} Empire, maroquin vert brodé d'argent : 270 fr.

Un bouton. — M. R. Cura signale à nos collègues boutonnistes un bouton qui n'existe pas dans Fallou ; c'est celui de la Gendarmerie d'Afrique au second Empire. Il est du type aigle de la Gendarmerie Impériale ; le mot « impériale » est remplacé par les mots « d'Afrique ». A l'avert : Hebert-Bricard-Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Les Drapeaux des Régiments d'Infanterie française de 1791 à 1794. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le très bel ouvrage que vont publier sous ce titre deux érudits bien connus par leurs recherches, leurs collections et leurs travaux : MM. le Médecin-Colonel Ferron et Jean Brunon. Il s'agit d'un travail entrepris il y a de nombreuses années par M. O. Hollander, le spécialiste des drapeaux, et que ses deux élèves ont, après sa mort, mis en ordre et complété. La notice jointe avec un bulletin de souscription au présent numéro renseignera nos lecteurs sur cette publication que la précision de sa documentation, la richesse et l'étendue de son illustration classeront parmi les plus remarquables.

Poèmes du Moghreb. — Sous ce titre, M. J. Carpentier, ancien légionnaire, publie aux Editions de la Jeune Académie un recueil de souvenirs, dont les premières pages sont consacrées à la Légion et que le Maréchal Lyautey a bien voulu honorer d'une lettre-préface. Tous les amateurs de beaux livres et tous ceux qui ont conservé le culte du « bled » auront à cœur d'acquérir cet ouvrage qui, à côté de sa haute tenue littéraire, se présente sous une très artistique couverture en couleurs, œuvre de notre érudit et talentueux collaborateur, M. P. Benigni.

Envoyer les souscriptions à M. J. Carpentier, 13, chemin de la Vieille-Chapelle, à Marseille, en s'engageant à verser à la réception de l'ouvrage la somme de 100 francs pour exemplaire sur Japon, 50 francs sur Hollande et 15 francs sur Bouffant.

E.-L. B.

ERRATAS

- 11^e Année N° 4, page 78. — 3^e ligne, lire « parements et retroussis rouges » au lieu de « parements et revers rouges ».
- 12^e Année N° 1, planche 2. — La ceinture de l'officier doit être argent et rouge et non bleu et rouge.
- 12^e Année N° 2, page 51. — Note de bas de page (2). Rectifier les deux dernières lignes de la façon suivante : Le tombeau lui-même est rouge garance pour les 1^{er} numéros de chaque arme, blanc pour les 2^e, jaune pour les 3^e et bleu pour les 4^e. Il a été d'abord rouge vermillon, puis bleu très foncé (du fond de la veste) pour les auxiliaires indigènes de la Gendarmerie d'Afrique.
-

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée Générale. — La treizième Assemblée générale du Passepoil a eu lieu le 18 septembre à Strasbourg, à la Section Alsacienne du Musée de l'Armée. En l'absence de M. Schweitzer, empêché, elle a été présidée par M. le Commandant Buequoy. Le Trésorier a donné connaissance de la situation financière de la Société qui est satisfaisante, sauf en ce qui concerne les numéros spéciaux. Toutes mesures utiles ont été prises pour trouver l'avance momentanée des fonds nécessaires à la publication aujourd'hui faite du 4^e et dernier numéro (Armée de Condé). Le Comité appelle à nouveau sur ces numéros spéciaux l'attention des membres du Passepoil qui n'en ont encore acquis aucun et auxquels il demande instamment de faire un petit effort pour lui permettre de faire face à une situation difficile.

MM. les Capitaines Boutmy et Darbou, membres sortants du Comité, ont été réélus à l'unanimité. La 4^e Assemblée générale du Passepoil aura lieu à Strasbourg, le Dimanche 17 Septembre 1933.

Tarif des cotisations. — Malgré l'augmentation des tarifs postaux, les cotisations et prix d'abonnements seront en 1933 les mêmes qu'en 1932. Ils sont indiqués à l'intérieur de la couverture. Plusieurs numéros s'étant encore égarés à la poste cette année (numéros que les destinataires ont dû acquérir une seconde fois à leurs frais), nous ne saurions trop engager nos collègues à souscrire le tarif recommandé, car nous déclinons toute responsabilité dans la perte ou la disparition des exemplaires envoyés par la poste non recommandés.

Correspondance et demandes de renseignements. — La rédaction du Passepoil reçoit journellement des lettres de membres de la Société demandant des renseignements de toute nature. Devant l'augmentation du nombre de ces lettres et des frais qu'entraîne cette correspondance, nous serons obligés désormais de ne répondre qu'à celles qui contiendront un timbre pour la réponse. Si les renseignements demandés concernent une question d'uniforme et nécessitent des recherches de documentation, nous prions nos correspondants de bien vouloir y joindre une somme de 10 francs pour frais de recherches et établissement de copies.

Auteur d'une annonce. — L'auteur de l'offre d'un exemplaire du Lienhart et Humbert à 1.000 francs (annonce parue dans le dernier numéro du Passepoil) est instamment prié de se faire connaître au Commandant Buequoy, à Troyes, qui s'excuse d'avoir égaré la lettre demandant cette annonce.

Dernier numéro spécial. — Le quatrième et dernier numéro spécial consacré au Corps de Condé au service Russe (1797-1800) est paru. Il comprend 28 pages de texte du baron Robert Grouvel avec plus de 20 vignettes à la plume de l'auteur et 6 planches hors texte, dont une en noir et cinq reproductions de très belles aquarelles de MM. H. Boisselier, V. Huen, P. Martin et L. Rousselot. Nous espérons que nos collègues feront à ce remarquable travail, d'une documentation précise et inédite sur un sujet fort peu connu, l'excellent accueil qu'il mérite.

Distribution d'originaux. — Ainsi que nous l'avons annoncé l'an dernier, tous les membres fondateurs et bienfaiteurs du Passepoil ont actuellement reçu l'aquarelle originale qui leur avait été promise. Le Comité a donc décidé de répartir entre tous les membres de la Société une série d'originaux actuellement en sa possession. Une première répartition aura lieu en 1933 : elle comprendra 12 aquarelles originales, savoir : 8 de MM. Benigni, Boisselier, Bucquoy, Cenni, Hilpert, Huen, Rousselot, Toussaint, reproduites dans des planches du Passepoil, et 4 de M. P. Benigni sur la Gendarmerie d'Elite de la Garde Impériale.

La répartition aura lieu par voie de tirage au sort. Les membres de la Société qui désireront y participer voudront bien adresser au Secrétaire-Trésorier en même temps que leur cotisation de 1933 une somme de 5 francs pour couvrir nos frais. Ils seront inscrits au fur et à mesure de ce versement sur une liste, et leur numéro d'inscription sera celui qui leur sera affecté au moment du tirage. Il est bien entendu que les membres de la Société seuls pourront participer à ce tirage. Ceux qui voudront augmenter leurs chances pourront recevoir plusieurs numéros d'inscription ; autant qu'ils enverront de fois 5 francs. Pour assurer toute garantie de régularité des opérations du tirage au sort des bénéficiaires, celui-ci aura lieu devant les membres présents à l'assemblée générale du 17 septembre 1933 à Strasbourg.

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 3^e Trimestre 1932 :

Comme Membre actif : M. R. Penigot, à Strasbourg ;

Comme Membre correspondant : M. J.-H. Wijsman, à La Haye ;

Comme Abonné : La Librairie Desbordes, à Orléans.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes



3^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE — 1832
Trompette-Major — Lieutenant-Colonel — Servant à cheval



3^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE — 1832
Adjudant — Trompettes et Brigadier-Trompette.



3^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE — 1832
Chirurgien et Vétérinaire



4^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE DIVISIONNAIRE
Colmar — 1932 — Caisse plate

ANNONCES

A Vendre

LA GIBERNE : Années 1900-1914

(Donc toute la partie précédant la guerre sauf la première année 1899)

Reliée en 15 volumes avec toutes les planches hors-texte montées sur onglet et celles parues en noir dans les dernières années soigneusement aquarellées.

Dans chaque volume sont reliés à la suite de la Giberne toutes ses couvertures et les catalogues annotés et cotés de toutes les ventes d'armes, livrés, gravures, etc..., intéressant la *Curiosité Militaire* depuis 1904, ainsi que de nombreuses pièces annexes imprimées ou manuscrites s'y rapportant et des tables méthodiques des illustrations, etc...

Cette collection unique, provenant d'un ancien collaborateur du *Passepoil* qui fut un *Maître* en la matière, constitue l'histoire complète de la *Curiosité Militaire* pendant quinze années.

Prix demandé : 2200 francs — Transmettre toutes offres à la Rédaction du *Passepoil*

A céder ou à échanger :

Ouvrage rarissime sur l'Armée russe

COLLECTION DES UNIFORMES DE L'ARMÉE IMPÉRIALE RUSSE 1823-1824

Suite in-folio de 143 planches lithographiées et minutieusement coloriées donnant les uniformes des régiments de l'armée russe et le maniement d'armes, avec 24 couvertures de livraisons, dans un étui avec couverture demi-maroquin rouge, dos orné et mosaïqué. — **PRIX 9000 Fcs.**

Cet ouvrage a fait l'objet d'un article dans " *Le Passepoil* ", année 1929, N° 2

L'-Colonel H. PELET, ROSEMONT, 3 — LAUSANNE (Suisse)

Recherche : Lithographies. Gravures en couleurs, Aquarelles, Miniatures, Documents, Coiffures, Armes, des Troupes Suisses et des Régiments Suisses, aux Services Étrangers.

Louis FALLOU " Images " à MARBOUÉ (Eure-et-Loir)

OFFRE :

Planches d'Uniformes : En noir, par DE LA RUE (*Troupes légères*)

En couleurs, par HOFFMANN, MARTINET, JANET-LANGE, etc. ;

Photos Godillot, 2^e Empire ;

Boutons ; Décorations ; 3 Sabres de souvenirs (2^e Empire et 3^e République).

Listes avec prix sur Demande — INDIQUER GENRE ET ÉPOQUE CHERCHÉS

DEMANDE : *Planches en couleurs de Detaille, Brevets de Décorations françaises, Plaques, Décorations, Boutons français.*

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUARTER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historiques — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF :

G. SCHWEITZER
(Président)

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

Y. HUEN
(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM
(Secrétaire-Trésorier)

MÉDECIN-COLONEL FERRON

CAPITAINE BOUTMY

BARON R. GROUVEL

CAPITAINE DARBOU

12^e ANNÉE. — N^o 4

QUATRIÈME TRIMESTRE 1932

LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(Paraissant 4 fois par an)



TROYES

IMPRIMERIE J.-L. PATON

Kupff.
Koch. P.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

- Tenues de la Cavalerie d'Autrefois — par P. BENIGNI,
avec une planche hors-texte en couleurs, N° 13, de P. BENIGNI. 81
- Joseph-Pierre-L'Evêque, (1786-1865) — par le Commandant E.-L. BUCQUOY. 85
- Questions et Réponses 88
- Le 16° Chasseurs à cheval, (1805-1807) — par le Commandant E.-L. BUCQUOY
avec une planche hors-texte en couleurs N° 14, de E.-L. BUCQUOY. 89
- Le 3° Chasseurs à cheval, 1822 — par E. NUSSBAUM et E.-L. BUCQUOY,
avec une planche hors-texte en couleurs, N° 15, de V. HUEN. 90
- Les Uniformes des Officiers d'Etat-Major de 1814 à 1880 (Fin) — par le C^{ne} DARBOU 93
- Les Tenues de l'Infanterie Ecossoise — par Paul MARTIN
avec une planche hors-texte en couleurs, N° 16, de Paul MARTIN. 101
- Bibliographie. 109
- Bulletin de la Société 110
- Table des gravures hors-texte de l'année 1932. 111
- Table des matières de l'année 1932. 112

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1932 :

	France	Étranger
Avec envoi sous bande	60 fr.	66 fr.
Recommandé	65 »	73 »
Avec envoi sous tube	65 »	72 »
Avec envoi sous tube recommandé	70 »	78 »

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928, 1929, 1930 et 1931 sont en vente au Secrétariat au prix de quatre-vingts francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

- 1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,
M. ÉMILE NUSSBAUM, 2, Avenue de la Forêt-Noire, Strasbourg.
Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg
- 2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Commandant BUCQUOY, 20^{bis}, quai de Dampierre, Troyes.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 1 de la 12^e année, page 5.

Les Adjudants portaient l'épaulette à frange à gauche, et la contre-épaulette sans frange à droite.

Le règlement du 21 février 1779 décrit l'épaulette d'Adjudant comme celui de 1786, mais il entre en outre dans le détail de la description de la frange. Elle devait se composer de quatre rangs en laine et de deux en métal (1).

Il n'était rien prescrit pour les chevrons des sous-officiers rengagés. Ils devaient être en laine ou fil, comme ceux de la troupe. Les chevrons de métal, comme les ornements des retroussis en or ou en argent ne datent que de la Révolution.

Article 4. — De l'Habillement des Trompettes ou Tambours. — Les Trompettes ou Tambours porteront l'habit de drap bleu, affecté à la livrée du Roi, avec les revers, parements, vestes, culottes et doublures des couleurs déterminées, coupe de poches et placement de boutons réglés pour chaque régiment ; à l'exception de ceux des régiments de l'Etat-Major, de la Reine, des Princes du sang et des régiments de Dragons des Gentilshommes, qui continueront de porter les habits de la livrée des Mestres de Camp titulaires, en se conformant toutefois aux distinctions de l'uniforme de chaque corps ; de sorte que les revers et parements qui se trouveront dans l'uniforme des Cavaliers et Dragons, de même couleur que le fond de leur habit, soient de même drap pour les trompettes ou tambours, que celui de leur habit.

(1) L'Adjudant devait porter l'habit en drap de Sous-Officier, mais il est fort probable qu'il le faisait faire semblable à celui des Officiers. Il en était de même, à la dorure près, pour son sabre qui, réglementairement, aurait dû être du modèle de la troupe (Voir un mémoire de fourbisseur : La Giberne 1907-08, p. 122).

Bardin nous apprend que, dans l'Infanterie, l'Adjudant ne portait l'épée « qu'en baudrier comme témoignage qu'il ne cessait jamais d'être en service ».

« L'usage voulait que l'Adjudant ne tirât l'épée que pour sa défense personnelle ; aussi avait-il en serre-file la lame dans le fourreau ; aussi défilait-il à la parade la canne à la main, en tête des Officiers de semaine.

« La canne d'Adjudant faisait partie de l'uniforme des Adjudants. Son usage était pratiqué depuis Saint-Germain. Le règlement du 1^{er} août 1791 conservait aux Adjudants leur canne. Rien au reste n'était déterminé, quant aux dimensions, au prix, à la nature de cet effet de distinction et de grand équipement ».

Tous ces usages, consacrés par la tradition, plutôt que par les règlements, étaient communs aux différentes armes, à quelques détails près. Par exemple, les Adjudants de Cavalerie et de Dragons, n'ayant pas d'épée, c'est du moins ce que nous croyons, devaient porter le sabre avec le ceinturon en sautoir.

Les galons de livrées et agréments seront des mêmes largeurs et disposés dans le même ordre réglé pour l'Infanterie : ils porteront au surplus les vestes et culottes déterminées pour la Cavalerie et les Dragons.

Défend Sa Majesté de faire galonner aucun desdits habits avec des galons d'or ou d'argent, et d'apporter aucun changement à la disposition ci-dessus, sous telles peines que Sa Majesté se réserve de prononcer. »

On trouvera quelques détails complémentaires dans la description de l'uniforme des tambours de l'Infanterie. Nous la donnons in extenso, bien que les tambours-majors soient, réglementairement tout au moins, réservés à cette arme. Mais il est fort possible que certains régiments de Cavalerie ou de Dragons aient eu des trompettes-majors, comme les Carabiniers, ou des tambours-majors pour les Dragons et qu'ils les aient habillés aussi luxueusement que dans les troupes à pied.

« Les Tambours porteront l'habit de drap bleu, affecté à la livrée du Roi, avec les parements, revers, vestes, culottes et doublures des couleurs déterminées, coupe de poche et placement de boutons réglés pour chaque régiment, à l'exception de ceux de la Reine, des Princes du Sang, des régiments Allemands (autres que ceux qui ont le titre de Royal), des Irlandais, des Suisses et Grisons, et des régiments français qui ont un Mestre-de-Camp-Propriétaire ; lesquels continueront de porter la livrée des Mestres-de-Camp en se conformant toutefois aux distinctions de l'uniforme de chaque corps ; de sorte que les parements et revers qui se trouveront dans l'uniforme des soldats, de même couleur que le fond de leur habit, soient de même drap pour les tambours que celui de leur habit.

« L'habit sera bordé d'un galon de livrée de la largeur de 9 lignes (2 centimètres) ; les manches seront bardées de sept bandes du même galon, cousues sur le dehors du bras, d'une couture à l'autre à distance égale ; le devant de l'habit, au-dessous des revers, sera, de chaque côté, garni de trois agréments de galon de même livrée, de 18 lignes (4 centimètres) de large ; la patte de la poche et le dessous seront également garnis de six agréments, et le parement le sera de deux.

(A suivre).

P. BENIGNI.

BLASON

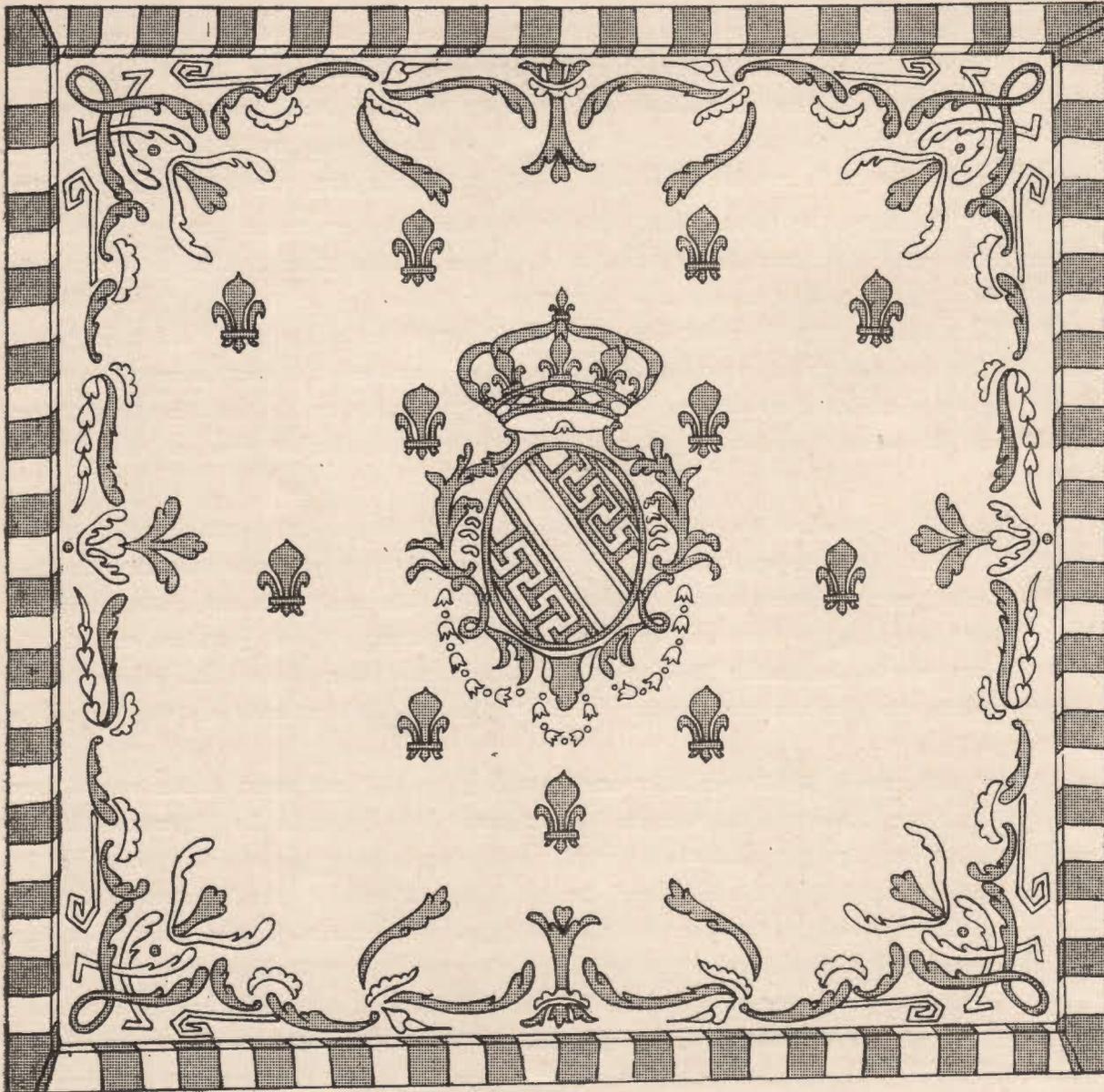
décorant les étendards, les tabliers de timbales et les banderolles de trompette
du Régiment Royal-Champagne-Cavalerie

Fond d'azur aux bandes d'argent côtoyées de deux cotices potencées et contrepotencées d'or de dix pièces.

Quelques lecteurs nous ont fait remarquer qu'ils ignoraient le langage héraldique et qu'ils ne pouvaient s'en procurer la traduction. Nous nous efforcerons à l'avenir de combler cette lacune.

ROYAL - CHAMPAGNE - CAVALERIE
 ÉTENDARD & BANDEROLE DE TROMPETTE

(Bibliothèque du Ministère de la Guerre)



L'étendard et la banderole reproduits ci-dessus ont les mêmes couleurs. Fond d'azur. Franges et galons de bordure or et argent par coupons. Encadrement de l'étoffe et du blason brodé en or ou en argent. Les fleurs de lis or. Couronne entièrement en or ; les pierres du bandeau en argent. L'intérieur du bandeau rouge. Le blason est composé de cinq bandes, dont trois argent, celle du milieu et deux latérales très étroites. Entre ces trois bandes se trouvent deux bandes d'azur ornées de motifs dorés. Toutes les parties grisées du dessin sont or.

NOTE RELATIVE AU HORS TEXTE N° 13, ACCOMPAGNANT CET ARTICLE

Nous avons donné (Passepoil, 2^e année, pl. 7) une représentation des différentes tenues portées par les Chasseurs à cheval au moment de l'application du Règlement de 1786. Pour représenter la coiffure de ces types, nous nous étions trouvés dans un certain embarras. En effet, le Général Vanson, dans son étude, malheureusement inachevée de l'uniforme des Régiments de Chasseurs à cheval, écrit qu'il ne reste aucun document graphique sérieux représentant le fameux chapeau à deux cornes. Hoffmann l'a représenté de chic et doit être écarté, ainsi que Marbot, son copiste.

« La bibliothèque du Louvre, brûlée par la Commune, renfermait un plus grand nombre encore de gouaches d'Hoffmann, elles formaient cinq gros volumes et contenaient entre autres la série des six Régiments de Chasseurs avec l'uniforme de 1786.

« La planche n° 293 du grand ouvrage de MM. Alfred de Marbot et de Noirmont paraît s'être inspirée de ce document, mais sans le reproduire très exactement, surtout en ce qui concerne le chapeau qu'on semble avoir cherché à rendre plus coquet que le modèle. D'ailleurs les gouaches d'Hoffmann elles-mêmes paraissaient faites d'après le texte de l'ordonnance et non d'après nature (1) ».

Pour coiffer nos Cavaliers nous avons été obligés de retaper une petite forme de feutre exécutée à l'échelle, mais il nous manquait la preuve contemporaine que notre reconstitution était valable. Cette preuve le hasard nous l'a fait trouver depuis. Elle consiste en une petite gravure à l'eau forte du temps, représentant un Chasseur en tenue de parade. Elle est précieuse, car c'est le seul document connu des érudits (2) représentant le *chapeau à deux cornes*. Elle offre en outre d'autres détails des plus curieux et nous restitue l'aspect que devaient avoir ces Régiments à la tenue hybride.

Tout cela nous a décidé à en faire une planche qui ne fait nullement double emploi avec la première. Notre Chasseur a toujours son harnachement à la dragonne. Le Règlement de 1786 remplaçait cet équipage par celui des Hussards, mais nous savons que ce changement ne fut effectué que plus tard. Toutefois la housse carrée n'était plus de mise avec la culotte et la botte à la hongroise et les corps, dans leur désir de s'équiper en Cavaliers Légers, trompèrent leur impatience en donnant aux housses une forme en pointe rappelant celle des Hussards.

On remarquera en outre que l'habit est orné de poches apparentes contrairement aux ordonnances qui n'en donnaient pas aux Chasseurs à cheval. Cette infraction ne nous surprend pas outre mesure chez des Cavaliers Légers dont la principale vertu ne fut pas l'obéissance aux règlements d'uniforme.

P. BENIGNI.

(1) Sabretache, 1895, p. 8, notes.

(2) C'est du moins le résultat de la petite enquête à laquelle nous nous sommes livré auprès des principaux collectionneurs et érudits.

JOSEPH-PIERRE L'ÉVÊQUE

peintre de petits soldats d'Alsace
(1786-1865)

Vers 1860, époque de floraison des collections de petits soldats d'Alsace, fut exposée au foyer du grand théâtre de Strasbourg, une collection qui, par son caractère spécial, attira l'attention des amateurs. Alors que les autres collections alsaciennes présentaient des unités entières de soldats figés dans un impeccable garde à vous, presque toujours de face, l'arme au bras et en grande tenue, la collection L'Évêque au contraire présentait sous forme de groupes variés des soldats en des poses très différentes et appartenant à des corps différents.

Ces groupes représentaient tous des types militaires du Premier Empire, français, étrangers au service de la France, alliés, et même ennemis, dans les poses les plus diverses et dans les tenues les plus curieuses (tenue de parade, de campagne, de ville, de repos, etc...) avec un luxe inouï de détails et une précision remarquable. Ces sujets, cartonnés et montés sur socles de bois selon le rite immuable des alsaciens, entraient en grande partie dans la composition de groupes dont la juxtaposition représentait des scènes de combats, de camp, de bal, de cabaret, d'ambulance, avec faisceaux d'armes, canons, affûts, voitures, arbres, tentes, maisons formant décors, etc... Ces ensembles formaient sept tableaux principaux avec les titres suivants :



Joseph-Pierre L'Évêque
Chirurgien militaire 1803-1815
Uniforme de 1813-1814

Revue passée par l'Empereur.	634	personnages
Napoléon et son état-major.	35	»
Veille de la Bataille d'Austerlitz.	300	»
Bataille d'Austerlitz.	400	»
Bataille d'Essling.	350	»
Camp français sous l'Empire.	800	»
Adieux de Fontainebleau.	452	»

A cette liste il faudrait ajouter 3 ou 4 autres tableaux que J.-P. L'Evêque a dû donner à des amis de son vivant, en particulier : « Bivouac de cavalerie », « Les aigles brûlées, les cendres bues », « La Bataille de la Moskowa ». L'un de ces tableaux devait être en la possession de Detaille, mais la chose n'a jamais été tirée au clair.

Pendant 40 ans on n'entend plus parler de la collection L'Evêque. C'est l'époque où les recherches documentaires ne sont pas encore très poussées. Les collectionneurs Strasbourgeois, tout en cherchant à se rapprocher de la vérité, et en utilisant, quelquefois sans assez de discernement, tous les documents qui leur tombent sous la main, se concurrencent en faisant « la course aux effectifs » et la vue d'une garde impériale rutilante et impeccablement alignée, est le plus beau spectacle qui puisse charmer leurs yeux et réjouir leur cœur quand bien même les inénarrables musiques qu'ils ont peintes n'aient jamais existé que dans leur imagination. On joue aux soldats de carton et la collection L'Evêque, dont les personnages représentés dans des attitudes variées ne se prêtent pas aux évolutions, tombe dans l'oubli.

Mais l'Exposition de 1889 va voir se constituer la génération des chercheurs de documents. La Sabretache se fonde ; le Musée de l'Armée est créé. Plusieurs des protagonistes de ce mouvement : Detaille, Cottreau, les Généraux Vanson et de la Noé ayant eu vent de la collection L'Evêque et séduits par ces tableaux d'ensemble, insistent auprès du possesseur de cette collection : M. Lucien Gay du Mazel, petit-fils de J.-P. L'Evêque, pour que l'une au moins de ces scènes, « Les Adieux de Fontainebleau », figure à l'Exposition Universelle de 1900, section des armées de terre et de mer, où elle va faire l'admiration des connaisseurs. En 1910, un Dimanche d'Octobre, la collection est exposée tout entière sur la demande du Groupe Artistique de Nevers dans la propriété de M. Gay, aux Neuf-Piliers, près de Nevers. En Mai 1921, la bataille d'Austerlitz occupe une vitrine à l'Exposition du Centenaire de Napoléon à Lyon.

Comme on le voit, en dehors d'une apparition tous les 10 ans, cette collection est jusqu'ici restée dans l'ombre. Cet ensemble unique, qui contient une mine de documents du plus haut intérêt est en somme à peu près inconnu. Aucun auteur ne l'a cité ; aucun collectionneur n'en possède à notre connaissance d'extraits. Aussi adressons-nous nos plus vifs remerciements à M. Lucien Gay du Mazel, non seulement d'avoir bien voulu nous permettre de prendre connaissance de ce trésor, mais surtout d'avoir autorisé « Le Passepoil »

à reproduire quelques-uns des sujets les plus intéressants. Qu'il reçoive ici l'hommage de notre profonde gratitude. Grâce à lui et grâce au « Passepoil » nos collègues pourront connaître de nombreux types curieux et inédits et cette collection en tous points remarquable sera tirée de l'oubli immérité où elle était plongée jusqu'ici.

Et maintenant parlons un peu de son auteur, de ce L'Evêque si peu connu aujourd'hui et qui le sera demain à l'égal d'un Carl ou d'un Würtz et coté au niveau d'un Bœrsch et peut-être d'un Zix.

Né à Strasbourg le 25 septembre 1786, Joseph-Pierre L'Evêque entre aux armées le 15 mai 1803 comme Chirurgien-sous-aide. Le 30 décembre 1805 il est Chirurgien aux ambulances de la Grande Armée, et le 23 décembre 1807 Chirurgien au 95^e de Ligne. Il fait les campagnes de 1805 à 1807 avec la Grande Armée en Autriche et en Allemagne, celles de 1808 à 1811 en Espagne puis celle de 1812 en Russie. Prisonnier de guerre le 14 décembre 1812 il est libéré de captivité le 22 février 1813. C'est pendant son retour qu'il est rencontré à Custrin par le Chirurgien Inspecteur Général Percy qui en parle dans ses mémoires. Nommé Chirurgien de la garnison de Strasbourg le 2 avril 1813, il passe le 20 avril 1814 Chirurgien de l'hôpital militaire de Strasbourg, poste qu'il quitta le 15 septembre 1815.

Depuis son retour en cette ville il habitait place Kléber. Au moment de la seconde Restauration, Louis XVIII fut reçu à son passage à Strasbourg par les autorités locales. L'Evêque qui assistait à la cérémonie du haut de son balcon, en entendant les acclamations populaires et les cris de « Vive le Roi ! » poussa un énergique « Vive l'Empereur ! », témoignant ainsi de sa fidélité à Napoléon. Depuis 1815, L'Evêque exerça comme médecin, chirurgien et dentiste, toujours place Kléber, jusqu'en 1865, année de sa mort.

D'après la tradition gardée dans la famille, L'Evêque aurait, de 1815 à 1865, occupé tous ses loisirs à exécuter à l'aide des documents et croquis recueillis au cours de ses campagnes, les 3.000 figurines peintes qui composent ses tableaux. Je ne crois pas cependant qu'il faille répartir sur une si grande étendue de temps l'exécution de cette collection. Songeons qu'en 1815 L'Evêque, qui a 30 ans, vient de quitter ses fonctions militaires et est sur le point de se marier. Il a sans doute bien autre chose à faire qu'à peindre des petits soldats et d'autres soucis ont dû le préoccuper davantage que celui de l'utilisation de ses notes de campagne. D'autre part, en examinant ces petits sujets, trois remarques s'imposent :

A. — De nombreux accessoires ont l'aspect de l'époque Louis-Philippe. Les cocardes, par exemple, sont celles de la Monarchie de Juillet avec le rouge à l'extérieur. Or toutes les peintures de soldats de l'Empire faites avant 1830, donnent la cocarde de l'Empire avec le blanc à l'extérieur.

B. — Les bonshommes, une fois peints, sont rehaussés dans certaines parties de tons plus foncés mélangés d'un peu de colle. Ils ont, employés discrètement, ces reflets brillants

qu'on ne trouve pas aux bonshommes peints au début du siècle, mais qu'on verra au contraire employés avec profusion dans les collections de la fin du Second Empire.

C. — Enfin les personnages de la Garde Impériale portent au dos l'indication : « Ex-Garde ». C'est là une expression fort employée dès la Restauration, mais qui disparaît sous le Second Empire.

En nous appuyant sur ces remarques nous émettons très humblement l'avis que la plus grande partie de cette collection a dû être établie entre 1830 et 1850. Elle est nettement d'époque Louis-Philippe : l'auteur qui avait alors plus de 45 ans avait une situation assise et pouvait y consacrer ses loisirs, ayant encore une mémoire assez fraîche pour compléter les documents de ses notes et croquis.

Il est intéressant d'ajouter que M. Würtz père, l'auteur de la très belle collection, qui depuis 1899 (mort de M. Würtz fils, pharmacien à Paris) est au Musée de l'Armée, fut l'ami et le commensal habituel de J.-P. L'Evêque et que c'est en voyant ce dernier peindre ses petits soldats qu'il a eu l'idée d'en peindre également et de commencer sa collection. Würtz serait donc, ainsi que son fils le raconta autrefois à M. Gay, un imitateur de L'Evêque et un peu son élève.

Le portrait de J.-P. L'Evêque que nous avons donné ci-dessus est la reproduction grandeur nature d'une jolie miniature conservée par M. Gay. L'Evêque porte l'habit et la culotte bleu impérial, le collet et le gilet écarlate, les boutons et les broderies d'or. C'est l'uniforme courant de la fin du Premier Empire, les chirurgiens et médecins militaires ayant, comme je l'ai dit ailleurs, manifesté une certaine répugnance à adopter l'habit à revers carrés du règlement de 1812.

Nous commençons dans le présent numéro la reproduction d'un premier groupe de soldats de la collection L'Evêque : Ses chasseurs à cheval du 16^e Régiment.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

79^e Question (posée par le Commandant Bucquoy). — Pourrait-on m'indiquer quand et comment a disparu le 25^e Régiment de Cavalerie française qui existait encore en 1800 et dont on ne parle plus en septembre 1802.

LE 16^e CHASSEURS A CHEVAL — 1805-1807

(PLANCHE HORS TEXTE N° 14)

Le 16^e Chasseurs est un des régiments de cette arme postérieurs au 12^e sur lesquels on possède le plus de documents iconographiques. On sait qu'en 1791 il y avait 12 régiments de Chasseurs dont un règlement donne l'uniforme. Pour les régiments créés par la suite on ne trouve aucun règlement d'ensemble jusqu'au décret du 7 février 1812 ; c'est ce qui explique la diversité des uniformes des Chasseurs sous le Premier Empire. Le 16^e régiment fut créé en 1793 et jusqu'en 1812 c'est aux documents iconographiques qu'il faut s'en rapporter pour connaître ses uniformes. Ces documents nous apprennent que la couleur distinctive du corps fut le bleu céleste, distinctive qu'il conserva en 1812, le règlement du 7 février n'ayant pour tous ces régiments fait que confirmer les distinctives existantes.

Nous trouvons le 16^e Chasseurs dans de nombreuses collections alsaciennes qui donnent l'habit à la chasseur à pans demi-longs et le gilet rouge tressé. Nous connaissons d'autre part le type de Berka avec habit à pans longs, le gilet bleu tressé et le schako évasé.

La collection L'Evêque dont nous venons de parler plus haut comprend un groupe de cavaliers du 16^e Chasseurs dont les uniformes sont ceux que reproduit notre planche hors texte n° 14. L'habit est celui des collections alsaciennes ; le gilet celui de Berka, mais deux points sont particulièrement curieux : les épaulettes et le schako. Les épaulettes sont depuis 1803 le signe des compagnies d'élite. Mais nous n'avons pas encore rencontré dans la cavalerie d'épaulettes vertes à tournantes et franges rouges qui sont fréquentes chez les voltigeurs d'infanterie de Ligne ou Légère.

Les schakos, légèrement tronconiques, sont du type « Mirliton à visière » qui fut remplacé chez les Chasseurs à la fin de 1801 par le schako à flamme (voir article et planche, 9^e année du « Passepoil », n° 4. Les schakos de L'Evêque sont curieux par leurs galons supérieurs blancs. La présence simultanée de ces schakos et de ces épaulettes rend difficile l'attribution d'une date à ces types. Je n'ai pas pu savoir s'ils faisaient partie du tableau : « Camp français sous l'Empire », ou du tableau : « Veille de la bataille d'Austerlitz ». Les épaulettes et l'habit court me font conclure que ces types sont postérieurs à 1803. Ces schakos garnis d'une simple cocarde comme le type de Berka, mais qui sont nettement différents du schako cylindrique de la fin de l'Empire, sont peut-être les derniers survivants d'un type antérieur. Je crois donc devoir dater l'ensemble de 1805-1807. Dans le groupe de L'Evêque un des chasseurs porte un plumet entièrement blanc ; peut-être faut-il simplement voir là un exemple de la diversité souvent signalée des plumets dans une même troupe.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LE 3^e CHASSEURS A CHEVAL — 1822

(PLANCHE HORS TEXTE N° 15)

Dans l'article paru sur les Chasseurs à cheval dans la 10^e année du « Passepoil » (N° 4, page 77), nous avons fait allusion à des dessins coloriés datés de 1922 et faisant partie de la collection de M. F. Kieffer (composant aujourd'hui le Musée de l'Armée, Section de Strasbourg). Ce sont ces dessins, se rapportant au Régiment de Chasseurs des Ardennes (3^e Régiment), qui ont servi à M. Huen pour les trois personnages à pied de la planche hors-texte n° 15. Le dessin représentant le Maréchal des Logis en schako pourrait être un de ces *Souvenirs de régiment* que l'on rencontre si fréquemment en Alsace. Les troupiers d'antan, lorsqu'ils quittaient leur corps après 7 ans ou plus de services, se faisaient peindre avec une scrupuleuse exactitude par un des leurs ayant quelques dispositions artistiques. Ces dessins présentent donc pour les chercheurs d'aujourd'hui une grande valeur documentaire. Quant aux deux autres personnages, ils composent une petite saynnette certainement peinte à l'époque et d'après nature.

L'uniforme des Chasseurs à cheval comportait au début de 1821 un habit-veste vert à retroussis de couleur distinctive (ornés d'un cor de chasse en drap vert) et à revers s'agrafant par le milieu, une hongroise verte, un pantalon de cheval vert ou gris. Dans le courant de l'année 1821, deux dispositions prescrivirent que les uniformes seraient modifiés à partir du 1^{er} janvier 1822, mais seulement : « au fur et à mesure des premières mises et du remplacement des effets à l'expiration de leur durée légale ».

La première décision du 11 juillet 1821 prescrivit la mise en service pour les Dragons et les Chasseurs à cheval d'un habit-veste vert à retroussis verts avec passepoils et cors de chasse en drap de couleur distinctive et à revers adhérents ; c'est-à-dire que les revers n'étaient plus repliés sur eux-mêmes, mais qu'ils se boutonnaient l'un par dessus l'autre, tantôt à droite, tantôt à gauche (voir pour le dessin de cet habit l'Album du Guide de Malibran, planche CXXIX). Cet habit est en somme du type de celui des Cheval-légers Lanciers français de la Ligne du 1^{er} Empire que nous avons décrit page 69 du N° 5 de la 3^e année du « Passepoil » et qu'a représenté très clairement M. Huen sur la planche N° 10 qui accompagne cet article. Pour les Chasseurs à cheval, l'habit et les revers sont verts. La couleur tranchante est garance pour les Régiments de 1 à 6, jonquille pour ceux de 7 à 12, bleu céleste de 13 à 18 et chamois de 19 à 24. En somme, pour les Régiments de 1 à 3, rien

n'est changé pour les couleurs de l'habit, sauf aux retroussis. mais le changement le plus important réside dans la façon de fermer les revers.

La deuxième décision du 16 octobre 1821 donnait à tous les Chasseurs à cheval un pantalon d'ordonnance en drap garance.

La première de ces décisions ne reçut certainement qu'une application restreinte puisque dès le 16 septembre 1822 une instruction prescrivait le remplacement de l'habit dont la confection avait commencé quelques mois plus tôt par un habit boutonnant droit, sans revers, et les devants barrés de tresses carrées.

Donc, en 1822, date portée par les dessins utilisés, le Maréchal des Logis devait porter l'habit vert à revers (soit agrafés si c'est un habit ancien), soit adhérents (si c'est un habit nouvellement distribué). — Revers en drap du fond à passepoils garance. Collet échancré garance à passepoils verts, parements, pattes d'épaule vertes à passepoils garances, retroussis garances à cors verts (habits anciens) ou retroussis verts à passepoils et cors garances (habits nouveaux). Boutons blancs à n° 3. Pantalon rouge garance, sans bande ni passepoil. En été, pour le service à pied ou en tenue de ville, pantalon de toile blanche, très large. Haut schako de feutre noir, de forme presque cylindrique, calot, visière et bourdalou en cuir. Pompon blanc pour l'état-major, bleu de roi au 1^{er} escadron, cramoiisi au 2^e, vert foncé au 3^e, bleu céleste au 4^e, jonquille au 5^e. Le brigadier portait 2 galons de fil blanc sur l'avant-bras, le maréchal-des-logis un galon d'argent, le maréchal-des-logis-chef 2 galons d'argent. Pour chasseurs et brigadiers, chevrons d'ancienneté écarlates, pour sous-officiers en argent.

Signalons comme curiosité de notre document le passepoil rouge qui remonte du bas de la manche le long de la couture de derrière de celle-ci jusqu'à hauteur du bouton unique placé au-dessus du parement. Ces détails qui n'ont rien de réglementaire ont été certainement observés d'après nature. A part ces détails, notre Maréchal des Logis en grande tenue de ville d'été est donc strictement réglementaire. En élégant qu'il est, il a descendu le cordon de schako, se l'est enroulé autour de l'habit, les raquettes qui le terminent attachées à l'épaule gauche. Son galon est cousu sur l'habit, les galons de grade ne devant être doublés que vers 1830 de drap de la couleur distinctive.

Les deux personnages en tenue d'exercice sont beaucoup plus curieux. Le Chasseur est habillé de la veste dite d'écurie qui sert pour l'exercice et la tenue à l'intérieur du quartier. La patte de collet de cette veste est ornée d'un bouton non prévu au journal militaire. C'est une fantaisie courante dans les Corps qui ont porté cette patte de collet et que nous voyons pratiquée également par les officiers (voir Chef d'Escadron de Schauenburg, article et planche précités de la 10^e année). Quant à sa casquette, coupée probablement dans de vieilles vestes d'écuries, elle est aussi peu réglementaire que celle de l'Officier. Peut-être tenait elle mieux sur la tête que le bonnet de police, très élégant, certes, mais dont l'équilibre devait être plus qu'instable, car c'était le suprême chic, pour tout cavalier digne de ce

nom de l'incliner le plus possible sur l'oreille droite. Notre Chasseur a encore le mousqueton modèle 1786 transformé.

L'Officier, en tenue d'exercice, en été, n'a rien de réglementaire. Il porte une casquette à l'allemande, garance à bandeau noir (peut-être vert foncé). Était-ce un essai fait au régiment, une coiffure à la mode ? Mystère ! On chercherait en vain au Journal Militaire la description de son surtout. C'était peut-être l'ancien frac supprimé aux Chasseurs et que notre officier continue à porter comme vêtement de fatigue, après en avoir fait raccourcir les basques. Le surtout est passepoilé sur le devant. Il porte sur les épaules de larges brides d'épaulettes en galon d'argent sur drap écarlate. A remarquer le passepoil de la couture de la manche au bas du parement, qui paraît décidément en honneur au 3^e Régiment.

Le dernier escadron de chaque Régiment était armé de la lance. M. Huen a reproduit dans le fond de sa planche un Chasseur du 5^e Escadron du 3^e Régiment, d'après le type donné par Lami. Il a la tenue réglementaire de service à cheval avec le pantalon de cheval basané en cuir. Le type donné par Lami est du 13^e Régiment. Il s'agit d'un Maréchal des Logis et non pas comme certains l'ont cru d'un Chasseur de 1^{re} classe en raison de son chevron d'ancienneté rouge. Le grade de soldat de 1^{re} classe n'a été créé qu'en 1831 et il ne faut pas oublier qu'en 1815 on en était revenu aux prescriptions de l'ancien régime. Les chevrons des sous-officiers, comme les attributs de retroussis des officiers, étaient en drap ; mais bientôt la fantaisie reprit le dessus et les chevrons d'ancienneté redevinrent en galon métallique. En tous cas, notons que le Maréchal des Logis de Lami, daté « 1816 à 1823 », porte le chevron de drap rouge, tandis que le Maréchal des Logis du document Kieffer, daté « 1822 », porte déjà le chevron d'argent.

Le Maréchal des Logis et le chasseur-lancier portent le sabre de l'an XIII ; on usait tous les stocks en magasin et le sabre modèle 1816 ne fut vraisemblablement distribué que plus tard au 3^e Chasseurs.

En terminant, remercions M. F. Kieffer, l'obligeant Conservateur du Musée de l'Armée, à Strasbourg, de nous avoir autorisés à reproduire ces intéressants documents.

E. NUSSBAUM et Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES UNIFORMES DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

(de 1814 à 1880)

(Suite de l'article paru dans le N° 3 de 1932, page 69)

5° 1852-1871. — Sous le Second Empire, les officiers d'état-major ont une tenue calquée sur ceux de l'armée. Un uniforme de colonel, conservé au Musée de l'Armée, comporte le chapeau à ganse d'argent, avec plumet tricolore ; l'habit bleu, semblable à celui des officiers du corps d'état-major, mais avec le collet, le parement en pointe et les passepoils écarlates ; les broderies du collet, du parement et des retroussis, semblables à celles du corps d'état-major, sont en argent, ainsi que les boutons, épaulettes et aiguillettes ; le pantalon est bleu à bande rouge ; la ceinture, copiée sur celle de l'état-major, est mêlée d'argent et d'écarlate, avec glands en argent.

Napoléon III n'eut pas d'aides-de-camp appartenant à la garde nationale. Néanmoins, au cours de la campagne d'Italie, il emmena dans son état-major, comme officier d'ordonnance au titre de la garde nationale, le Cte Clary, ancien chef de bataillon de la garde mobile en 1848. Cet officier figure, à l'état-major de l'Empereur, dans le tableau d'Yvon, « Bataille de Solférino », où il porte un képi bleu de chef de bataillon, avec galons d'argent, une tunique bleue unie, à un rang de boutons d'argent, avec épaulettes et aiguillettes de même. La partie inférieure du personnage est, par malheur, invisible, et ne permet pas de préciser la couleur du pantalon.

Pour l'époque du siège de Paris, nous connaissons deux officiers de l'état-major de la garde nationale parisienne. L'un, d'après Valmont, porte la tenue suivante : képi écarlate à bandeau bleu foncé, avec galons de grade en argent. Tunique courte bleu foncé, à un rang de boutons d'argent, collet écarlate orné d'un foudre en argent, parement rond écarlate surmonté de galons de grade en argent ; liseré écarlate aux devants. Aiguillettes d'argent, portées sans épaulettes sur l'épaule droite. Pantalon bleu à bande écarlate, porté dans des bottes noires. Sabre avec ceinturon noir à plaque dorée sur la tunique. Le harnachement comprend un tapis de selle bleu, à liseré rouge et galon d'argent, et des couvre-fontes en peau de tigre, liserés et bordés de même.

Un autre dessin d'Auguste Raffet, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, donne un officier d'état-major en képi noir à bandeau rouge, avec galons de sous-lieutenant en argent ; tunique en drap bleu noir, à une rangée de 9 boutons, passepoilée en écarlate, avec collet écarlate et parement en drap du fond surmonté de galons de grade

en argent ; boutons en argent, aiguilletes d'or sur l'épaule droite ; pantalon bleu noir à bande écarlate, porté dans de grandes bottes noires ; sabre droit avec ceinturon noir à plaque dorée.



Docteur Guillon 1830

Chirurgien de la Garde Nationale
Attaché à la Maison de Louis-Philippe

Chapeau noir. — Macaron et ganse argent. — Habit bleu, doublé bleu, col et parements rouges brodés argent, trèfle et aiguilletes argent. — Pantalon écarlate à deux bandes d'argent et passepoil bleu. — Epée sans dragone.



Général

Aide-de-camp de Napoléon III

Chapeau et habit de Général. — Epaulettes et aiguilletes d'or. — Echarpe rouge et or. — Pantalon écarlate à deux bandes d'or. — Brassard bleu galonné d'or et deux glands or.



Général Marbot, Aide-de-Camp du Duc d'Orléans

Source. Raffet : Bibliothèque Nationale

Casquette rouge. — Bandeau bleu foncé. — Ganses or en haut, en bas et sur le devant du turban, fausse jugulaire or. — Habit, col et parements bleu foncé. — Broderies or. — Epaulettes, aiguillettes et boutons or. — Passepoil rouge devant. — Echarpe or et rouge. — Pantalon écarlate, une bande or.

Job, qui a reproduit ce dessin dans « L'Épopée du costume » a oublié la fausse jugulaire, les broderies du parement et a mis deux bandes or au pantalon.



Officiers d'Etat-Major de la Garde Nationale Parisienne
D'après Vernet : Siège de la Citadelle d'Anvers 1832

Ary Scheffer dessinant, le duc de Bassano assis et le Duc d'Istrie debout

Habit tout bleu. — Pantalon bleu à bande rouge. — Epaulettes et aiguillettes boutons argent. — Chapeaux, ganses et macarons argent. — Ceinturons noirs vernis, le dedans rouge, plaques or, dragonne noire, passant et gland or. — Giberne noire, anneaux argentés, haudrier noir à clous argentés. — Manteau bleu foncé, doublé de rouge, ainsi que le collet.

La Garde nationale mobile, de 1868 à 1871, n'avait pas d'état-major propre. Néanmoins, quelques-uns de ses officiers ont été employés, en 1870, dans les états-majors, notamment comme officiers d'ordonnance (1). Les dessins de l'époque les représentent en tenue d'infanterie de la garde mobile, avec les aiguillettes d'or.

FIN

Capitaine DARBOU.

(1) Tel le C^{te} d'Harcourt, lieutenant aux mobiles de la Seine et attaché comme officier d'ordonnance à l'état-major du Maréchal de Mac-Mahon.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

sur les Uniformes des Officiers des États-Majors

Comme suite aux renseignements déjà donnés par le Passepoil sur les tenues des Aides de camp des Princes de la famille royale, sous la Restauration, il nous est possible de préciser certains détails de tenue de ces officiers, d'après la reproduction d'un portrait d'un lieutenant-colonel, aide de camp du duc de Bordeaux, en 1829, le Comte de Brissac.

En tenue de gala, l'habit bleu, passepoilé de rouge (amarante très certainement), porte une broderie assez large sur les devants, broderie qui remonte jusqu'au collet dont elle contourne le pied. Cette broderie, en or, paraît être formée d'un rameau de feuilles de chêne entrelacé dans un rameau de feuilles de laurier. La même broderie borde le collet, dont elle occupe à peu près les deux tiers de la hauteur ; elle est surmontée, le long du bord supérieur, d'une baguette dentelée ; le pied du collet est bordé d'une baguette unie, en or. Le parement n'est pas visible : il devait probablement avoir la même broderie, surmontée de la baguette dentelée. Il est vraisemblable que les retroussis étaient ornés d'une broderie analogue. Aiguilletes d'or, à droite, et épaulettes du grade.

En tenue ordinaire, l'habit n'est brodé qu'au collet et au parement, ou même n'a pas de broderies du tout. C'est ainsi que sont représentés, dans divers tableaux de Versailles, les aides de camp dont nous avons donné les uniformes (1).

Capitaine R. DARBOU.

(1) Le Passepoil, 10^e année, n^{os} 2 et 3.

APPENDICE

La planche N° 7 de M. L. Rousselot qui accompagne l'étude du capitaine Darbou sur les Officiers d'Etat-Major, nous a attiré de nombreuses lettres au sujet de la tenue de l'officier d'Etat-Major attaché à une brigade de Cuirassiers. Il nous a donc paru nécessaire de donner quelques explications sur cette tenue.

Il faut tout d'abord bien remarquer qu'il ne s'agit pas d'un officier de Cuirassiers attaché à un Etat-Major, mais bien d'un officier du corps d'Etat-Major attaché à une brigade de Cuirassiers et de ce fait cuirassé et casqué. Donc épaulettes, aiguilletes, foudres du collet et galons sont bien en or et non en argent. Reste à expliquer la présence de ces galons sur une tunique d'officier d'Etat-Major.

Rappelons le texte officiel qui crée cette tenue : Le journal militaire de l'année 1875, à la page 943, publie :

Année 1875. J. M. O. n° 60, p. 943.

*Appendice aux descriptions de l'uniforme de l'Etat-Major général et du corps d'E. M.
Versailles, le 6 août 1875.*

Afin de mettre en concordance les descriptions de l'uniforme de l'E. M. général (25 avril 1872) et de celui du corps d'E. M. (1^{er} juin 1872) avec les dispositions de la décision ministérielle du 28 avril dernier relative à la tenue des généraux et des officiers du corps d'E. M. attachés aux divisions de cavalerie, le Ministre de la Guerre a décidé, à la date du 6 août 1875, que les modifications à introduire dans cette tenue feront l'objet, pour chacune des descriptions, d'un article additionnel ainsi conçu :

ART. 73. — Tenue spéciale aux officiers commandant une division ou une brigade de Cuirassiers.

Dans les grandes manœuvres et en campagne, les généraux commandant une division ou une brigade de Cuirassiers, font usage d'une cuirasse et d'un casque.

La cuirasse est celle des officiers de cuirassiers ; elle n'est portée qu'avec la tunique de petite tenue, qui alors reçoit sur les manches les marques distinctives du grade, telles qu'elles existent sur le dolman (art. 50 du règlement du 15 avril 1872).

Le casque est celui des officiers de Cuirassiers décrit au J. M. (1^{er} sem. 1874, p. 651) ; le bandeau est orné sur le devant de 2 ou 3 étoiles en argent suivant le grade des généraux. Pour le général de brigade, les 2 étoiles sont placées sur le feuillage à gauche et à droite de la bombe de la grenade. Pour le général de division, une 3^e étoile est appliquée sur la flamme de la grenade.

Les généraux font usage, avec ce casque, d'une aigrette en plumes de héron de couleur écarlate pour le général de division et bleu ciel pour le général de brigade.

Les officiers généraux commandant une division ou une brigade de cavalerie légère ou de ligne, portent le képi monté sur une carcasse rigide en cuir, dont l'arête supérieure est garnie intérieurement d'un cercle en tôle d'acier de 1 mm. 1/2 d'épaisseur sur 10 de largeur.

ART. 81. — Tenue spéciale aux officiers d'E. M. attachés aux divisions ou aux brigades de cavalerie.

Les officiers d'E. M. attachés à une division ou à une brigade de Cuirassiers font usage, dans les grandes manœuvres ou en campagne, d'une cuirasse et d'un casque.

La cuirasse est celle des officiers de Cuirassiers. Elle n'est portée qu'avec la tunique de 2^e tenue qui, alors, reçoit sur les manches les marques distinctives de grade telles qu'elles existent sur le dolman (art. 22 de la description du 1^{er} juin 1872).

Le casque est celui des officiers de Cuirassiers, mais le devant du cimier est orné d'un foudre en argent. Le plumet du casque est tricolore.

Les officiers d'E. M. attachés aux divisions ou aux brigades de cavalerie légère ou de ligne portent le képi monté sur une carcasse rigide en cuir, dont l'arête supérieure est garnie intérieurement d'un cercle en tôle d'acier de 1 mm. 1/2 d'épaisseur sur 10 de largeur.

Ce texte amène aux remarques suivantes : La cuirasse doit être portée avec une tunique dite de deuxième tenue, et le texte nous renvoie à la description du premier juin 1872. Or, ce règlement du 1^{er} juin 1872 (J. M. n° 33, pages 729 et suivantes), ne décrit qu'une seule tunique, tunique à deux rangs de boutons et sans galons, dont il dit : « Cette tunique sert de grande tenue aux officiers d'Etat-Major en remplacement de l'habit qui est supprimé ». En petite tenue les officiers d'Etat-Major portent le dolman-pelisse qui leur a été attribué par le règlement du 18 octobre 1871. Donc, lorsque la description ci-dessus de 1875 parle pour les officiers d'Etat-Major, par analogie avec ce qu'il a dit des Généraux, d'une tunique de 2^e tenue, il fait allusion non pas à celle des officiers d'Etat-Major (qui n'en avaient pas), mais à celle qui est portée par presque toute l'armée depuis la fin de 1871 (15 octobre 1871 pour l'infanterie, 12 décembre 1871 pour les cuirassiers) et qui se caractérise par des galons sur les manches et l'absence d'épaulettes. Donc cette tunique de deuxième tenue à porter avec la cuirasse pour les officiers d'Etat-Major attachés aux brigades de cuirassiers, devaient être garnie de galons de grade que l'article 22 du règlement du 1^{er} juin 1872 (auquel nous renvoie le J. M. de 1875) décrit ainsi :

« Les marques distinctives des grades consistent pour chaque manche dans un trèfle formé de soutaches d'or de 3 mm. de largeur (sauf le mélange de soutache d'argent pour le grade de Lieutenant-Colonel). Cette soutache fait le tour du galon qui encadre le parement amaranthe et ses extrémités vont se perdre dans la couture de la manche. Les deux premières boucles du trèfle décrivent chacune un ovale et celle du haut se prolonge en pointe comme le nœud hongrois ».

Ces galons en trèfle furent-ils réellement portés sur la tunique de deuxième tenue, nous en doutons fort. Le galon en trèfle s'accorde mal avec une tunique à deux rangs de boutons, et il est infiniment plus probable que les officiers d'Etat-Major ayant à porter une tunique à galons au milieu d'officiers de cuirassiers, ont adopté le port de galons de ceux-ci, c'est-à-dire le galon circulaire. Nous sommes, le capitaine Darbon, M. Rousselot et moi tout à fait d'accord sur ce point. Je signale seulement que sur le dessin les galons du bras gauche ont été mangés par le raccourci ; nos lecteurs pourront les rétablir facilement avec un peu de gouache.

Mais alors vient à l'esprit l'objection suivante que plusieurs collègues m'ont faite : si la tunique de 2^e tenue a été faite pour être portée avec des galons et sans épaulettes, pourquoi le personnage de la planche 7 porte-t-il à la fois galons et épaulettes. La seule réponse à faire c'est que les officiers portant la cuirasse n'ont jamais porté celle-ci sans épaulettes. Remarquons que la circulaire ministérielle du 15 mai 1872, qui autorisait les officiers de cuirassiers et de dragons à porter leur tunique récemment galonnée sans épaulettes en petite

tenue et dans le service journalier, ne parle pas de la tenue sous les armes avec cuirasse, et spécifie au contraire que les épaulettes seront réservées pour la grande tenue de service et de parade. La tenue de campagne avec la cuirasse continue à comporter des épaulettes et d'autre part les souvenirs des officiers de cuirassiers de l'époque concordent avec l'iconographie pour témoigner que jamais depuis 1870 la cuirasse n'a été portée par des officiers sans épaulettes.

Remarquons à l'appui de cette thèse que la question doit être solutionnée de la même façon pour les généraux commandant des brigades de cuirassiers. Il existe au Musée d'artillerie une tenue complète d'officier général de cuirassiers de cette époque, en casque, cuirasse, tunique de 2^e tenue (celle-ci facilement reconnaissable pour les généraux par l'absence de broderies) et en épaulettes.

Ajoutons que, bien que le journal militaire de 1875 ne prévoie cette tenue que pour les grandes manœuvres et en campagne, elle dût être prise dans toutes les circonstances où les cuirassiers arboraient leur cuirasse, et par conséquent dans la grande tenue de service et de parade à cheval.

Quant à la coiffure, l'officier d'Etat-Major portant son plumet au chapeau dans les camps d'instruction et devant les troupes, celui qui était attaché aux brigades de cuirassiers devait également arborer le plumet sur son casque. Le capitaine Darbou estime que l'olive ne pouvait en être qu'en or. La description du J.M. indiquant que le casque est celui des officiers de cuirassiers, je crois possible que l'olive ait été comme sur ces casques en argent, d'autant plus que le devant du cimier est orné d'un foudre en argent. D'ailleurs celle des officiers généraux était en argent (voir le casque du Général Michel Ney, duc d'Elchingen, reproduit dans les coiffures de l'armée française de M. J. Margerand, fascicule n° 12).

Le type reproduit par M. Rousselot me semble donc conforme à la réalité. Fût-il porté par de nombreux officiers ? Cela est moins certain.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

LES TENUES DE L'INFANTRIE ÉCOSSAISE DANS L'ARMÉE ANGLAISE

(PLANCHE HORS TEXTE N° 16)

Le 42^e Régiment à pied — Royal Highland Régiment dit « Black-Watch » (1729 à 1758)

Les Écossais, dont la bravoure et la noblesse sont universellement connues, ont fourni pendant deux siècles, le noyau des gardes du corps des Rois de France et ont maintes fois prouvé leur valeur et fidélité.

Créés en 1440, les archers Écossais de Charles VII, aux cottes d'armes revêtues du Chardon d'Écosse, furent les ancêtres de la première compagnie des Gardes du Corps, dite l'Écossaise. Se recrutant exclusivement d'Écossais jusqu'en 1560 (départ de Marie Stuart), l'accès aux Gardes du Corps fut permis aux gentilhommes français. Jusqu'à leur licenciement en 1791, les Gardes du Corps conservèrent leur mot de guet : « Amir » (1 am here).

Lorsqu'en 1688 éclata la Révolution en Angleterre, la majorité des Clans écossais se rangea du côté des Stuarts. Trois ans après, les Écossais se soumièrent à William III et Louis XIV recueillit en 1692 les débris de l'Armée de Jacques II Stuart, et prit à sa solde les Irlandais et Écossais qui furent l'origine de Régiments au service de la France. Licenciés à la fin du règne, ce ne fut qu'en 1744 que le Comte de Drummond leva le « Royal-Écossais » et que fut créé le Régiment écossais d'Ogilvy (1747). Ces deux corps furent licenciés en 1763.

En Angleterre, plusieurs Écossais furent autorisés en 1725 à prendre service dans l'Armée Anglaise et, en 1729 des Highlanders furent admis pour former un corps faisant partie de la force militaire régulière des districts montagneux d'Écosse. Six compagnies furent ainsi formées et les Officiers choisis dans les célèbres clans des Campbell, Grant, Monroe, etc. Ces soldats, issus de bonnes familles, continuaient à porter comme leurs ancêtres le costume pittoresque de leur pays.

Les parties les plus caractéristiques de leur costume sont le « kill » (jupe courte s'arrêtant au-dessus du genou) et le « plaid » (large bande d'étoffe pouvant servir de manteau). Kilt et Plaid, de même couleur pour le même clan, se composent d'un ensemble de carreaux de couleurs différentes appelé « tartan », constituant ainsi pour chaque famille un genre d'habillement armorié. Ce tartan des troupes en question était composé de noir, bleu et vert d'apparence si sombre qu'il leur valut le surnom devenu célèbre de « Black Watch » (Garde noire) pour les distinguer des soldats anglais, portant justaucorps, vestes et guêtres, appelés « Red Soldiers » (Soldats rouges, à propos du fond de couleur de leur uniforme).

En 1739, par ordonnance royale, ces six compagnies furent formées en un Régiment au nom de « Highland Regiment » ou « Black Watch », sous le commandement de John, Earl of Crawford and Lindsay.

Son uniforme se composait en 1739 d'un justaucorps coupé à hauteur des hanches et d'une veste écarlates, les parements en couleur « buff » (jaune d'ocre sale), boutons blancs et d'un « tartanplaid » de 12 yards (10.96 mètres), plié autour des hanches et retenu par une ceinture, la partie supérieure étant attachée à l'épaule gauche. Ce vêtement est porté en toute occasion où l'homme doit se présenter en grande tenue (full dress). Le plaid servait, déplié, de manteau en temps de pluie.

A la ceinture était attachée une bourse ou sacoche en cuir, dont les lanières de fermeture flottaient librement. Cette bourse devint plus tard l'objet de garnitures décoratives en peau ou en fourrures, tel qu'elle est encore portée de nos jours en grande tenue. Un berret bleu et des bas à carreaux blancs et rouges complétaient la tenue. Les armes se composaient du mousquet à bayonnette et du large sabre à grande garde ouvragée (broad-sword), souvent faussement appelé « Claymore ». (Le claymore est une longue épée écossaise à deux mains, à quillons recourbés, lame longue et à double tranchant). Les fusils, sabres et pistolets en acier furent fournis par le Gouvernement, tandis que le poignard (dirk) et un petit bouclier rond (targuet) furent autorisés à volonté suivant l'habitude écossaise. Le ceinturon était noir, la cartouchière en cuir fut portée en avant, au milieu de la ceinture retenant la veste et le kilt.

Les soldats portaient le kilt en « Government tartan », c'est-à-dire le Black-Watch tartan, décrit plus haut, agrémenté d'une mince bande rouge (the red stripe, porté jusqu'en 1814). Cette bande rouge ne se trouvait pas sur le plaid, exception faite pour la compagnie des Grenadiers qui portait le red stripe sur kilt et plaid. Le Government tartan fut également adopté par la plupart des autres Régiments écossais, créés ensuite, avec la seule différence qu'une bande d'une autre couleur, y fut ajoutée. Les « bag-pipers » (joueurs de cornemuse), portaient, attaché à leur « pibroch » (cornemuse), une flamme jaune, chargée d'une croix rouge (couleurs des Armoiries d'Ecosse). Les Officiers se distinguaient par une écharpe de couleur cramoisie, dite « sash », portée sur l'épaule gauche, par des vêtements plus riches et une plume d'aigle, attachée au bonnet. Les sous-officiers furent armés d'une hallebarde et les caporaux portaient une aiguillette sur l'épaule.

D'après les textes, le bonnet fut agrémenté en 1742 d'une bordure composée de petits carreaux blancs, verts et rouges, mais aucune gravure ou peinture contemporaine ne montre cette ornementation, qui ne paraît avoir été adoptée que plus tard (1751 ?). Des plumes d'oiseau, ou, par économie, quelques morceaux de peau d'ours noir furent ajoutés plus tard. En 1742, les boutons furent également galonnés de blanc. Les boucliers ou « targuets » furent encore portés à la bataille de Fontenoy, 1745 (fig. 1). Le soldat de 1742 de la planche hors-texte n° 16, d'après une suite de gravures coloriées « Clothing of His Majesty's Forces » de 1742, montre quelques variantes, tel que le galon blanc à liseré rouge au bonnet, la petite touffe rouge au-dessus et le manque de la bourse à la ceinture.

Il reste à dire quelques mots des pistolets, dont la fabrication en acier bleui est assez curieuse (fig. 2). En grande tenue, la paire de pistolets fut toujours suspendue à une lanière de cuir passant par-dessus l'épaule droite sous le bras gauche, de façon à pouvoir être saisie facilement par la main droite. Parfois, le deuxième pistolet fut porté du côté gauche à la ceinture. Par règlement du gouvernement, un seul pistolet fut délivré par homme (1).

Fig. 1



(1) D'après « Highlander's Pistols » article du Major Mackay Scobie dans la Revue de la « Society for Army Historical Research ».

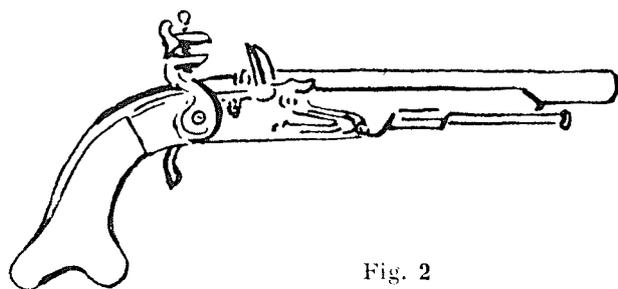
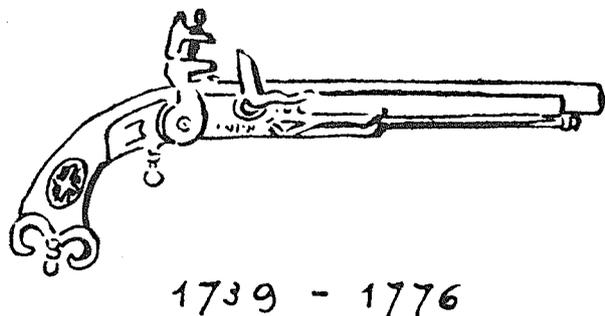


Fig. 2

« All Steel or Iron Government Patern as supplied to Black-Watch or other Higland Corps 1739-1776. »

La grande revue passée par le Roi d'Angleterre à Finchley en 1743 consacra la renommée du régiment dont la tenue splendide et l'ordre discipliné furent beaucoup admirés. Après cette revue, le Régiment reçut l'ordre d'embarquer pour les Flandres, mais une partie du Régiment, auquel on avait fait croire qu'il serait, contrairement aux engagements, embarqué pour les Indes, commençait, à l'insu des officiers, sa retraite vers l'Ecosse sous les ordres des caporaux Malcolm et Mac-Pherson. Arrêtés par un Escadron de Dragons commandés par le Captain Ball, qui sut leur faire comprendre l'incorrection de leur conduite, les Ecosseis, armés jusqu'aux dents et prêts à résister, se rendirent et furent reconduits à Londres. Passés en Conseil de Guerre, trois parmi eux furent fusillés. Ces « Mutineers » (Emeutiers) ont été le sujet d'une suite de gravures exécutées à l'époque, publiées par Bowles et reproduites ensuite par Grosse dans « Military Anti-

quities » (fig. 3, 4, 5). L'Officier et le Piper de la planche hors texte, ainsi que les fig. 6 et 7, sont dessinés d'après des gravures de John et Gérard van der Gucht, reproduites également dans Grosse's Military-Antiquities. A quelques petits détails près, ces gravures confirment les Fantassins écossais donnés par Knoetel dans l'Uniformenkunde, vol. XVI, pl. 25, d'après des sources allemandes de 1743.

Peu de temps après, le Black-Watch rejoint l'Armée anglaise en Allemagne, à Hanau, où elle campait après la bataille de Dettingen. Participant à la campagne du Rhin, pendant la guerre de la succession d'Autriche, ce ne fut qu'à Fontenoy, en 1745, que ce brave Régiment reçut le baptême du feu, aux prises pour la première fois avec les troupes françaises et renversant par sa nouvelle tactique imprévue les règles de bataille alors en usage. Faisant face aux rangs français, le Régiment entier, aligné en ordre de bataille, se précipite par terre, laissant passer par dessus ses têtes la décharge des fusils ennemis. Seul, le Lieutenant-Colonel Sir Robert Munroe reste fièrement debout, donnant ses ordres, ayant rangé derrière lui les drapeaux déployés du Régiment. Un ordre bref, les Highlanders se lèvent, passent leurs Mousquets en bandoulière et d'une charge furieuse, sabre à la main, assaillent l'ennemi surpris. Les uns sabrent, les autres déchargent leurs pistolets pour ensuite les lancer avec adresse à la

tête de leurs adversaires. Rencontrant une résistance sérieuse, ils bousculent néanmoins les lignes françaises, se retirent rapidement pour recommencer leur tactique. Repoussé malgré sa bravoure, le Black-Watch prit une part glorieuse en couvrant la retraite anglaise par son

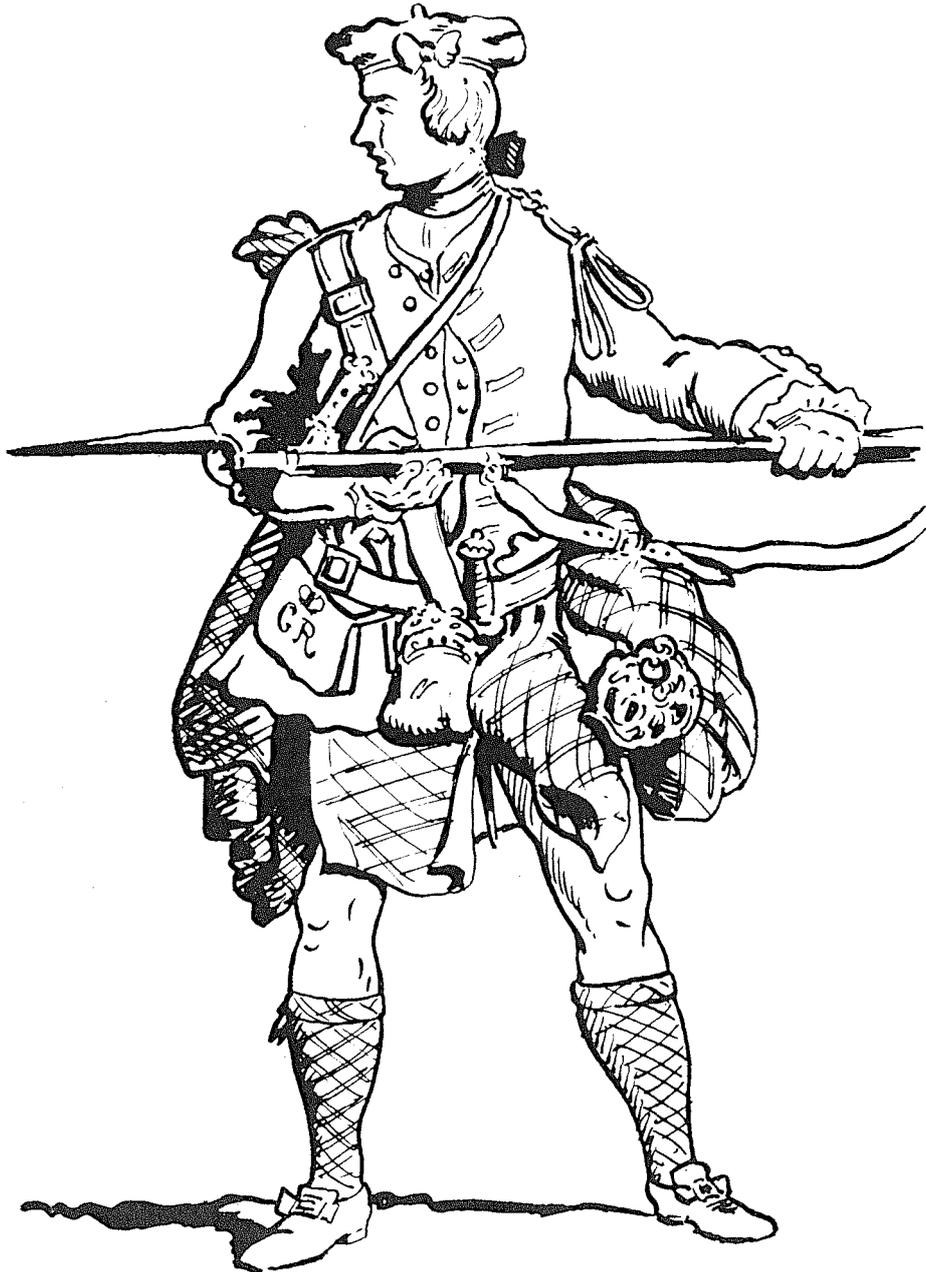


Fig. 3. — Corporal Samuel Mac Pherson

énergique résistance et son ordre parfait. Rappelé en Angleterre après la campagne des Flandres, le Régiment, auquel furent ajoutées trois nouvelles compagnies, fut employé tant en Irlande que sur les côtes des Flandres (1747).

Par le « Royal-Warrant » (ordonnance du Roi) du 1^{er} juillet 1751, le Régiment reçoit le numéro 42 qu'il porte encore de nos jours et les détails de l'uniforme sont réglementés définitivement. Uniforme écarlate aux distinctives « buff », avec galons blancs contenant



Fig. 5. — Soldat



Fig. 4. — Corporal

deux liserés rouges (worm in the lace). Les Grenadiers doivent porter un bonnet d'ourson portant sur le revers de devant (flap), le chiffre couronné du Roi sur fond rouge. Notre planche hors-texte reproduit le Grenadier 1751 d'après une peinture à l'huile à Windsor-Castle, exécutée à l'époque par un certain Morier, peintre suisse. Le drapeau colonel (the first or King's colour) portait le « great Union » — sur fond bleu, la croix de Saint-André blanche d'Ecosse, doublée de la croix rouge de Saint-Georges sur fond blanc. Le drapeau régimentaire (the second or Regimental colour) de soie « buff » portait dans son canton supérieur, près de la hampe, le « great Union », et, dans le centre, le numéro XLII entouré d'une couronne de roses et de chardons, issus de la même branche, le tout surmonté de la couronne royale.

Embarqué en 1756 pour l'Amérique du Nord, le 42^d se distingue brillamment à l'attaque du fort de Ticonderoga et fut ensuite autorisé par ordonnance royale à porter le titre de « Royal Highland Regiment » (1758), distinction rare mais bien méritée dont ce corps est encore fier de nos jours. En même temps, la couleur distinctive « buff » fut changée en bleu foncé et un second bataillon fut ajouté qui fut envoyé aux Indes. Nous arrêtons là notre étude sur ce Régiment et ajoutons, à titre de curiosité, un dessin fait d'après une peinture de l'époque, reproduit dans « Historical Records of the 93rd Sutherland Highlanders — London 1883 » qui représente le Comte de Sutherland en colonel de son Régiment de « Fencibles » (Milices), levé en 1759 (fig. 8). Tenue écarlate similaire à celle du 42^d avec parements jaunes. L'épaulette à franges portée par le personnage est d'autant plus curieuse qu'elle n'était pas en usage à l'époque en Angleterre.

Toujours fier de sa devise « Nemo me impune lacessit », ce Régiment a un glorieux passé, auquel l'expression de Napoléon, « ces braves Ecosais », ajoute l'estime d'un grand adversaire.



Fig. 6. — Sergeant



Fig. 7. — Soldat



Fig. 8. — Colonel of « Fencibles »

Nous terminons notre étude en remerciant chaleureusement le Major Mackay Scobie, l'éminent conservateur du Musée Militaire d'Edinburgh et érudit spécialiste en Uniformes écossais, ainsi que notre ami le peintre militaire anglais Cecil C. P. Lawson, qui ont bien voulu mettre à notre disposition leur abondante documentation.

Paul MARTIN.

BIBLIOGRAPHIE

LE RÉGIMENT D'ERLACH par Adolphe **POCHON-DEMME**. — Un certain nombre de nos collègues connaissent l'œuvre de M. Adolphe Pochon-Demmé, décédé à Berne en Février 1931. Collectionneur passionné, M. Pochon-Demmé s'était particulièrement intéressé aux Troupes Suisses au Service de l'Etranger et il avait peint un grand nombre d'aquarelles formant sur ces Corps un ensemble unique qui a été acquis après sa mort par la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne.

Un Corps avait spécialement attiré son attention : le régiment d'Erlach qui se présentait à son esprit comme le type caractéristique d'un Régiment Suisse au Service de l'Etranger. Créé en 1672, sous Louis XIV, ce Régiment resta au Service de la France jusqu'en 1792, changeant huit fois de nom, en prenant celui de ses Colonels-Propriétaires successifs : Jean-Jacob d'Erlach, Albert-Manuel d'Erlach, Charles de Villars-Chandieu, Benoît-Louis de May, Georges Mannlich de Bettens, Samuel de Jenner, Abraham de Erlach-Riggisberg, Benoît-Rodolphe de Ernst, et Benoît-Louis de Wattenwyl. Mais les changements de nom et de commandement n'altérèrent en rien l'esprit de corps de ce Régiment resté profondément Bernois, et qui conserva sous tous ses chefs sa glorieuse renommée et ses vertus guerrières.

M. Pochon-Demmé, attiré par l'historique de ce brillant Régiment, se proposait de le faire revivre par ses nombreuses aquarelles et comptait publier le fruit de ses travaux. La mort ne lui a pas donné cette satisfaction, mais, c'est pour ses amis un devoir de piété de poursuivre la réalisation de ses intentions. L'éditeur Benteli, de Berne, veut essayer de le faire avec le concours de la Bibliothèque Nationale, du Gouvernement Suisse, du Burgerrat et du Conseil municipal de Berne. Il est nécessaire cependant que des souscriptions venant de l'extérieur viennent soutenir ces concours et rendre la publication possible.

L'ouvrage constituera un magnifique volume de format 32,5 × 25 illustré de 34 planches hors texte coloriées avec soin. Le texte de M. Pochon-Demmé a été soumis à un scrupuleux contrôle des sources confié à l'écrivain Rodolphe de Tavel, particulièrement spécialisé dans l'histoire Bernoise. D'un tirage restreint, l'ouvrage ne sera pas réédité, et le tirage ne sera d'ailleurs entrepris que si le nombre des souscripteurs le permet.

Le prix de souscription du volume sous reliure toile est fixé à 40 francs Suisses et sera porté à 60 dès l'apparition de l'ouvrage. Trente exemplaires numérotés sur papier de luxe avec reliure cuir peuvent être souscrits à 70 francs, leur prix devant être ultérieurement porté à 100 francs.

Nous ne saurions trop engager nos collègues du « Passepoil », que cet ouvrage intéressera certainement en grand nombre, à adresser le plus tôt possible leur souscription à l'Editeur, pour rendre la publication possible. Ecrire à la Librairie Benteli A. G., à Berne, 18.

LE SIEGE D'ANVERS - 1832. — Notre numéro spécial sur l'Armée Belge a rappelé à l'attention de nos collègues cette page d'histoire au cours de laquelle la Belgique a pris conscience d'elle-même. M. Ch. Florange, de la Société des Gens de Lettres consacre aujourd'hui au Siège d'Anvers un intéressant volume qui fait ressortir le rôle de l'Armée Française, commandée par le Maréchal Gérard, dans la principale campagne européenne qu'elle fit sous le règne de Louis-Philippe. Les opérations militaires et diplomatiques sont suivies au jour le jour ; les anecdotes abondent, les illustrations sont copieuses et bien choisies, et un grand nombre de documents officiels, de lettres, de pièces d'archives, de plans, sont publiés in-extenso. C'est un substantiel volume que nous donne là M. Ch. Florange, et que nos collègues pourront se procurer chez M. J. Florange, 17, rue de la Banque, Paris (1^{er}), au prix de 15 francs franco.

E.-L. B.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Distribution d'originaux — Nous rappelons que le Secrétaire-Trésorier a ouvert sa liste pour inscrire les Membres de la Société qui désirent participer au tirage au sort de 12 aquarelles originales (voir les indications données dans le dernier numéro, page 80).

AVIS IMPORTANT

AVIS IMPORTANT

Étrennes du Passepoil

A l'occasion du début de sa 13^e année, le Passepoil offrira à ses membres comme planche N° 1 du premier numéro de 1933 une magnifique estampe en couleurs de P. Benigni : « Trompette de Penthièvre-Dragons 1786 ».

Cette planche tirée en largeur sera de dimension double des planches habituelles, c'est-à-dire de la dimension de la couverture ouverte du Passepoil. Elle sera forcément pliée en deux pour être encartée dans la revue pour ceux qui reçoivent le *Passepoil à plat*. Ceux d'entre eux qui désireraient recevoir cette planche à part, non pliée mais sous tube recommandé, sont priés de le faire savoir avant le 1^{er} mars, terme de rigueur, au Commandant Bucquoy, à Troyes, en donnant le renseignement sur le talon d'un mandat de 3 francs pour la France et de 5 francs pour l'Étranger (frais de port).

Liste des Membres. — Ont été admis dans la Société au cours du 4^e Trimestre 1933 :
Comme Membres actifs : MM. Adjudant Agricole, à Damas ; F. Bergon, à Paris ;
M. Leclercq, à Arras ; J. Sauveroche, à Bordeaux.
Comme Membres correspondants : MM. P. Cornwall, à Palo-Alto (Californie) ;
Lieutenant Chevalier de Fabribeckers, à Liège ;
Paul Favarger, à Fribourg ; Pierre Favarger, à Neuchâtel ;
Capitaine Kozolubski, à Varsovie ;
R. Schaack, à Bruges ; L. Seldenslagh, à Bruxelles.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie J.-L. PATON, Troyes

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1	— Hussards de Lauzun. — Trompette. — 1788.	par P. Benigni.
» 2	— 2 ^e Régiment de Lanciers. — 1831-1832.	» M. Toussaint.
» 3	— 27 ^e Bataillon de Chasseurs Alpins. — Maroc 1925.	» E. Giffard.
» 4	— 27 ^e Bataillon de Chasseurs Alpins. — Annecy 1930.	» E. Giffard.
» 5	— 6 ^e Régiment de Cuirassiers. — 1810-1812.	» P. Martin
» 6	— Légion de Maillebois. — 1784-1786.	» H. Boisselier.
» 7	— Officiers d'Etat-Major. — 1876-1880.	» L. Rousselot.
» 8	— Armée Sarde. — Officiers de Cavalerie. — 1859.	» A. Cervi.
» 9	— 3 ^e Régiment d'Artillerie. — Lieutenant-Colonel. — 1832.	» J.-E. Hilpert.
» 10	— 3 ^e Régiment d'Artillerie. — Tête de colonnes. — 1832.	» V. Huen.
» 11	— 3 ^e Régiment d'Artillerie. — Chirurgien et vétérinaire. — 1832.	» M. Toussaint.
» 12	— 4 ^e Régiment d'Artillerie. — Caisse plate. — Colmar 1932.	» H. Boutmy.
» 13	— 1 ^{er} Régiment de Chasseurs à cheval. — 1786.	» P. Benigni.
» 14	— 16 ^e Régiment de Chasseurs à cheval. — 1805-1807.	» E.-L. Bucquoy.
» 15	— 3 ^e Régiment de Chasseurs à cheval. — 1822.	» V. Huen.
» 16	— Armée anglaise. — Infanterie écossaise. — 1740-1751.	» P. Martin.

TABLE DES MATIÈRES DE LA DOUZIÈME ANNÉE

I. — UNIFORMES

	Pages
La Légion de Maillebois, 1784-1786 — par le Baron R. Grouvel.	33
La Livrée de La Marck et le Manuscrit de Striedbeck, 1786 — par P. Benigni.	28
Uniformes de la Cavalerie d'Autrefois, 1786 — par B. Benigni.	5, 81
Le 16 ^e Chasseurs à cheval, 1805-1807 — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	89
Le 6 ^e Cuirassiers en 1811 — par E. Nussbaum.	29
Les Uniformes des Officiers d'Etat-Major de 1814 à 1880 — par le Capitaine Darbou.	41, 69, 93
Le 3 ^e Chasseurs à cheval, 1822 — par E. Nussbaum et le Commandant E.-L. Bucquoy.	90
Le 2 ^e Lanciers en 1831 — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	18
L'Artillerie en 1832 — par le Capitaine Darbou.	53
Les Bonnets de police de la Seconde Garde Impériale — par Henry Boutmy.	37, 73
L'artillerie de la Garde au Mexique, 1862-1864 — par Henri Boisselier.	61
Le 27 ^e Bataillon de Chasseurs Alpains, 1888-1931 — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	21
Les Insignes des Bataillons de Chasseurs, 1926-1931 — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	30
Le 4 ^e Régiment d'Artillerie, 1932 — par Henry Boutmy.	66

II. — ÉTRANGERS

L'Infanterie Ecossoise dans l'Armée Anglaise, 1729 à 1758 — par P. Martin.	101
La Cavalerie Italienne à Montebello, 1859 — par le Cav. Anselmo Cervi.	49

III. — SOLDATS DE PLOMB ET D'ÉTAIN

Soldats d'Etain et Soldats de Plomb — par P. Martin.	13
La Deuxième Exposition de la Société des Collectionneurs de Soldats d'Etain — par J. Besnus.	45

IV. — DIVERS

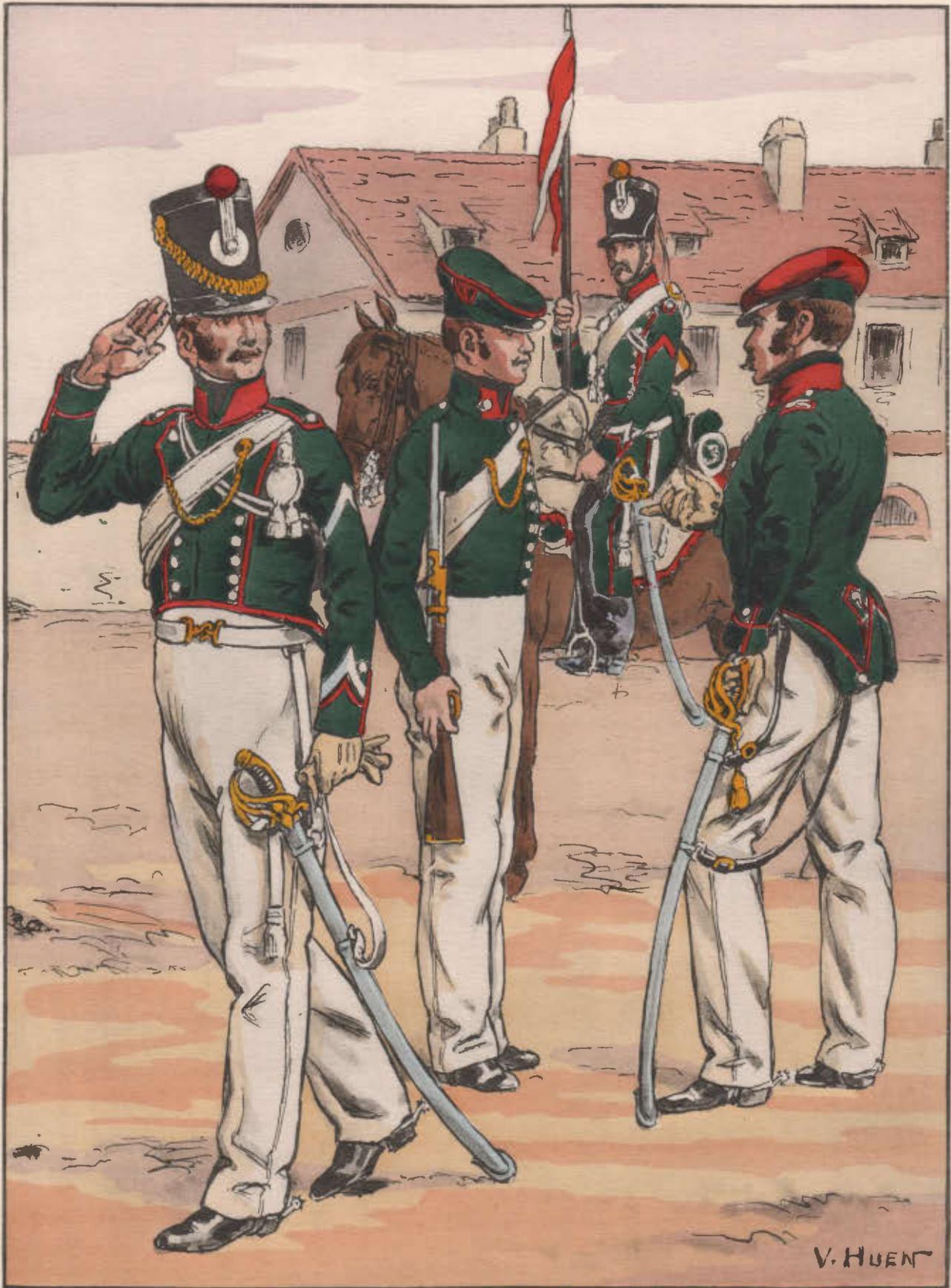
Avant-propos de la douzième année.	1
Les aquarelles du peintre L. Rousselot pour le Centenaire de l'Algérie.	3
J.-P. L'Evêque, peintre de petits soldats d'Alsace — par le Commandant E.-L. Bucquoy.	85
Errata.	78
Echos et Nouvelles.	51, 77
Questions et Réponses.	4, 32, 58, 88
Bibliographie.	2, 52, 78, 109
Bulletin de la Société.	28, 52, 79, 110
Table des planches hors-texte de l'année.	111



CHASSEURS A CHEVAL D'ALSACE (1^{er} RÉGIMENT) — 1786
Appointé — Grande Tenue de service



16^e RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL — (1805-1807 ?)
Tenue de campagne — Collection L'Evêque



V. HUEN

CHASSEURS A CHEVAL DES ARDENNES (3^e RÉGIMENT) — 1822

Maréchal-des-Logis
Grande tenue d'été

Officier et Chasseur
Tenue d'exercice en été

Escadron
de Chasseurs-Lanciers



ARMÉE ANGLAISE — INFANTRIE ÉCOSSAISE — 42^e BLACK WATCH
Grenadier 1751 — Officier et Piper vers 1740 — Fantassin 1742

ANNONCES

A Vendre

LA GIBERNE : Années 1900-1914

(Donc toute la partie précédant la guerre sauf la première année 1899)

Reliée en 15 volumes avec toutes les planches hors-texte montées sur onglet et celles parues en noir dans les dernières années soigneusement aquarellées.

Dans chaque volume sont reliés à la suite de la Giberne toutes ses couvertures et les catalogues annotés et cotés de toutes les ventes d'armes, livres, gravures, etc..., intéressant la *Curiosité Militaire* depuis 1904, ainsi que de nombreuses pièces annexes imprimées ou manuscrites s'y rapportant et des tables méthodiques des illustrations, etc...

Cette collection unique, provenant d'un ancien collaborateur du Passepoil qui fut un *Maître* en la matière, constitue l'histoire complète de la *Curiosité Militaire* pendant quinze années.

Prix demandé : 2200 francs — Transmettre toutes offres à la Rédaction du Passepoil

M. R. FOREST

École de Filles

PALaiseAUX (Seine-et-Oise)

OFFRE :

Lalaise Types militaires 1850-1870, grand in-folio monté sur onglets, dos et coins chagrin vert empire (suite complète de 59 lithographies coloriées)

L'ouvrage en parfait état : **400 francs**

M. E. NUSSBAUM

2, Rue de la Forêt-Noire - STRASBOURG

Offre :

Albums de Ch. BRUN
sur les Uniformes de 1914 et 1915

Le petit album. **10 francs**

Le grand album. **20 francs**

Louis FALLOU " Images " à MARBOUÉ (Eure-et-Loir)

OFFRE :

- Bronze ancien sur marbre rouge : La Tour d'Auvergne, Premier Grenadier de France, en pied, haut^r 27 c. **400 fr.**
- La Garde Impériale 1804-05, par L. FALLOU, exempl. unique, relié. . . . **5.000 fr.**
- Même ouvrage, ord^e, texte seul, relié. **200 fr.**
- 3^e année Giberne. en numéros. **100 fr.**
- Napoléon, par LACOUR-GAYET, rel. **125 fr.**
- N° du Monde ill., panorama Rezonville. **15 fr.**
- " " pan. de Champigny. **15 fr.**
- En campagne, dessins et tabl. de Meissonnier, de Neuville, en 9 livr. . . **35 fr.**
- Album Napoléon, ill. en coul. d'après les images populaires du temps, cart. **100 fr.**

Port en sus ; joindre timbre pour réponse s. v. p.

AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37^{QUARTER} ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI^E

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

Spécialité de soldats de plomb fins pour collections

Reconstitution historiques — Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes " Le Passepoil " est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

COMITÉ ACTIF :

G. SCHWEITZER

(Président)

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur)

V. HUEN

(Vice-Président)

FRITZ KIEFFER

E. NUSSBAUM

MÉDECIN-COLONEL FERRON

(Secrétaire-Trésorier)

CAPITAINE BOUTMY

BARON R. GROUVEL

CAPITAINE DARBOU